



LES RÉFUGIÉS DE LA RÉVOCATION

EN SUISSE

LAUSANNE — IMPRIMERIE GEORGES BRIDEL

LES

RÉFUGIÉS DE LA RÉVOCATION

EN SUISSE

PAR

ERNEST COMBE

pasteur.



LAUSANNE

GEORGES BRIDEL ÉDITEUR

1885

AVERTISSEMENT

Loin de nous la prétention de refaire les récits d'Elie Benoît[1], de Félice[2], Guizot[3], Michelet[4], Henri Martin[5], Charles Weiss[6], Adam Vulliet[7]. Ce qu'ils ont écrit sur la ruine française causée par la révocation de l'édit de Nantes sont de ces pages qu'on ne cessera de relire. Au retour du second centenaire de ce déplorable événement, nous avons pensé uniquement revoir de plus près quelques-uns de ces réfugiés et en suivre

[1] *Histoire de l'édit de Nantes.*

[2] *Histoire des protestants de France.*

[3] *Histoire de France racontée à mes petits-enfants.*

[4] *Louis XIV et la révocation de l'édit de Nantes.*

[5] *Histoire de France.*

[6] *Histoire des réfugiés protestants de France depuis la révocation de l'édit de Nantes jusqu'à nos jours.*

[7] *Scènes de la révocation de l'édit de Nantes.*

les traces, non pas à travers toute l'Europe, mais sur le territoire moins vaste de la Suisse, la voisine immédiate de la France.

Dans ce but, à côté des documents conservés dans les bibliothèques et les archives, nous n'avons eu garde de négliger les ouvrages de Rulhière[1], Sayous[2], Haag et Bordier[3], le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*[4], l'article *Refuge*, par M. le baron de Schickler, avec ses nombreuses indications bibliographiques, dans l'*Encyclopédie des sciences religieuses*. Après nous y être instruit à nouveau, et avoir renouvelé connaissance avec le savant livre de Mœrikofer, qui embrasse l'*Histoire des réfugiés de la réforme en Suisse* depuis les premiers temps de la réformation jusqu'aux dernières persécutions, nous nous sommes arrêté plus spécialement à la fuite de nos réfugiés de 1685, à l'accueil qu'ils trouvèrent, à leurs diverses résidences et à la place qu'ils se firent, dès ce moment, dans leur patrie adoptive entre les Alpes, le Rhin et le Jura.

[1] *Eclaircissements sur les causes de la révocation de l'édit de Nantes.*

[2] *Histoire de la littérature française à l'étranger.*

[3] *La France protestante.*

[4] Les trente-trois tomes, jusqu'à la livraison du mois d'août de l'année courante.

Nos principales sources dûment indiquées, nous n'embarrasserons plus de renvois continuels le bas de nos pages.

En général nous adoptons l'orthographe actuelle, puisqu'il s'agit ici du contenu des documents plutôt que d'une étude philologique.

Avons-nous trop présumé de nous-même en nous laissant entraîner au choix et à la rédaction de notre sujet? Espérons que non, surtout à cause de l'intérêt que méritent les vaillantes existences que nous allons rencontrer.

CHAPITRE PREMIER

La fuite.

L'édit de Nantes. — Sa révocation lente, cruelle, définitive. — Sacrifices au départ. — Quelques fuites mémorables : la famille Huber ; le régent de Soudorgues ; Jean Giraud ; Jean Nissolle ; Mme d'Arbaud. — Une appréciation finale de Michelet.

Le roi de France Henri IV avait octroyé aux protestants de son royaume l'ordonnance qui réglait leur condition légale et qui reçut, du lieu même où elle fut publiée, le nom d'édit de Nantes.

Cette charte leur accordait, en résumé, pleine liberté de conscience dans le for intérieur ; exercice public de la religion dans tous les lieux où il était établi en 1597, et dans les faubourgs des villes ; permission aux seigneurs hauts justiciers de faire célébrer les offices dans leurs châteaux, et aux gentilshommes de second rang de recevoir trente personnes à leur culte privé ; admission des réformés aux charges publiques, de leurs enfants dans les écoles, de leurs malades dans les hôpitaux, de leurs pauvres au partage des aumônes ; droit de faire imprimer leurs livres dans certaines villes ; des chambres mi-parties dans quelques-uns des parlements ; une chambre de l'édit à Paris, toute composée de catholiques, moins un seul mem-

bre, mais offrant de suffisantes garanties par sa destination spéciale ; quatre académies pour l'instruction scientifique et théologique ; autorisation de convoquer des synodes, selon la discipline ; enfin, un certain nombre de places de sûreté.

Signé en avril 1598, l'édit avait été déclaré perpétuel et irrévocable : Louis XIV le révoquait en automne 1685.

On ne saurait dire qu'il a duré ces quatre-vingt-sept ans, car, à peine accordé, il fut altéré dans plusieurs de ses articles. L'œuvre de destruction commença sous Henri IV pour s'achever sous son petit-fils.

Après la paix de Nimègue (1678) et la mort de Colbert (1683), les diverses influences qui se disputèrent Louis XIV vieillissant firent entrer le gouvernement de plus en plus dans la voie des rigueurs. Le roi avait alors de grands démêlés avec le saint-siège au sujet de la régale et avait amené le clergé de France à prendre parti pour lui, par la célèbre déclaration de 1682. Il ne voulait pas pourtant qu'on doutât de son zèle pour l'Eglise. Les protestants en eurent la preuve. On leur ôta les garanties que l'édit de Nantes leur assurait, en supprimant les chambres mi-parties des parlements de Toulouse, de Grenoble, de Bordeaux et les libertés que Richelieu et Mazarin leur avaient laissées. On leur interdit, successivement, d'être notaires, procureurs, avocats, experts, imprimeurs, libraires, médecins, chirurgiens, apothicaires. On défendit aux catholiques, sous peine des galères à vie, d'embrasser le calvinisme, et on permit aux enfants des réformés de renoncer à leur religion dès l'âge de sept ans. On multiplia les missions dans les provinces ; on acheta les consciences à prix d'argent, et Pellisson, ancien protestant, eut la direction d'une caisse spéciale pour payer ces abjurations. « M. Pellisson

fait des prodiges, écrivait Mme de Maintenon (13 novembre 1683). M. Bossuet est plus savant, mais lui est plus persuasif. On n'aurait jamais osé espérer que toutes ces conversions fussent si aisées. » Louvois recourut à des moyens encore plus persuasifs. Il « imagina d'y mêler du militaire ; » il logea des soldats chez les calvinistes. Ces missionnaires bottés commirent les plus épouvantables excès. Comme les dragons se distinguèrent entre tous par leurs violences, on appela cette exécution les dragonnades.

Des troupes avaient été cantonnées dans le Béarn, en 1685, pour surveiller les mouvements de l'armée espagnole. Or, l'Espagne ayant demandé une trêve, Louvois utilisa ses régiments dans les endroits habités par les huguenots.

Les dragons ou autres entraient dans les maisons des réformés, le sabre nu, en criant : Tue ! tue ! ou catholiques ! Ils dissipaient toutes les provisions, brisaient les meubles, dévastaient ou vendaient tout ce qui leur tombait sous la main. Ils s'attaquaient en même temps aux personnes. « Entre autres secrets que Foucault leur apprit, rapporte l'*Histoire de l'édit de Nantes*, il leur commanda de faire veiller ceux qui ne voulaient pas se rendre à d'autres tourments. Les fidèles exécuteurs de ces ordres furieux se relayaient pour ne pas succomber. Le bruit des tambours, les blasphèmes, les cris, les fracas des meubles qu'ils brisaient ou qu'ils jetaient, l'agitation où ils tenaient ces pauvres gens, pour les forcer à demeurer debout et à ouvrir les yeux, étaient les moyens dont ils se servaient pour les priver de repos. Les pincer, les piquer, les tirailler, les suspendre avec des cordes, leur souffler dans le nez la fumée du tabac et cent autres cruautés étaient le jouet de ces bourreaux, qui réduisaient par là leurs hôtes à ne savoir ce qu'ils faisaient et à promettre tout ce qu'on voulut pour

se tirer de ces mains barbares. Ils faisaient aux femmes des indignités que la pudeur ne permet pas de décrire. Ils ne s'avisaient d'avoir pitié que quand ils voyaient quelqu'un tombant en défaillance. Alors, par une cruelle compassion, ils lui laissaient reprendre quelques forces, pour renouveler après cela leurs premières violences. C'était le plus fort de leur étude et de leur application que de trouver des tourments qui fussent douloureux sans être mortels et de faire éprouver à ces malheureux objets de leur fureur tout ce que le corps humain peut endurer sans mourir. »

Il n'y avait guère qu'un trentième des Béarnais qui eût résisté à ces moyens de terreur. Ce succès encouragea la cour à les employer dans le Languedoc, la Guyenne, la Saintonge, l'Aunis, le Poitou, le Vivarais, le Dauphiné, les Cévennes, la Provence, le pays de Gex. Plus tard, on en vint au centre et au nord de la France, avec plus de ménagements toutefois, de peur que les gémissements des victimes n'allassent troubler Versailles, où il y eut, dans cette même année, comme le raconte Mme de Sévigné, de brillants carrousels, avec promotion de chevaliers du Saint-Esprit.

« Il n'est point de courrier qui n'apporte au roi de grands sujets de joie, écrit Mme de Maintenon, c'est-à-dire des conversions par milliers. Je crois bien que toutes ces conversions ne sont pas sincères, mais Dieu se sert de toutes voies pour ramener les hérétiques. Leurs enfants seront du moins catholiques, leur réunion extérieure les approche de la vérité ; priez Dieu qu'il les éclaire tous, le roi n'a rien plus à cœur. »

Dès le mois d'août 1684, elle disait : « Le roi a dessein de travailler à la conversion entière des hérétiques ; il a souvent des conférences là-dessus avec M. le Tellier et

M. de Châteauneuf, où l'on voudrait me persuader que je ne serais pas de trop. M. de Châteauneuf a proposé des moyens qui ne conviennent pas. Il ne faut pas précipiter les choses, il faut convertir et non pas persécuter. M. de Louvois voudrait de la douceur, ce qui ne s'accorde point avec son naturel et son empressement de voir finir les choses. Le roi est prêt à faire ce qui sera jugé le plus utile au bien de la religion. Cette action le couvrira de gloire devant Dieu et devant les hommes. Il aura fait rentrer tous ses sujets dans le sein de l'Eglise et il aura détruit l'hérésie que ses prédécesseurs n'ont pu vaincre. »

La gloire du roi allait être complète, remarque Guizot. La prétendue douceur de Louvois avait prévalu, tellement qu'il s'était vu contraint, momentanément, de modérer le zèle de ses intendants : « il ne restait plus qu'à éplucher les religionnaires des petites villes et villages. »

Quand, enfin, le roi réunit son conseil, les listes de convertis étaient si nombreuses qu'à peine pouvait-il demeurer dans le royaume quelques milliers d'opiniâtres. « Sa Majesté proposa de prendre une dernière résolution sur l'affaire de l'édit de Nantes, note le duc de Bourgogne dans un mémoire trouvé parmi ses papiers ; Monseigneur représenta, d'après un écrit anonyme qui lui avait été adressé la veille, qu'il y avait apparence que les huguenots s'attendaient à ce qu'on leur préparait, qu'il y avait peut-être à craindre qu'ils prissent les armes, comptant sur la protection des princes de leur religion, et que, supposé qu'ils n'osassent le faire, un grand nombre sortiraient du royaume, ce qui nuirait au commerce et à l'agriculture, et par là même affaiblirait l'Etat. Le roi répondit qu'il avait tout prévu depuis longtemps et pourvu à tout, que rien au monde ne lui serait plus douloureux que de ré-

pandre une seule goutte du sang de ses sujets, mais qu'il avait des armées et de bons généraux qu'il emploierait dans la nécessité contre les rebelles qui voudraient eux-mêmes leur perte. Quant à la raison d'intérêt, il la jugea peu digne de considération, comparée aux avantages d'une opération qui rendrait à la religion sa splendeur, à l'Etat sa tranquillité et à l'autorité tous ses droits. Il fut conclu d'un sentiment unanime pour la suppression de l'édit de Nantes. »

La déclaration, rédigée par le chancelier le Tellier et Châteauneuf, fut signée par le roi, à Fontainebleau, le 18 octobre 1685, et expédiée en hâte à tous les gouverneurs, sans attendre l'enregistrement, qui eut lieu au parlement de Paris le 22.

Dans le préambule, Louis prétendait ne faire que continuer les pieux desseins de son aïeul et de son père pour la réunion de leurs sujets à l'Eglise. Il s'exprima sur l'édit perpétuel et irrévocable de Henri IV comme sur un règlement temporaire. « Nos soins, dit-il, ont eu la fin que nous nous sommes proposée, puisque la meilleure et la plus grande partie de nos sujets de la religion prétendue réformée ont embrassé la catholique ; au moyen de ce que l'exécution de l'édit de Nantes demeurant inutile, nous avons jugé que nous ne pouvions faire mieux, pour effacer entièrement la mémoire des maux que cette fausse religion a causés dans notre royaume, que de révoquer entièrement ledit édit de Nantes et tout ce qui a été fait en faveur de ladite religion. »

Suit l'édit révocatoire, en onze articles : Ordre de démolir incessamment tous les temples de ladite religion situés dans le royaume. — Plus d'assemblée légitime de culte réformé sur territoire français. — Défense de s'as-

sembler, pour l'exercice de ladite religion, en aucun lieu, maison particulière, à peine de confiscation de corps et de biens. — Injonction à tous les ministres de ladite religion, qui ne voudront pas se convertir, de sortir du royaume dans les quinze jours, et de n'y plus faire aucune fonction, sous peine des galères. — Promesse aux ministres qui se convertiraient d'une pension plus forte d'un tiers que celle dont ils jouissaient auparavant, avec la moitié réversible à leurs veuves. — Dispense d'études et de finances académiques pour ceux d'entre eux qui voudraient entrer dans la carrière du barreau. — Interdiction des écoles particulières pour l'instruction de ladite religion. — Les enfants qui naîtront de ceux de ladite religion seront dorénavant baptisés par les curés des paroisses, à peine de cinq cents livres d'amende contre les parents, et seront ensuite élevés en la religion catholique. — Un délai de quatre mois est accordé aux religionnaires fugitifs pour rentrer dans le royaume et recouvrer la possession de leurs biens; ce délai passé, les biens demeureront confisqués. — Nouvelle défense à tous les religionnaires d'émigrer, sous peine de galères pour les hommes et de reclusion à vie pour les femmes. — Confirmation des déclarations rendues contre les relaps.

Une clause, à la fin de l'édit de révocation, semblait en atténuer l'effet : « Ceux de nos sujets de la religion prétendue réformée qui persévéreront dans leurs erreurs, en attendant qu'il plaise à Dieu les éclairer comme les autres, pourront demeurer dans le royaume, pays et terres de l'obéissance du roi, y continuer leur commerce et jouir de leurs biens sans pouvoir être troublés ni empêchés sous prétexte de prière ou de culte de la dite religion, de quelque nature qu'ils soient. »

« Jamais il n'y eut d'illusion plus cruelle que celle que cet article faisait au monde, dit Benoît. On crut que le roi ne voulait qu'interdire les exercices particuliers, mais qu'il avait dessein de laisser les consciences libres, puisqu'il accordait cette grâce à tous ceux qui étaient encore réformés en attendant qu'il plût à Dieu de les éclairer. Plusieurs rompirent les mesures qu'ils avaient prises pour sortir du royaume avec leurs familles, plusieurs revinrent volontairement des retraites où ils avaient eu jusque-là le bonheur de se cacher. Les plus défiants n'osaient croire qu'on fît une si solennelle promesse pour la violer dès le lendemain. Ils se trompèrent tous néanmoins, et ceux qui eurent l'imprudence de retourner chez eux n'eurent que le temps d'y arriver pour y recevoir les dragons. »

L'illusion fut de courte durée. Les intendants furent prévenus de ne pas permettre aux ministres qui abandonneraient le royaume de disposer de leurs immeubles ni d'emmener leurs enfants au-dessus de l'âge de sept ans. Le roi recommanda quelques ménagements envers les gentilshommes, les gros marchands et gens de manufactures ; il ne voulait pas qu'on s'opiniâtrât « à les faire convertir tout de suite jusqu'au dernier par des violences considérables. »

Tous les chefs des dragonnades, les Noailles, les Foucault, les Bâville, les Marillac, se plaignirent amèrement d'une mesure qui leur était inutile, et très nuisible quant au progrès des conversions : ils avaient compté convertir tout le monde. A leurs yeux, la révocation de l'édit de Nantes péchait par excès de modération.

Louvois s'empressa de les rassurer à cet égard et les autorisa à agir comme si le dernier article de l'édit n'existait pas. « Sa Majesté, mande-t-il, veut qu'on fasse sentir les dernières rigueurs à ceux qui ne voudront pas se faire

de sa religion ; et ceux qui auront la sotte gloire de vouloir rester les derniers, doivent être poussés jusqu'à la dernière extrémité. » Le 21 octobre 1686, il dépêche à Bâville : « J'ai lu au roi la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 12 de ce mois. Sa Majesté a vu par ce qu'elle contient la manière dont s'est passée l'assemblée où le sieur de Boisvert a été tué. Elle a approuvé la justice que vous avez fait faire de huit hommes ou femmes auxquels vous avez fait le procès, et désire qu'à l'avenir les femmes qui tomberont en même faute soient punies comme les hommes, puisque la déclaration de Sa Majesté ne les en excepte point. Le roi approuve que vous ayez fait arrêter les consuls qui n'ont point donné avis de l'assemblée et que vous fassiez payer au sieur de Saint-Veran les cinq cents livres d'amende à laquelle les seigneurs des lieux où se tiendront des assemblées sont condamnés par l'arrêt du conseil qui vous a été adressé. Sa Majesté approuvera aussi que si l'on ne trouve point de preuves contre les sieurs de Saint-Julien et de Marcou on les envoie à la tour de Constance, et que cependant on laisse garnison chez eux, autant de temps que M. de Noailles et vous le jugerez convenable. Comme Sa Majesté trouve qu'il est de son service de chasser des Cévennes les peuples qui y habitent ainsi que je vous l'expliquerai ci-après, vous devez prendre un grand soin de savoir les noms de ceux qui ont assisté à cette assemblée, afin qu'on les puisse prendre et punir, sinon par les procédures qu'on fera contre eux, les empêcher de revenir dans le pays, et en laissant consommer leurs biens par les frais de justice, les mettre hors d'état d'y revenir... » « Qu'on laisse, dit-il ailleurs, vivre les soldats fort licencieusement. »

Au dire de certaines correspondances, le roi ne l'aurait

pas entendu ainsi et aurait plutôt désiré qu'on persécutât avec méthode et gravité. « Mais, observe justement à ce sujet Henri Martin, on ne s'arrête pas à volonté dans le mal : l'abîme attire l'abîme. On avait ouvert la carrière aux passions brutales et cyniques, à l'esprit de délation, au fanatisme bas et méchant ; les infamies dont se souillèrent les agents subalternes rejaillirent, et sur les chefs, qui ne les réprimèrent point, et sur ce gouvernement si fier, qui ne rougissait pas d'ajouter à l'odieux de la persécution la honte de la mauvaise foi ! » Et quelques pages plus loin : « On a vu souvent dans l'histoire de bien plus grandes effusions de sang que celle qu'amena la révocation de l'édit de Nantes, des scènes de destruction ordonnées plus directement et sur une plus vaste échelle encore, et parfois la même opposition entre une civilisation très avancée et des actes de sauvage barbarie ; mais aucun spectacle ne blesse au même point le sens moral et l'humanité, que cette persécution exercée à froid et d'après des idées abstraites, sans l'excuse de la lutte et du danger, sans la fièvre ardente des batailles et des révolutions. Les vertus mêmes des persécuteurs sont ici comme une monstruosité de plus. »

Deux millions de Français étaient dans l'épouvante et le désespoir, et tout retentissait de chants de triomphe autour de Louis le Grand. Le vieux le Tellier lève au ciel la main qui vient de rédiger la révocation et parodie, à propos d'un édit qui rappelle les temps de Décius et de Dioclétien, le cantique par lequel Siméon saluait la naissance du Sauveur. Il meurt le 31 octobre 1685, et les voix les plus éloquentes de l'Eglise gallicane éclatent en hymnes triomphales, comme sur la tombe d'un héros victorieux ! « Publions ce miracle de nos jours, » s'écrie Bossuet, dans cette oraison funèbre du trop fameux chancelier, où il

laisse néanmoins percer son appréhension, « épanchons nos cœurs sur la piété de Louis ; poussons jusqu'au ciel nos acclamations, et disons à ce nouveau Constantin, à ce nouveau Théodose, à ce nouveau Marcien, à ce nouveau Charlemagne, ce que les six cent trente Pères dirent autre fois dans le concile de Chalcédoine : « Vous avez affermi » la foi ; vous avez exterminé les hérétiques : c'est le digne » ouvrage de votre règne, c'en est le propre caractère. Par » vous l'hérésie n'est plus. Dieu seul a pu faire cette mer» veille. »

Et la masse presque de la nation d'applaudir à Bossuet.

On a insinué, en effet, que la révocation de l'édit de Nantes fut populaire. Si cela était, avouons avec de Félice que ce serait la plus accablante des accusations contre l'Eglise romaine qui avait ainsi élevé, ainsi façonné la France. Or cela n'est vrai qu'à demi. La révocation fut populaire chez les prêtres, qui, de 1682 à 1685, ne cessaient de complimenter le roi sur les admirables succès qu'il avait obtenus dans l'extirpation de l'hérésie et qui exhortaient leurs auditeurs à pousser jusqu'au ciel leurs actions de grâces. Rulhière, qui [a consulté les papiers d'Etat, affirme : « Nous avons entre les mains le recueil des lettres du clergé, et quelques-unes font frémir. » La révocation fut populaire chez quelques courtisans, le marquis Dangeau, Mme de Sévigné, qui adoraient jusqu'aux vestiges des pas du monarque. Elle fut populaire dans certaines régions du pays, surtout dans les provinces méridionales, qui suivaient aveuglément les inspirations de leurs guides spirituels. Peut-être, pour aller jusqu'au bout, elle fut populaire chez ces administrateurs qui croyaient ne pouvoir obtenir que par l'unité religieuse l'unité civile et politique. Parmi les officiers de l'armée et de la marine,

dans la noblesse qui n'avait pas entièrement sacrifié son indépendance d'esprit, ou dans les classes moyennes destinées à grandir et à gouverner, la révocation de l'édit de Nantes fut-elle populaire? Nous avons de fortes raisons d'en douter.

En vain le pouvoir continue à sévir de tous côtés et de toutes manières : le ressort de la terreur s'use et les caractères se retrempent. On tâche d'employer la persuasion concurremment avec la force. Dès l'automne de 1685, une nuée de prédicateurs se sont répandus dans l'ouest et dans le midi, pour suppléer à la scandaleuse insuffisance du clergé de ces provinces; cinq à six cents jésuites fonctionnent au premier rang; Bourdaloue prêche en Languedoc, Fléchier en Bretagne; à la tête des missions du Poitou et de la Saintonge apparaît un homme nouveau, le jeune abbé de Fénelon. Les succès partiels de ces illustres missionnaires ne suffisent pas pour remplir les deux cent cinquante nouvelles églises dont l'illusion royale s'est hâtée d'ordonner la construction. Un double mouvement s'opère en sens inverse des volontés du gouvernement, qui a banni les pasteurs et qui prétend retenir le troupeau. D'une part, un certain nombre de ministres, se repentant d'avoir quitté, pour obéir aux hommes, les soins des âmes que Dieu leur avait confiées, repassent les frontières et viennent rejoindre leurs ouailles. D'une autre part, l'émigration, qui n'a pas cessé depuis 1681, prend des proportions immenses, malgré les rigueurs de 1685 et des années suivantes.

Les départs, devenus nécessaires, se multiplient, et dans quelles conditions!

On sait combien les Français tiennent à leur pays, combien il leur est pénible de transporter leurs foyers hors

de la belle France et de se priver de leurs sociétés et de leurs occupations habituelles. Une nouvelle ère de paix et de travail avait commencé de 1629 à 1660. Dans les provinces qu'elle habitait, la réforme s'appliquait à l'industrie, aux arts, à l'agriculture. Elle avait doublé, centuplé le nombre des métiers; elle avait considérablement augmenté les manufactures. Elle entretenait le commerce français avec l'étranger. Les intendants de Louis XIV reconnaissaient que « les réformés inspiraient plus de confiance que les autres dans les transactions. » Ils se distinguaient aussi dans les lettres et au barreau. A mesure que la carrière politique se fermait à eux, ils s'en dédommageaient en se livrant avec plus d'ardeur à leurs professions manuelles et libérales. Grâce à des semaines moins remplies de jours fériés et à une observation plus stricte du dimanche, ils avaient, durant des années, accumulé des sommes de labeur et d'économies, et s'étaient acquis de brillantes positions. Plus forte fut la fidélité de conscience, qui les obligea d'abandonner ces avantages terrestres.

Ils furent contraints de briser les liens, plus doux encore, de la parenté. En décembre 1685 avait paru le terrible décret : « De cinq à seize ans, tout enfant sera enlevé dans huit jours. » De poignantes séparations durent s'accomplir. A tous les degrés, des déchirements indicibles eurent lieu. Nous pourrions montrer des pères et des mères séparés, pleurant leurs fils jetés dans les galères et leurs filles précipitées dans d'obscures prisons, ou enfermées dans des couvents pires pour elles que les plus ténébreux cachots ; nous pourrions, en rappelant quelques-uns des jugements prononcés par les parlements, mettre en scène d'infortunées victimes, portant les mêmes noms

et appartenant aux mêmes familles que ceux qui ont trouvé asile en Suisse.

La famille protestante avait un point de ralliement dans ses temples, dans ses temples surtout. La plupart, ainsi que ses écoles et ses académies, avaient été détruits. Ceux qui restaient furent condamnés à disparaître.

Ici celui de Caen (25 juin 1685), malgré les démarches de ce prédicateur à qui Louis XIV avait accordé audience, en 1668, et dont l'éloquence l'avait assez touché, pour que, ayant passé un moment après dans la chambre de la reine, il s'écria : « Madame, je viens d'entendre l'homme de mon royaume qui parle le mieux ; » et se tournant vers les courtisans qui l'entouraient : « Il est certain que je n'avais jamais ouï si bien parler. »

Là celui de la Calade, dont Borrel a relaté l'humiliante disparition. Un arrêté du 30 juillet porte : « Sa Majesté, étant en conseil, interdit pour toujours l'exercice de la R. P. R. (religion prétendue réformée) dans les villes de Grenoble, Die, Saint-Paul-Trois-Châteaux, le Mans et Nîmes, comme en toutes les autres villes épiscopales, et ordonne que les temples qui y étaient seraient démolis jusqu'aux fondements dans l'espace de deux mois. »

Ce terme n'était pas encore expiré, lorsque, le 22 septembre, le marquis de Montanègre, lieutenant du roi, vint à Nîmes, avec deux compagnies de dragons, faire exécuter en personne les dispositions rigoureuses de cet arrêt. Par une condescendance inattendue, il permit aux protestants de s'assembler une dernière fois dans le temple. Cheiron occupa la chaire ; il fut véhément et pathétique dans un discours sur le verset 20 du chapitre III de la 1re épître de Pierre ; il exhorta ses auditeurs à l'amendement de la vie et à la persévérance dans la foi, appliquant les circons-

tances du déluge aux malheurs qui fondaient sur l'Eglise de Jésus-Christ. Il protesta qu'il avait toujours prêché la vérité : « J'en atteste le Seigneur, devant lequel je paraîtrai aujourd'hui peut-être. Mais, ô brebis d'Israël, quel compte lui rendrai-je de vos âmes ? Que lui dirai-je de vos résolutions ? Aurai-je à vous accuser à cause du reniement de votre foi ou à mentionner avec joie votre fidélité à l'Evangile ? Ah ! jurez ici, dans un temple, dont la voûte ne retentira plus, ni du chant de nos louanges, ni du son plus onctueux de nos prières, que vous persévérerez, quoi qu'il en coûte, jusqu'à la mort, pour obtenir la couronne des martyrs glorifiés dans le ciel !..» — « Nous le jurons ! » s'écrièrent une multitude de voix oppressées par la douleur la plus vive, au milieu d'une explosion de soupirs et de larmes, de cris pitoyables et de lamentations déchirantes.

Le lendemain matin, le marquis de Montanègre et le président de Rochemaure, entourés d'une garde nombreuse et suivis d'une foule de peuple, arrivèrent sur la place de la Calade ; les deux pasteurs et les membres du consistoire se trouvaient déjà sur le perron du temple. Paulhan, à l'approche du cortège, s'étant écrié avec l'accent du désespoir : « Plus de temple, plus de vie ! » l'officier lui répondit, avec ce ton sec et sévère qui terrifie les cœurs palpitants d'émotion et d'espérance, qu'il ne s'agissait ni de gémir ni de se plaindre, mais de se conformer docilement et sans résistance aux volontés du monarque, et qu'il se trouvait là pour les notifier à tous les habitants de Nîmes qui professaient la R. P. R., dans la personne de leurs ministres et de leurs anciens. Après cela, il apposa lui-même les scellés sur la porte principale de ce sanctuaire consacré au service divin depuis le 27 janvier 1566 et condamné désormais à ne plus s'ouvrir.

Après la fermeture du temple, on s'occupa de sa démolition ; elle devait être remise à « ceux de la prétendue religion réformée. » Aucun d'eux n'ayant voulu prêter la main à cette œuvre de destruction, le syndic du diocèse la fit exécuter à leurs frais et dépens ; ils durent être considérables, puisque le marteau des démolisseurs travaillait encore le 7 mai 1686. A la ruine de l'édifice en succédèrent d'autres.

Des conversions commencèrent à s'opérer en masse par les soins et sous la direction de Nicolas Lamoignon de Bâville, intendant du Languedoc ; il fut activement secondé par Saint-Cômes, qui assembla chez lui les religionnaires notables de la ville, sur lesquels il exerçait depuis longtemps une grande influence : il leur apprit sa propre abjuration, les promesses de récompenses qu'il avait reçues du roi dans une visite qu'il lui avait rendue à Chambord, et décida plus de cent vingt d'entre eux à suivre son exemple. A leur tête se trouvèrent... les pasteurs Elie Cheiron et Pierre Paulhan !

Pareil démembrement fut épargné à la paroisse de Paris, qui se réunissait dans un village voisin, à Charenton-Saint-Maurice. La vigilance de Jean Claude ne perdait pas de vue la marche grandissante de la persécution. Il écrivait à son fils, le 15 octobre 1685 : « Nous sommes à la veille d'une épouvantable catastrophe. » Le dimanche 21, une assemblée de culte devait avoir lieu dans le temple de Charenton, sur la permission des autorités, qui avaient préparé pour cette date une manœuvre, au moyen de laquelle on aurait obtenu une apparence d'abjuration du troupeau. Cédant aux conseils de leur pasteur, les réformés ne s'y rendirent point, et l'Eglise de la capitale dut à la sagesse et à la fermeté de Claude de ne pas succomber honteusement.

Avant de se séparer de ses ouailles, le fidèle conducteur leur adressa cette exhortation : « Eglise du Seigneur, autrefois toute ma joie, aujourd'hui toute ma douleur, pleurez ! le sujet est trop juste. Oh ! plût à Dieu qu'à l'exemple du souverain sacrificateur Jéhojadah, nous fussions en ce moment employés à renouveler l'alliance entre Dieu et son peuple ! Promettez à Dieu de cheminer en ses voies, que la vérité vous sera plus chère que toutes choses, et de lui être fidèles jusqu'à la mort, et je vous jurerai de sa part qu'il sera encore votre Dieu ! Oui, a dit l'Eternel, je serai leur Dieu. Vous promettez ? Vous, cieux, je vous prends à témoin entre ce peuple et son Dieu. De la sorte, Dieu sera toujours votre Dieu ; vous serez sans pasteurs, mais vous aurez pour pasteur le grand Pasteur des brebis, que vous irez entendre dans sa Parole. Vous n'aurez plus les serviteurs, mais vous aurez le Maître. Vous ne viendrez plus entendre nos prédications, mais vous irez au sermon du Fils de Dieu et tirerez les instructions de sa bouche. Vous n'entendrez plus notre parole, mais vous entendrez la voix du Seigneur. Vous n'aurez plus de temples, mais le Souverain n'habite point les temples faits de main. De tous vos cœurs bien unis en la foi, faites-lui une maison sainte, qui s'élève pour être un tabernacle de Dieu en esprit. De vos maisons faites des temples ; consacrez-les à Dieu par un jeûne solennel, et là rendez-lui soigneusement vos services. Surtout que le jour du Seigneur vous soit saint, car ce jour est saint à l'Eternel. Et comme par vos péchés vous avez ôté ce bien précieux à vos enfants, souvenez-vous que vous leur devez, en réparation de cette perte, plus d'instruction, que vous leur devez sans cesse inspirer la vérité de la religion avec plus de soin que vous n'avez fait, et que c'est là le principal devoir de votre vie. Vous craignez pour eux ;

mais consacrez-les à Dieu : ils seront à Lui, ils seront gardés en son nom, et nul ne les ravira de sa main. Priez-le qu'il les conserve dans son alliance. Cette prière est sacrée ; elle sera bien reçue, elle sera exaucée ; ces enfants seront la semence de l'Eglise. Cette génération à venir pour laquelle vous vous consumez d'un pieux souci sera dans son temps la génération élue, la nation sainte, la sacrificature royale, le peuple acquis. Vous aurez à souffrir : après s'en être pris aux temples de pierres, on attaquera les temples du Saint-Esprit... Fiez-vous en l'Eternel ; c'est chose grande que sa fidélité. Et dans ce désastre, nous prierons comme vous : nous sommes toujours vos pasteurs. Oui, le dernier moment de ma vie, qui dans mon pieux dessein eût été le dernier de mon ministère parmi vous, sera le dernier de mon amour. Jérusalem, si je t'oublie, que ma droite s'oublie ! Sainte famille de mon Père, cher héritage de mon Dieu, sacré troupeau de mon divin Maître, si je ne vous prêche dans ce lieu, je vous rassemblerai dans mon cœur ; si je ne vous bénis de cette chaire, je vous bénirai dans mon cœur, et là vous ferez le principal sujet de ma joie ou de ma tristesse, l'unique sujet de mes prières et la continuelle matière de mes vœux ardents. Les heures qui étaient destinées à vous prêcher le seront à prier et à conjurer le ciel pour attirer ses grâces sur vous. Et toi, Seigneur, je ne te laisserai point que tu ne les aies bénis. Bénis cette vigne, que ta main a daigné planter, les enfants de ces généreux pères qui ont donné leur sang pour ta querelle, qui te seront fidèles. Père saint, garde-les en ton nom ! Seigneur Jésus, ne permets pas que les portes de l'enfer prévalent contre eux. Et toi, Saint-Esprit, auteur des lumières et des grâces, remplis-les de consolation et de sainteté. O notre Dieu ! que pas une brebis ne périsse !

Oh! que puissions-nous, à ce grand et dernier jour, les voir toutes à la droite de Jésus-Christ, et qu'ils soient notre joie et notre couronne en la journée du Seigneur ! Amen. »

L'ordonnance royale laissait aux pasteurs deux semaines pour partir. A Claude on n'accorda que vingt-quatre heures. Le lundi 22 octobre, où l'édit de révocation était porté au parlement pour être enregistré, il reçut l'ordre « de par le roi » de quitter la France.

Et le soir du même jour, trois commissaires délégués par le lieutenant de police la Reynie se rendaient à Charenton, accompagnés de cinquante menuisiers, et faisaient commencer la démolition du temple, qui fut achevée en cinq jours, tant on y travailla avec ardeur.

Ainsi tombait le second temple de Charenton, élevé par l'architecte Salomon de Brosse et inauguré en 1625 : sorte de basilique, qui dans son carré long et ses trois étages de galeries pouvait offrir place à 4000 auditeurs.

Il y en avait de plus modestes et non moins chers, comme ceux de Sergy et de Ferney. Le 18 décembre 1684, un arrêt du conseil royal, sollicité par l'évêque Jean d'Aranthon, interdit l'exercice du culte réformé dans toute l'étendue du bailliage de Gex. Nicolas de Harlay, intendant de Bourgogne, fut chargé de faire démolir les deux temples de Sergy et de Ferney.

« Il est facile de concevoir la consternation et la douleur qui accueillirent dans le pays de Gex ces fatales nouvelles, lisons-nous dans l'histoire que M. Claparède a consacrée à cette contrée. Depuis longtemps déjà, les réformés, pressentant les malheurs qui se préparaient pour eux, interrogeaient l'avenir avec anxiété ; en apprenant la décision du conseil royal, ils comprirent que l'arrêt de mort de leurs Eglises était irrévocable, courbèrent la tête sous la

terrible épreuve que le Seigneur leur dispensait, et ils ne paraissent avoir tenté aucune démarche pour en prévenir l'accomplissement.

» Vers la fin de mars 1685, l'intendant de Harlay, escorté de détachements d'infanterie et de cávalerie, parut dans le bailliage pour procéder à l'exécution des ordres qu'il avait reçus. D'Aranthon, heureux de sa victoire, ne tarda pas à venir le rejoindre. Vingt-trois ans auparavant, il avait inauguré son épiscopat en assistant à la démolition des temples renversés par l'intendant Bouchu ; la nouvelle scène de destruction qui se préparait dans le bailliage était pour lui le digne complément de la première, et il ne voulait céder à personne l'honneur d'y présider. L'arrêt du conseil royal fut publié dans le pays de Gex le mardi 27 mars ; le lendemain, le temple de Sergy tomba sous le marteau des démolisseurs, et, le jour suivant, celui de Ferney éprouva le même sort. Dix ans ne s'étaient pas encore écoulés depuis le moment où ces sanctuaires, élevés au prix de tant de sacrifices, avaient été livrés au culte public.

» Le triomphe de d'Aranthon était complet. Avec les temples de Sergy et de Ferney venaient de tomber les derniers appuis extérieurs de la foi réformée dans le pays de Gex, et le secret de leurs consciences était désormais le seul asile que les fidèles pussent conserver à leurs convictions les plus chères. Sevrés à la fois de la prédication de la Parole de Dieu et des précieuses ressources de l'édification mutuelle, les protestants ne pouvaient plus être longtemps redoutables, et leurs adversaires ne pouvaient plus rencontrer chez eux que des résistances individuelles et isolées. L'évêque le comprit, et put, avec assez de vraisemblance, proclamer le retour définitif du pays de Gex à la grande unité romaine. »

Dès le début de l'année 1685, plusieurs personnes riches et éclairées, prévoyant les extrémités auxquelles le gouvernement français allait se laisser entraîner, émigrèrent certainement et se hâtèrent de soustraire le plus qu'ils purent de leurs biens à la rapacité de leurs ennemis. Cependant, malgré la ruine de ses temples, la masse du pays de Gex n'avait pas encore songé à abandonner le sol natal, lorsqu'au mois de septembre, l'ordre fut donné aux troupes qui ravageaient le midi de la France de s'avancer vers les provinces du nord. La terreur que causaient les dragons était si vive qu'il n'en fallait pas davantage pour déterminer dans le bailliage une émigration générale. Dans la nuit du dimanche 20 au lundi 21 septembre, un nombre considérable de familles, hommes, femmes, enfants, se dirigèrent de tous les points de la contrée vers les villages dépendants de Berne et de Genève, conduisant avec elles leurs bestiaux, leurs récoltes, leurs chariots chargés de tous les effets mobiliers qu'ils avaient pu rassembler.

Quelque secrète qu'eût été la retraite des émigrants, la violence des agents royaux avait trouvé moyen de l'ensanglanter. Le dimanche, vers sept heures du soir, non loin de Genthod, un paysan français, Louis Gros dit Farnacier, de Valavran, fut aperçu par deux gardes du sel au moment où il cherchait à gagner avec les siens les terres de la république ; aussitôt les gardes firent feu, et le paysan tomba frappé d'un coup mortel.

A la signature de l'édit de révocation, les émigrations recommencèrent plus nombreuses et plus résolues. Dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre, une bande d'émigrants partit de Sergy, Feigères, Thoiry et Allemogne, et vint camper sur les bords de la London. Les fugitifs emmenaient avec eux leur gros et leur menu bétail ; ils em-

portaient leurs meubles, leurs armes et ces grands coffres de noyer ou de sapin qui, selon l'antique usage des campagnes, contenaient leurs effets les plus précieux. Après s'être assurés, à prix d'argent, du silence de quelques gardes par lesquels ils avaient été aperçus, ils traversèrent à gué la London ; puis, parvenus à la hauteur opposée, ils y allumèrent un grand feu, destiné à servir de signal à d'autres fugitifs qui devaient les rejoindre. La troupe réunie, ils confièrent les plus faibles d'entre eux, ainsi que leurs effets, à la garde des Genevois du mandement de Peney, et passèrent le Rhône à la nage. Ce n'est qu'au travers de tous ces périls qu'ils atteignirent leur refuge.

S'il en était ainsi pour les populations limitrophes, quels n'étaient pas les incidents et les tribulations de la route pour les plus éloignées !

Des gardes étaient placés à l'entrée des villes, au passage des rivières, sur les ponts, sur les grands chemins, à toutes les issues qui menaient aux frontières, et des milliers de paysans se joignaient aux troupes échelonnées de distance en distance, afin de gagner le salaire promis à ceux qui arrêteraient les fuyards. Ces derniers recoururent à toutes sortes de subterfuges. Ils achetaient des passeports qui leur étaient vendus par les secrétaires mêmes des gouverneurs, ou par les commis des ministres d'Etat. Ils partaient déguisés en pèlerins, en courriers, en chasseurs le fusil sur l'épaule, en paysans qui conduisaient leur bétail, en portefaix qui roulaient devant eux leur charrette ou semblaient porter quelque ballot de marchandise, en valets revêtus de la livrée de quelque opulent seigneur, en soldats se rendant à leur garnison. Les plus riches avaient des guides qui, pour mille à six mille francs, les aidaient à franchir la frontière. Les plus pauvres prenaient des routes im-

praticables, ne marchant que la nuit et passant les jours dans les forêts, dans les cavernes, quelquefois dans des granges où ils restaient cachés sous des monceaux de foin, jusqu'à ce que le retour de l'obscurité leur permît de continuer avec sécurité leur voyage.

Les femmes se servaient des mêmes artifices. Des dames de qualité, « âgées de soixante ou de soixante-dix ans, qui n'avaient jamais, pour ainsi dire, mis le pied à terre que pour marcher dans leur chambre ou pour se promener dans une avenue, se rendirent à quatre-vingts et cent lieues à quelque village qu'un guide leur avait marqué. Des filles de quinze et seize ans, de toutes conditions, se hasardaient aux mêmes corvées. Elles traînaient des brouettes, elles portaient du fumier, des hottes et des fardeaux. Elles se défiguraient le visage par des teintures qui leur brunissaient le teint, par des pommades ou des sucs qui leur faisaient élever la peau, ou les faisaient paraître toutes ridées. On vit plusieurs filles et femmes contrefaire les malades, les muettes, les folles. On en vit qui se déguisèrent en hommes ; et quelques-unes, étant trop délicates et trop petites pour passer pour des hommes faits, prenaient des habits de laquais, et suivaient à pied, au travers des boues, un guide à cheval qui faisait l'homme d'importance. »

Ces détails circonstanciés sont du témoin oculaire Elie Benoît. Nous les avons abrégés dans leur généralité pour en venir à des récits, textuellement conservés, de quelques fugitifs. Il nous est impossible de les reproduire tous, tous éloquents dans leur simplicité. Du moins, suivons-en quelques-uns.

Voici par exemple, d'après des papiers appartenant aux Huber, une famille qui part du centre de la France, de

Clermont-Ferrand. Après quelques étapes, les parents et les enfants sont saisis par une escouade de soldats et reconnus pour réformés. On les dirige vers la cité voisine, afin d'attendre le passage d'une chaîne de galériens. Le soir, ils arrivent dans un village ; on les lie à un poteau sur la place et on les laisse exposés à une pluie glaciale. La grâce du roi et la réintégration dans leurs biens leur sont offertes, s'ils veulent abjurer : un silence obstiné accueille ces propositions. Bientôt les villageois chargent d'imprécations et couvrent de projectiles les tristes captifs... La nuit approchait. Le père s'adressant à sa compagne lui dit : « Voici l'heure du culte, prions Dieu ! » Ils s'agenouillent et redisent la courte prière des réfugiés : « Bon Dieu, qui vois les injures auxquelles nous sommes exposés à toute heure, donne-nous de les supporter charitablement. Affermis nos cœurs dans la profession constante de la vérité, et conduis-nous par ton Esprit dans les sentiers du monde. »

Puis ils chantent les premiers mots de leur psaume CXVIe :

J'aime mon Dieu ; car lorsque j'ai crié,
Je sais qu'il a ma clameur entendue ;
Et, puisqu'il m'a son oreille tendue,
En mon dur temps par moi sera prié.

Les villageois, immobiles, ont écouté ; ils sont émus. Ils se rendent auprès du chef militaire, le supplient de leur permettre d'offrir un abri à ces infortunés : ce qui leur est accordé. Le lendemain, les cordes étaient rompues, et les protestants dans la direction de la frontière suisse, qu'ils gagnèrent sans autre incident.

Un nommé Pierre, régent de Soudorgues (département du Gard), condamné à mort comme prédicant à la fin de

l'année 1685, prit une part active aux assemblées jusqu'au moment où il se retira en Suisse (juin 1686). Voyant arriver les dragons aux approches de l'automne 1685, il s'était enfui dans les montagnes et avait erré de lieu en lieu, se cachant tantôt chez un ami, tantôt dans des bergeries, des paillers. La réunion tenue la semaine d'après Pâques, près de Saint-Germain-de-Calberte, dans une grange appelée le Galta, fut marquée par un accident qu'il a inscrit dans ses *Mémoires d'un fugitif.* « La grange où nous étions était à deux étages, et le plancher avait été construit de vieilles poutres sur lesquelles on avait mis de grandes pierres larges et plates. Comme après la prédication on donna la coupe hors du logis, vu le grand nombre des gens de l'assistance, le temps se mit soudainement à l'orage, et pour s'en préserver les fidèles s'entassèrent comme ils purent dans l'intérieur de la grange. Tout à coup le plancher s'enfonça avec des craquements sinistres au milieu des cris d'épouvante, et tout se trouva dans un pêle-mêle indescriptible. Pourtant il n'y eut, grâce à Dieu, personne de tué dans cette affaire. Une fille fut blessée au bras, une autre à la jambe; un vieillard demeura couché sous une poutre, en sorte qu'il fallut l'emporter à travers champs pour le mettre dans quelque asile... Nous retournâmes à Falquières chez la Plantavid, espérant que les soldats pourraient se retirer avant deux ou trois jours, et qu'il me serait permis de prendre congé de mes chers amis de Pompidou et des fidèles de notre Eglise dans une belle assemblée que je prétendais convoquer, avant mon départ, dans quelque solitude. Les sublimes paroles d'Esaïe dans le verset second du chapitre douzième (Dieu est ma délivrance) me revenaient sans cesse à la pensée, c'était ma consolation nuit et jour, et

c'est sur ce texte seulement qu'il me semblait que je pourrais parler. Malheureusement je fus privé de cette joie des derniers adieux. »

Le fragment qui suit est extrait d'un manuscrit ayant appartenu à M. Monnet, ancien notaire à Vevey, puis domicilié à Pampigny. Dans ce narré à la fois naïf et touchant, Jean Giraud, seul protestant du village des Hières (département de l'Isère), nous donne le journal de sa propre évasion.

Voyant l'orage près d'éclater, il avait fait depuis longtemps des préparatifs de départ, sans cesse déjoués par la vigilance des prêtres et des dragons. Et il fallait rester au logis pour voir les excès d'une soldatesque en délire, la maison pillée, les tombes de famille profanées, le corps d'un enfant non baptisé jeté à la voirie. En dépit des dangers que présentait la fuite, les émigrations se multipliaient chaque jour. A la Grave, dans les hameaux voisins contigus à Saint-Jean-de-Maurienne, « on continuait à se sauver en telle manière que tout à coup, d'un soir à l'autre, on ne trouvait que maisons ouvertes à l'abandon des gardes et des voleurs.

« Le 25 juillet (1686), Planchet, curé des Hières, vint chez moi me faire voir une lettre circulaire pour le diocèse de Grenoble, qu'il fallait absolument se confesser et communier, à l'exemple de Grenoble, faute de ce souffrir les dragons, et après m'avoir fort exhorté et ma femme aussi à nous disposer, je pris la parole et lui dis: Monsieur, un jour de la semaine prochaine, je porterai ma femme et ma sœur à faire ce qu'il faudra, cela est plus que raisonnable, assurez-vous de cela. Il s'en alla souper sur ce de bon courage. Je remarquai sa posture, et qu'il s'en allait frottant ses mains de joie. Il entendait d'une manière et moi

de l'autre, aussi bien que ma femme, puisque notre partie était liée quatre jours après, et de fait nous fîmes voile.

» Le 29 juillet, Dieu nous envoya une pluie vingt-quatre heures avant notre départ, qui donna de neige nouvelle au plus haut endroit près d'un grand pied et demi. Environ dix heures du soir, arriva un Savoyard, mouillé à merveille, qui me dit que les trois autres nous attendaient sur le chemin. J'avais aussi un homme du pays aposté, pour porter ma Suzon, âgée de six années. Nous ne fîmes que faire boire ces personnages, et sans grand bruit, comme vous pouvez vous figurer, et pendant ce temps-là je préparai mes deux chevaux, et fis avertir ma sœur, femme du sieur Monnet, avec rendez-vous, et l'autre m'aida à mettre des morceaux de nappes que j'avais coupés aux pieds de mes chevaux, à cette fin qu'ils ne menassent point de bruit en sortant de chez moi sur le pavé, de peur que les voisins n'entendissent. Ma femme, en sortant de la chambre, mit ma fille sur le dos. C'était environ onze heures du soir, au plus fort de la pluie, et quand je jugeai qu'elle pouvait être à deux cents pas hors de ma maison et du village, je fermai bien les portes et me remis à la garde du bon Dieu, et ayant joint ma femme, déchaussâmes les deux chevaux et mis ma femme à cheval avec ma fille. Nous ne fûmes pas vis-à-vis Descloz, qu'elles tombèrent de cheval à la montée, d'autant qu'il ne faisait point de lune, étant au défaut de la montagne. Sur quoi ma femme prit derechef sur son dos notre Suzon, et de ce qu'il faisait noir à la montée, elle s'écarta du chemin, les guides étant assez occupés à conduire mes chevaux ; et par bonheur, ma sœur avec son guide ayant passé par un autre chemin firent rencontre d'elle et ma fille. La mère

ne pouvait marcher, la fille, par le mauvais temps qu'il faisait ou de frayeur, prit un grand dévoiement de cœur et un..., que nous croyions qu'elle en mourrait. Je mis la pauvre enfant dans mon brandebourg, et le tout attaché au dos d'un de mes guides, où elle n'avait pas froid, sans quoi il nous la fallait enterrer à la montagne du coin du col où nous passâmes ; et à l'égard de ma sœur, étant à moitié montée de ladite montagne, après avoir passé Martignare, elle perdait courage, et de même les guides, pour l'injure du temps, pluie, neige et glace, le jour venant, que les habits étaient gelés sur le corps, les cottes jusqu'à moitié cuisses. Nous bûmes, étant près du plus haut de la montagne (pour lors était grand jour), chacun une demi-tasse d'eau-de-vie, que ma sœur en avait une bouteille ; finalement étant au plus haut d'icelle, le soleil commençait à paraître sur les plus hauts rochers, pour lors prîmes courage, nous trouvant finalement à la descente.

» Etant arrivés aux premières maisons de Savoie, qui sont les montagnes de Lesté, et ayant passé le Riou-Blanc, les guides demeurèrent d'accord qu'il nous fallait séparer. Ils étaient trois, et nous, trois à cheval ; qu'un irait avec ma femme et ma fille, et l'autre, avec ma sœur et sa fille, et l'autre, qui avait un cheval, avec moi, et qu'on laisserait toutes les hardes à Saint-Jean-de-Maurienne, et que nous passerions tous séparément à Genève, et que si, par malheur, quelqu'un était pris (que Dieu ne veuille !) et que les autres le verraient, n'en pas faire semblant, d'autant qu'il est plus facile d'en délivrer une que deux ou trois, et que notre route serait par Montmeillan, Chambéry, Aix-les-Bains et Rumilly ; et que si l'on trouvait quelqu'un qui se voulût formaliser, l'on dirait qu'on va aux bains d'Aix conduire ces filles qui sont indisposées, et qu'on ne

logeât point, soit à la couchée ni à la dînée, au même logis, et de cette manière nous nous séparâmes tous à la garde de Dieu... et, le jeudi premier août, nous fîmes notre entrée à Genève, à huit heures du matin, par la grâce du Seigneur. »

Une relation plus correcte et plus étendue est celle dont M. de Beausobre, de Morges, a offert une copie. L'original forme un cahier de trente-huit pages, ayant perdu la couverture ; au haut de la première page une autre main a écrit ce titre : *Ce qui est arrivé au sieur Jean Nissolle, marchand de Ganges, en Languedoc.* Détachons-en quelques portions.

« J'appris, le 2 octobre 1685, que six compagnies de gens de guerre devaient se rendre à Ganges, pour forcer tous les habitants réformés à changer de religion. Je crus de mon devoir d'exhorter tous ceux que je pus à la persévérance. J'eus la douleur de voir toutes mes exhortations sans fruit. Chacun me dit qu'il fallait céder au torrent et faire comme les autres. Un seul, nommé Nougier, se laissa toucher à mes raisons. Voyant qu'il n'y avait plus de ressources, nous résolûmes ensemble de sortir du royaume. Comme c'était un dimanche, je ne voulus point me mettre en chemin. Il donna ordre à sa femme de me dire qu'il s'en allait à Valleraugue. Je ne manquai point de m'y rendre le lendemain qui était le lundi. Je l'attendis là deux jours, mais il ne vint pas. On me dit cependant qu'à Ganges on avait logé des soldats dans les maisons de ceux qui avaient fui ou chez ceux qui n'avaient pas voulu faire abjuration. Je crus que peut-être la Providence m'appelait à souffrir dans ma maison avec ma famille. L'envie que j'avais de la fortifier fit que je partis de Valleraugue par une pluie horrible.

» Etant arrivé chez moi, je ne trouvai point de soldats, comme l'on m'avait dit. Ma femme eut du chagrin de me voir, parce que, dit-elle, je lui rompais ses mesures. Elle avait dit à M. de Ganges et à M. le juge qu'elle ne savait où j'étais allé ni quel chemin j'avais pris. On la menaça de faire raser la maison dès que les dragons seraient arrivés, si l'on ne me trouvait point, et l'on ne manqua pas de faire une exacte recherche de ceux qui manquaient. Il fallut donc me cacher pour obéir à ma femme, et ce fut dans une des plus misérables maisons de la ville. J'obligeai ma sœur de s'y cacher avec moi. Je ne vis point d'autre moyen de nous conserver. La consternation était si générale, il était si visible que Dieu avait abandonné ce misérable peuple à sa propre conduite, qu'on ne pouvait pas douter qu'il ne fît abjuration en foule dès que les dragons paraîtraient.

» Cela ne manqua pas d'arriver le lendemain. Quoique ma femme m'eût promis merveilles, sitôt qu'elle vit neuf dragons dans sa maison, elle courut faire abjuration avec les autres et mena avec elle une de nos filles âgée de dix-sept ans. Cette nouvelle me causa la plus vive douleur que j'eusse ressentie de ma vie. Deux jours après, j'entendis sonner la cloche pour le sermon dans le temple. Ce son me perçait l'âme et me rappelait cet heureux temps auquel nous allions servir Dieu dans son temple avec pureté et avec liberté.

» L'impatience me prit au bout de huit jours. Je dis à ma sœur que j'allais à Ginestous m'informer s'il était vrai qu'on prêchât encore à Monifac, et que j'étais bien aise aussi de savoir de quelle manière se conduisait M. de Ginestous et sa famille. Quand je fus arrivé à ce lieu-là, l'hôte me dit que quoique M. de Ginestous fût de mes amis, je ne lui ferais pourtant point plaisir de le voir, et que dans des

affaires aussi délicates, il n'avait garde de donner aucun conseil ni aucun avis. Il me dit encore que le jour précédent on avait prêché pour la dernière fois à Monifac. Je retournai donc trouver ma sœur. Pendant le peu de temps que je fus absent, on ne négligea rien pour la gagner, et on y réussit que trop. On lui dit que si on la découvrait, elle serait rasée et conduite dans un couvent. Cela l'intimida extrêmement. Cependant elle n'osait pas changer que je n'en eusse fait autant le premier. Elle s'avisa pour cet effet de faire venir un de mes amis, qu'elle fit rencontrer comme par hasard. C'était le maître de la maison où nous étions cachés. Ce tentateur me prit par tous les endroits qu'il crut le plus propre à m'ébranler. Il me cita la révolte générale et la difficulté qu'il y avait à sortir du royaume. Il ajouta que me connaissant propre à consoler les malades et assez hardi pour leur faire la prière sans crainte, il ne doutait point que ce ne fût offenser Dieu et un défaut de charité en moi de les abandonner; d'autant mieux que je pouvais compter de n'aller jamais à la messe ; qu'on se contentait de ma simple signature ; qu'on ne m'en demanderait assurément pas davantage, et qu'enfin si je voulais lui donner parole, un de mes parents, nommé Boudon, viendrait me prendre sur la nuit pour me conduire chez le curé et que cependant il l'allait avertir; qu'il se faisait fort que ce curé qui était de ses amis ne me demanderait aucune chose, mais qu'il se contenterait de me voir et de prendre mon nom. Je lui répondis que je le priais de dire à M. Boudon, avant d'avertir le curé, qu'il prît la peine de venir me voir, que nous parlerions de cela ensemble, et que cependant je penserais à mes affaires.

» Mon tentateur s'en alla plein d'espérance ; il trouva ma sœur en descendant, à qui il raconta toute notre con-

versation. Elle lui répondit qu'assurément il n'avait rien fait, que je ne lui avais point promis, qu'il fallait me parler de nouveau et m'obliger à donner parole positive. Pendant que ces gens parlaient encore, ma conscience se réveilla, elle me représenta le péché énorme que j'avais commis de marchander, pour ainsi dire, ma religion.

» Peu de temps après, je me mis en chemin pour sortir du royaume avec le sieur Hourtet, marchand de Sumène; Jacques Fignels, cardeur de laine; Antoine Cause, de Saint-Hippolyte; et Antoine Nissolle, mon fils, chirurgien. Après avoir fait quelques journées, nous nous trouvâmes dans un bois appelé Gresinian, près de Pignerol. Nous rencontrâmes deux paysans à qui nous demandâmes le chemin de Turin; ils nous dirent de les suivre. Nous nous trouvâmes environnés de sept ou huit autres paysans, qui voulurent nous arrêter de la part du duc de Savoie. Il fallut composer avec eux. Nous nous dépêtrâmes comme nous pûmes de ces voleurs.

» Comme nous n'avions rien mangé ce jour-là, nous allâmes à la première maison qui se rencontra pour demander quelque nourriture. Nous n'y fûmes pas plutôt que nous vîmes arriver nos gens, qui, après nous avoir salués, défendirent charitablement aux paysans de nous rien donner. C'était le soir, et nous étions encore à jeun. Ils nous firent dire cependant qu'ils nous laisseraient aller si nous voulions encore leur donner quelque argent. Nous les menaçâmes de porter plainte devant le magistrat et de lui demander justice de l'argent qu'ils nous avaient volé. Quand ils nous virent ainsi résolus de les poursuivre en justice, ils coururent chez un nommé M. Joseph, substitut du juge de Brequairas, et lui consignèrent ce qu'ils nous avaient volé.

» Nous fûmes conduits devant le juge de Brequairas. On nous traduisit ensuite à Pignerol attachés. Après avoir demeuré là sept ou huit jours, nous présentâmes requête au gouverneur, à ce qu'il lui plût nous permettre de nous retirer dans nos maisons, en vertu d'une déclaration du roi, qui donnait six mois à ceux qui s'étaient cachés dans les montagnes pour se retirer chez eux, sans qu'ils puissent être inquiétés pour la religion. On y eut si peu d'égard qu'on nous renferma beaucoup plus étroitement ; Cause et moi, dans un endroit plein de la plus sale ordure.

» Après vingt-trois jours dans de pareils endroits et pendant la rigueur de l'hiver, on eut ordre de la cour de nous faire conduire dans notre pays et devant nos juges. Huit soldats et un sergent nous traduisirent à Grenoble. Nous y vîmes M. de Saint-Ruth, à qui nous dîmes nos raisons. Il nous fit mener dans une grande chambre, près de son logis, où nous trouvâmes quatre dragons. En nous attachant, ils nous disaient, avec des serments horribles, que si nous n'avions pas renoncé à la religion de Calvin avant qu'il fût jour, on nous ferait boire un seau d'eau à chacun. L'hôte et l'hôtesse du logis entrèrent alors avec un dragon, qui querella fortement les deux autres et qui leur dit qu'ils avaient fait l'action d'un bourreau. En même temps, ils nous détachèrent. Ce dernier nous dit : Courage, messieurs, vous partirez demain pour aller dans votre pays. J'ai ordre de vous accompagner avec quelques autres et un officier.

» Le lendemain, nous nous embarquâmes sur l'*Isère* et l'on nous conduisit au Saint-Esprit, où nous restâmes quinze jours. Nous fûmes traduits de là à Nîmes, et après nous avoir ouïs plusieurs fois, on nous condamna aux galères. Cause fit abjuration. On nous garda longtemps, et tous

les jours nous avions à soutenir les attaques d'une foule de prêtres, de jésuites et de missionnaires.

» Quelques jours après, nous vîmes arriver sept de nos frères du haut Languedoc, condamnés aux galères pour s'être trouvés dans des assemblées. On nous fit souper ensemble. Notre conversation tourna sur la piété et sur les souffrances auxquelles nous devions nous attendre pour la cause de l'Evangile.

» Nous attendions tous les jours d'être conduits en galère, mais on nous dit qu'il était venu un ordre de la cour de nous exiler simplement, parce qu'on n'avait encore envoyé personne aux galères de ceux qui n'avaient pas fait abjuration. On nous changea, Hourtet, Fignels, mon fils et moi, de la chambre où nous couchions, sous prétexte qu'on avait trouvé quelque pierre détachée de la muraille. On nous enfermait tous les soirs, après nous avoir fouillés fort exactement, dans un cachot sale et puant, et dans lequel couchaient ceux qui avaient commis les plus grands crimes. On nous faisait sortir tous les matins ; quelquefois le sieur Hourtet et moi y passions la journée entière ; nous étions comme accoutumés à cette puanteur, et elle ne nous empêchait pas de faire nos dévotions avec une joie indicible. C'était particulièrement le dimanche et le mercredi que nous restions dans l'humiliation et dans le jeûne.

» M. le juge criminel vint nous dire qu'il avait ordre de nous envoyer à Aigues-Mortes, dans la tour de Constance. Ce fut le 20 juin 1686 que nous partîmes des prisons de Nîmes, après soleil couché. Nous fûmes accompagnés des vœux d'un grand nombre de personnes de la ville, qui, les yeux mouillés de larmes, nous souhaitaient mille bénédictions. Le sieur Hourtet et quelques autres étaient fort

malades ; nous priâmes nos juges de ne pas les faire partir qu'ils ne fussent un peu remis : mais nous les trouvâmes inexorables. Je priai aussi un archer de ne pas nous faire marcher trop vite, à cause de la faiblesse de nos malades ; il me répondit que s'ils ne pouvaient pas aller, ils les attacheraient à la queue de leurs chevaux. Nous fûmes obligés de les défrayer, et de payer leur voyage largement, afin qu'ils ne nous maltraitassent pas en chemin.

» Nous arrivâmes le lendemain, à dix heures du matin, à Aigues-Mortes. Après dîner, le lieutenant du roi nous demanda si nous ne voulions pas nous rendre, ce furent ses termes, et faire comme les autres. Nous lui répondîmes que nous ne pouvions pas changer de religion contre les mouvements et contre les lumières de notre conscience. Il nous répliqua que nous étions bien entêtés, et que, puisqu'il nous voyait si endurcis, il fallait nous résoudre à beaucoup souffrir.

» On nous conduisit à la tour de la Reine. Nous trouvâmes dans cette tour cinq autres prisonniers pour la religion. Nous fûmes surpris de ce qu'on ne nous mettait pas jusqu'au col dans cette eau corrompue et bourbeuse dont on nous avait menacés, pour tâcher de nous ébranler. Quoi qu'il en eût été, nous sentions bien que Dieu nous ferait la grâce de lui être fidèles, à quelques tourments qu'on voulût nous exposer. On demeura quelques jours sans rien nous donner. Les autres prisonniers nous firent part de leur pain pendant ce temps.

» Deux jours après, M. Hourtet rendit son âme à Dieu. Le concierge nous demanda rudement s'il n'y avait personne de mort. Nous lui répondîmes : « En voilà un duquel vous répondrez devant Dieu. » Il nous repartit en co-

lère : « Vous devriez être tous crevés, vous en verrez bien d'autres. Que ne faites-vous votre devoir ? » Nous nous contentâmes de lui dire que nous ferions ce qu'il plairait à Dieu, mais non point du tout ce que le monde voulait exiger de nous. Il nous demanda la dépouille du mort, que nous lui donnâmes, avec laquelle il s'enfuit sans vouloir plus nous dire un mot. Le même jour Fignels et mon fils tombèrent malades. Heureusement nous avions reçu quelque argent, par le moyen duquel nos malades furent secourus.

» Il n'y avait rien dont on ne s'avisât pour nous inquiéter. On nous apportait de la viande, et on oubliait le bois pour la faire cuire. On fut une fois deux jours sans donner une goutte d'eau. Cependant notre patience et notre résignation les lassèrent.

» Un capucin, le père Paul, venait fort souvent nous visiter. Il me tira un jour à part pour tâcher de m'obliger à aller passer quelques jours dans son couvent. Il me promit toutes sortes de bons traitements. Il me jura, foi de capucin, qu'il ne me parlerait ni d'abjuration, ni de confession, que je pourrais m'en retourner quand il me plairait, et qu'il me donnerait seulement un certificat, avec lequel je pourrais passer partout où je voudrais. Il ajouta qu'étant malade je ne pouvais que périr dans ce lieu-là, et n'oublia rien enfin pour m'emmener avec lui. Je le remerciai de ses offres obligeantes. Je lui dis que je ne doutais point qu'un homme de son caractère ne me tînt parole, quoique franchement je n'en fusse pas fort persuadé ; mais que cependant je ne pouvais pas accepter ce qu'il m'offrait, de peur de scandaliser mes frères, et sans m'attirer les jugements de Dieu qui nous dit en quelque endroit de l'Evangile que qui scandalisera un de ces plus petits qui croient

en son nom, il vaudrait mieux qu'on lui attachât une meule au cou, et qu'on le jetât au fond de la mer. C'est ainsi que Dieu me fit la grâce de résister à cette tentation, que j'avoue franchement n'avoir pas été petite.

» Nous étions alors fort resserrés. On ne permettait à personne de nous voir, et il nous était étroitement défendu de parler à qui que ce fût par une fenêtre ferrée qui regardait sur les fossés de la ville. Ma femme et mon aîné apprirent que j'étais malade. Ils se rendirent à Aigues-Mortes pour tâcher de me voir et de me servir ; on eut la dureté de ne jamais le leur permettre. Il fallut que mon fils se contentât de me voir par la fenêtre dont j'ai parlé, sans que nous osassions nous dire un seul mot. Des sentinelles qui étaient là pour nous observer n'auraient pas manqué de tirer sur lui.

» Ma femme fit un autre voyage pour voir mon fils malade. On lui permit de le visiter deux ou trois fois. Comme ce pauvre garçon était retombé depuis peu, faisant semblant de lui faire prendre l'air, on le fit venir sur le rempart. Le capucin ne manqua pas de s'y trouver ; la chose était concertée ; sitôt qu'il vit mon fils, il lui dit, en présence de sa mère, s'il ne voulait pas bien confesser qu'il était un grand pécheur, et lui avouer s'il n'avait jamais eu de commerce criminel avec fille ou femme ; mon fils lui répondit qu'il voulait bien avouer à toute la terre qu'il était un grand pécheur, et qu'il ne saurait exprimer combien de fois il avait offensé son Dieu, mais que pour ce qui était du commerce criminel dont il lui avait parlé, sa conscience ne lui reprochait rien sur ce chapitre. Après cela le moine s'avisa de lui ordonner pour pénitence de dire trois fois par jour l'oraison dominicale. Mon fils lui répliqua que Jésus-Christ nous ordonnait dans l'Evangile

de prier sans cesse. La fin de cette entrevue fut que le capucin donna un certificat à mon fils comme s'il s'était confessé, si bien que sans plus de formalité on l'élargit, et sans l'obliger à faire aucune abjuration.

» Cette nouvelle m'affligea si sensiblement que mon mal s'en augmenta de beaucoup. On ne crut pas même que je passasse cette nuit-là. Cependant mon fils étant arrivé à Ganges ne voulut jamais aller à la messe. M. de Ganges s'en aperçut. Il le fit prendre, avec un de ses camarades qui ne voulait pas non plus aller à la messe, et les fit tous deux mettre en prison dans une chambre haute du château. Quelques jours après ils eurent le bonheur de se sauver. Dieu leur fit même la grâce de sortir du royaume et d'arriver heureusement en Suisse.

» Plusieurs prisonniers, de ceux qui avaient déjà fait abjuration, se confessèrent et furent élargis. Nous restâmes cinq de neuf que nous étions. Nous faisions nos exercices de dévotion dans la prison, le mercredi, le vendredi et le dimanche, de la même manière qu'on avait accoutumé de le faire dans nos temples. Un sergent maltraita, à coups de hallebarde, un prisonnier nommé le Capitaine, qu'il accusait d'être le chantre et de faire le prédicant; le pauvre garçon ne savait ni lire, ni écrire, ni chanter, et par conséquent encore moins prêcher.

» Capitaine, voyant qu'on s'en prenait toujours à lui, cela le confirma toujours plus dans le dessein qu'il avait de mettre tout en usage pour rompre sa prison. Nous fîmes tout ce que nous pûmes pour le dissuader de cette entreprise, pendant deux mois. Enfin il s'impatienta, et s'étant aperçu un jour qu'on nous apporta du bois qu'il était lié avec une bonne corde, et qu'il y avait des branches de mûrier de la grosseur du bras, il s'avisa d'attacher la corde

à deux gros clous qui tenaient la serrure de la première porte qu'il fallait forcer, car vous remarquerez qu'il y en avait quatre à passer. Il eut le bonheur d'enlever peu à peu et sans bruit cette première serrure. Après avoir ouvert deux portes, il remarqua un endroit propre à faire une ouverture sans que la sentinelle pût l'entendre. Nous joignîmes ensemble une paillasse et deux draps qui suffirent pour aller jusqu'à terre. Nous attachâmes le bout à un banc qui appuyait contre les deux côtés de la muraille, en sorte qu'il n'y avait aucun risque que cela manquât.

» Après que chacun eut fait son paquet, et que nous eûmes prié Dieu tous ensemble qu'il bénît notre entreprise, Vidal descendit le premier ; je les suivis malgré ma grande faiblesse et une fièvre d'accès : sans examiner le danger auquel je m'exposais, j'attachai mon manteau à mon col et le jetai derrière le dos. Sa pesanteur seule suffisait pour me faire tomber. Dans cet équipage, je commençai à me laisser aller en bas ; j'entendis ces pauvres gens qui me donnaient mille bénédictions, et qui me parurent tous effrayés du péril auquel ils me voyaient exposé. Je n'eus pas descendu environ une toise que les forces me manquèrent, si bien que je tombai de cinq ou six toises de haut. Capitaine, croyant que je m'étais tué, descendit promptement. Il me trouva évanoui ; il me donna de l'eau-de-vie et me fit un peu revenir ; cependant j'étais tout brisé et ne pouvais point me soutenir. Capitaine me chargea sur son dos, aidé par Vidal, et me porta à deux ou trois cents pas de là. Il s'en alla chez quelques personnes du voisinage qu'il connaissait me chercher quelque voiture, mais on lui en refusa absolument. Ce charitable personnage s'en revenait tout triste, ne sachant comment me tirer

d'affaires, mais le bon Dieu y pourvut par la rencontre d'un âne. On ne m'eut pas plutôt mis dessus que cet animal allait d'une force qu'on avait peine à lui tenir pied, et cependant de l'allure la plus douce.

» Nous passâmes tout près du corps de garde sans être aperçus, et d'abord après le pont nous trouvâmes un parc où l'on tenait du bétail, et où était un mâtin qui se mit à aboyer si furieusemeut qu'il nous fit extrêmement craindre d'être découverts. Nous nous détournâmes du chemin à gauche. Cela fut la cause aussi que nous nous égarâmes et que nous abordâmes à des métairies dont Capitaine connaissait les habitants, et qu'il disait même être de la religion. Dans cette pensée, il les pria de me cacher chez eux pour quelques jours ; non seulement ils nous refusèrent, mais ils ne voulurent pas même nous montrer le chemin.

» Enfin, après avoir beaucoup marché, nous avançâmes pourtant si peu que, quoique nous fussions partis à une heure après minuit, nous nous trouvâmes, sur les quatre heures du matin, tout près des murailles de la ville. L'horloge que nous entendîmes sonner nous fit apercevoir de notre égarement. Cela nous affligea et nous mortifia beaucoup. Nous rebroussâmes. Il nous fallait passer à travers champs, tantôt dans des vignes, tantôt dans des marais et dans des joncs hauts et épais qui s'entortillaient à mes jambes. Le cœur me manquait à tous moments, et je me trouvai si faible et si abattu que je priai mes charitables conducteurs de me mettre à terre, et de me laisser mourir en repos au pied d'un arbre. Ils répondirent qu'ils ne m'abandonneraient pas quand il s'agirait de gagner tous les trésors du monde.

» Je n'en pouvais déjà plus, lorsque nous arrivâmes au bord d'un grand fossé. On me chargea sur les épaules de

Capitaine, et nous passâmes ainsi avec beaucoup de fatigue. Un moment après nous vîmes la tour de la Carbonnière. Il y avait toujours là des gardes de sel, ce qui fit extrêmement craindre que nous n'y fussions arrêtés. Mes conducteurs furent fort contents quand nous eûmes passé cet endroit.

» Nous fîmes tous nos efforts pour arriver à Marsillargues, à deux lieues d'Aigues-Mortes. Nous demandâmes à loger ; on nous refusa partout. Une demoiselle, qui avait vu ces refus, vint nous offrir sa maison le plus honnêtement du monde, et sans qu'il nous en coûtât rien. Nous la remerciâmes, et la priâmes seulement de vouloir bien nous indiquer quelque personne qui sût rhabiller les membres rompus. Je demeurai deux ou trois jours chez ce rhabilleur.

» Vidal et Capitaine, me voyant en lieu sûr, me quittèrent. Ce ne fut pas sans verser des larmes de part et d'autre. Me sentant assez fort, je priai de me faire conduire aux Marques, puis à Nîmes. Mes hôtes étaient continuellement dans des frayeurs mortelles qu'on ne me découvrît, et que je ne fusse encore exposé à la souffrance. Cela me fit résoudre à m'en aller chez moi.

» Nous prîmes donc le chemin de Ganges ; peu après nous vîmes venir un prêtre. Le garçon qui me conduisait en eut tant de peur qu'il se crut perdu et qu'il voulut absolument me laisser là. Je lui dis que tous ceux qui m'avaient rendu service dans des occasions beaucoup plus dangereuses ne s'en étaient point mal trouvés, et qu'il ne leur était jamais arrivé aucun mal. Il fallut cependant mettre pied à terre et me cacher dans un fossé qui était tout proche. Sitôt que le prêtre fut un peu loin, le garçon revint me prendre, et je remontai à cheval. Il ne voulut pourtant pas me conduire tout à fait jusqu'à Ganges. Je

pouvais me rendre tout doucement dans une petite maison que nous avions, et où l'on ne tenait que du bois et quelques pourceaux. Je n'y fus pas plutôt que je m'endormis. Ma femme me vint voir sitôt que ses dragons furent couchés, et me mena dans un magasin que nous avons chez nous, au-dessus des degrés. Cet endroit-là était fort humide, et j'allai dans un autre, dont le plancher était bas et dans lequel je ne pouvais être à mon aise que couché. J'entendais de là tout ce qui se passait dans la rue, dans la maison. Je vous laisse à penser le chagrin que j'avais d'entendre à tout moment pester et renier ces dragons. Je n'étais pas moins scandalisé d'ouïr la conversation de quantité de femmes à leur retour de l'église.

» Je ne demeurai que dix ou douze jours dans cet endroit, parce que le moins du monde que j'eusse craché ou toussé un peu fort, on m'aurait infailliblement découvert. Je résolus donc d'aller dans mon lit ordinaire, quoi qu'il en dùt arriver, me remettant absolument entre les mains de la Providence. Je couchai dans mon lit environ un mois sans que personne s'aperçùt de la moindre chose, à la réserve que, m'habillant un jour, j'entendis monter quelqu'un lentement et sans bruit. Je me jetai sur le lit et tirai le rideau, mais point si promptement que le chirurgien d'une de ces compagnies de dragons ne s'en aperçùt. Il s'approche du lit. Ma fille répondit que c'était un de nos parents attaqué d'une grande douleur de tête. Je dis alors au dragon qu'il n'en devait pas douter, et que je ne ferais pas difficulté de me faire voir à lui. Il monta au second étage du logis, où était un autre dragon malade. Il lui dit qu'il avait surpris un homme dans le lit de l'hôtesse, mais qu'il voulait perdre la vie si ce n'était son fils qui s'était sauvé des prisons du château, ou quelque ministre qui se

cachait. Le dragon malade désabusa l'autre, qui promit de n'en dire jamais rien à personne.

» Ma femme eut envie d'aller voir notre fils aîné qui était à Marseille aux galères. Je fus bien aise d'être du voyage, tant pour voir mon fils que pour me tirer du chagrin où j'étais continuellement dans la maison, parce que je ne pouvais souffrir que ma femme et les autres personnes de la famille fissent des choses que je ne croyais pas que leur conscience leur permît de faire, ce qui causait même quelquefois du bruit entre nous. Pendant notre séjour à Nîmes, ma femme reçut une lettre de mon fils par laquelle il lui marquait qu'elle ne se donnât pas la peine d'aller à Marseille, qu'elle aurait le chagrin de ne pouvoir point le voir, parce qu'on ne laissait entrer aucune femme dans les galères, à moins que d'avoir de grands et de puissants amis.

» Ayant changé de dessein, je résolus de prendre le chemin de Lyon, pour de là me rendre à Genève, quoique je fusse encore fort incommodé des pieds, et que j'eusse même une fièvre d'accès fort fâcheuse. Nos parents, nos amis et ma femme ne négligèrent rien pour me mettre entre les mains de quelque guide assuré. On en trouva deux qui promirent de me conduire, et l'on tomba même d'accord du prix avec un. L'un et l'autre manqua de parole.

» Je résolus donc d'acheter quelque bête pour me porter, et de me mettre tout seul en chemin, à la garde du bon Dieu. On m'acheta un âne dont on ne donna qu'une pistole, aussi à peine pouvait-il me porter. Je partis pour Lyon, et ma femme se retira à Ganges dans la famille.

» J'arrivai à Lyon après beaucoup de peine et de dépense. J'avais une lettre de recommandation pour une dame. Elle

me fit demeurer douze jours à Lyon. Elle consulta avec ses amis, et ne trouva point d'autre expédient, sinon de risquer à me mettre une seconde fois en chemin tout seul, puisqu'il n'y avait pas d'apparence qu'on s'avisât d'arrêter un homme incommodé comme je l'étais. On me donna par écrit la route que je devais tenir de Lyon à Genève. Quand j'eus fait environ la moitié du chemin, il survint une grosse pluie, en sorte que ma pauvre monture ne marchait qu'avec toutes les peines du monde. A un quart de lieue de Saint-Jean-le-Vieux, elle n'en pouvait presque plus. Elle s'enfonça jusqu'aux sangles dans un bourbier. Deux hommes qui gardaient des vaches sur une montagne voisine vinrent droit à moi. Après beaucoup de peine, ils me dégagèrent, aussi bien que l'animal. Un de ces hommes, me voyant dans un si pitoyable état, eut la charité de m'accompagner jusqu'à Saint-Jean-le-Vieux, où j'arrivai à dix heures du matin, et où je restai ce jour-là et le lendemain pour me remettre un peu de mes fatigues.

» Pendant que j'étais dans le logis sur un lit, il vint un homme qui me demanda si je n'allais point à Genève. Je ne savais que lui répondre. Il s'aperçut de mon embarras et me dit de n'avoir point de peur, de lui parler hardiment, qu'il était Suisse et qu'il avait appris avec combien de peine j'étais arrivé là. Il me conseilla de m'en aller au pont de Maillat, et me dit qu'il y arriverait plus tôt que moi, qu'il me recommanderait à l'hôte, afin qu'il me rendît tous les services possibles. Je me rendis à ce pont de Maillat, et j'y séjournai un jour. Le lendemain l'hôte me dit d'aller coucher à la Voûte. A ce dernier endroit, le maître du logis me fit trouver un guide tel que je le pouvais souhaiter et auquel je promis un louis d'or avec ma monture, pour qu'il me conduisît à Chancy.

» Nous partîmes de nuit, et après une lieue mon guide me fit quitter le grand chemin. Il me fallut mettre pied à terre ; nous passions par des chemins effroyables. Je vis arriver deux grands chevaux de charrette avec deux hommes, qui allaient labourer. Un d'eux me dit fort honnêtement que, puisque je ne pouvais pas marcher, je n'avais qu'à monter sur un de leurs chevaux. J'acceptai son offre agréablement, et sans cela peut-être m'aurait-il fallu rester au pied de la montagne. Nous arrivâmes enfin au haut, mais non sans beaucoup de risque, car nous n'eûmes pas fait la moitié de la montée qu'il s'éleva un vent terrible, qui à tous coups jetait le cheval à deux pas du chemin, et qui me faisait craindre à tout moment d'être précipité dans quelque abîme. Ce qui nous incommodait le plus fut que la neige ne portait pas, tellement que ma monture se couchait et se recouchait dans la neige. Il me fallut encore descendre cette montagne à pied pendant trois quarts de lieue. Nous traversâmes une partie du pays de Gex. Mon guide me faisait toujours éviter les villages, ce qui fut cause que nous endurâmes beaucoup de soif. Nous traversâmes le Rhône, et abordâmes à Chancy sus terres de Genève.

» Je couchai là, et il se trouva un homme à souper dans le logis, qui devait aller le lendemain à Genève et qui menait deux chevaux. Il m'en offrit un que j'acceptai. Je partis avec cet autre pour Genève. Nous y arrivâmes entre sept et huit heures du matin, un jeudi 15e de mai 1687, et assez à temps pour entendre le prêche à Saint-Pierre. Ce fut alors que mon âme se trouva dans des transports de joie et dans des ravissements qui ne se peuvent exprimer, ni même comprendre que par ceux à qui Dieu a fait la même grâce. »

On connaît les *Larmes* de Pineton de Chambrun. On sait les épreuves de Pierre Lambert de Beauregard, jusqu'à son arrivée à Yverdon.

Du côté des femmes, les sorties ne furent ni moins héroïques ni moins persévérantes. Une lettre de Mme d'Arbaud contient l'émouvant récit de sa fuite en 1685. « La première source de mon malheur est le cruel changement de mon mari, qui s'est laissé séduire aux derniers états tenus à Montpellier, où il a fait abjuration le 19 décembre 1684. Ce qu'ayant appris chez mon frère le marquis de Fourques, où j'étais pour lors, je partis incontinent pour aller joindre mes dix enfants que j'avais laissés dans notre terre à la campagne, pour les garantir du malheur que je prévoyais qui arriverait de ce changement fatal. Et la première démarche que je fis fut d'envoyer deux de mes garçons les plus aînés, âgés de dix-huit à vingt ans, à Genève ; et deux de leurs sœurs, âgées de treize à quatorze ans, du côté du Dauphiné, où je les mis à couvert auprès de mes parents. Pour les autres filles, qui restaient auprès de moi, l'aînée d'entre elles, âgée de vingt-un ans, fut sollicitée puissamment au même changement par la promesse qu'on lui fit de lui donner une place chez madame la dauphine et dix mille écus en sortant ; l'autre, âgée de dix-neuf ans, par un mariage très avantageux, et la troisième, âgée de dix-sept ans, par d'autres promesses aussi bien que de menaces. Il me restait encore trois petits enfants qu'on m'avait bien enlevés, mais que mon mari me fit rendre, me voyant en état de l'abandonner et de tout entreprendre. Accablée de douleur, je ne perdis pas pour tout cela ma crainte, puisqu'en me rendant mes enfants on mit en même temps un prêtre dans ma maison, pour les instruire et pour être leur garde, et pour faire auprès de moi tout ce qui dépendrait

de lui pour me perdre, n'ayant épargné pour cela ni promesses ni menaces, étant même venu à toutes sortes d'emportements horribles pendant six ou sept mois, que j'ai resté encore auprès de M. d'Arbaud mon mari, qui de son côté fit aussi tout son possible pour me séduire et pour m'intimider, afin de m'inspirer les mêmes sentiments qu'il avait pour la conservation et l'agrandissement de sa maison, ne se contentant pas de ce que Dieu lui avait donné de naissance et de biens. Comme je voyais donc qu'il n'y avait point de fin à toutes ces violentes persécutions, que le danger de perdre mes enfants, et de nous voir sans exercices et dans le dernier malheur, dorénavant tous les jours, je me vis enfin contrainte de prendre la résolution de me retirer et de faire mon possible pour sauver mes pauvres enfants, quoique je fusse pour ainsi dire dans l'impuissance d'exécuter mon dessein et de me pourvoir même des choses nécessaires pour faire mon voyage, ayant employé une partie de ce que je pouvais avoir au voyage et entretien de mes enfants à Genève ; mais enfin m'étant abandonnée à la providence de mon Dieu et résignée à tout ce qui lui plaisait de m'envoyer (mon mari m'ayant ôté tous les moyens de retirer quelque chose, dans la crainte qu'il avait de ma retraite), fortifiée par la grâce de Dieu et par la nouvelle que je venais de recevoir, que mon mari avec le procureur du roi venait de m'enlever deux de mes filles, l'aînée et la troisième, qui étaient pour lors à la campagne, pour les mettre dans le couvent, et pour se saisir du reste de mes enfants que j'avais auprès de moi, et pour arrêter ma personne même. Je me résolus sans hésiter davantage avec ce que je pus avoir, n'ayant pas même voulu demander aucun secours à personne qui ait pu m'aider à mon dessein, de crainte de leur faire des

affaires, me servant de l'occasion de la foire de Beaucaire, où toute notre petite ville de Nîmes est en foule et où par bonheur était aussi allé notre prêtre, spécieux ennemi de notre repos, m'y ayant fait traîner avec mes enfants dans un pitoyable équipage et déguisée pour n'être pas reconnue. Mais ce qu'il y a surprenant et qui marque merveilleusement la providence de Dieu sur mes enfants fut d'avoir rencontré mon mari en chemin dans son carrosse à la vue de Beaucaire, qui accompagné de M. le procureur du roi menait mes deux pauvres filles captives, que je reconnus d'abord et auxquelles, après un triste regard et plusieurs larmes répandues d'une mère fort affligée, je ne pus donner autre secours que celui de mes prières et de ma bénédiction, n'ayant osé me donner à connaître, de peur de perdre encore les autres. Dieu sait avec quelle amertume de cœur je poursuivis mon chemin, me voyant dans l'obligation d'abandonner un mari peut-être pour jamais, que j'aimais extrêmement avant la chute, et deux de mes filles exposées à toutes les plus violentes contraintes et à être mises le jour même dans le couvent. Mais enfin voyant que je n'avais pas de temps à perdre, étant assurée que l'on me poursuivrait dans ma fuite, je pris au plus vite le chemin le moins dangereux, qui était celui de Marseille, où j'ai rencontré mes deux filles que j'avais auparavant envoyées du côté du Dauphiné, pour les mettre à couvert et qui avaient ordre de s'y rendre. Et de là j'allais jusqu'à Nice, jusqu'à Turin, et de Turin à Genève, où j'arrivai avec mes six enfants par la grâce de Dieu, après avoir été un mois en chemin, souffert une grande fatigue et consumé ce que je pouvais avoir sur moi. »

Ce départ précipité de la noble mère de famille causa un si grand émoi parmi les catholiques, que l'un d'eux, dans

son zèle, prit la douleur du mari pour sujet d'une élégie. On y lit :

Que vous avais-je fait pour vouloir me quitter ?
Quand de votre amitié je me sentais flatté,
Qui vous a pu donner un conseil si barbare ?
Est-ce bien pour toujours que le sort nous sépare ?
Qui vous fait condamner tous mes secrets mystères ?
Mon culte n'est-il pas le culte de mes pères ?

Un protestant non moins zélé répondit au nom de l'épouse :

Pouvez-vous ignorer le sujet de ma fuite ?
Malgré notre tendresse, il est vrai, je vous quitte :
Mais puis-je faire mieux que de vous imiter ?
Vous quittez le Sauveur, je devais vous quitter,
Qui suivez un objet qui vous fera périr ;
Moi, pour suivre un époux qu'on ne peut trop chérir,
Qui me promet pour dot une vie éternelle,
N'ai-je pas droit, d'Arbaud, de vous être infidèle ?
Vous pourriez avec moi le suivre comme moi ;
Mais pouvais-je, sans Lui, vivre sous votre loi ?

Là, dans ce choix, s'affirmait l'imperturbable résolution des partants. Une telle fidélité à ses convictions les plus intimes, au prix des plus douloureux sacrifices, de telles fuites aussi pénibles que nombreuses ont été chaudement et définitivement appréciées par Michelet.

« Dans les révolutions de notre orageuse patrie, bien des fois les mêmes frontières ont vu l'émigration. Bien des fois, les forêts d'Ardennes, les gorges du Cerdon entre Lyon et Genève, nos côtes d'Océan, leurs anses solitaires, connues du seul contrebandier, ont vu des fugitifs, sous mille déguisements, chercher leur salut dans l'exil. Toutefois, entre proscrits et proscrits, grande est la différence. Le protestant pouvait rester ; on faisait effort pour le re-

tenir. Qu'il dît un mot, et il gardait ses biens et sa patrie, s'épargnait des dangers terribles. L'émigré de 93 voulait sauver sa vie ; celui de 1685 voulait garder sa conscience.

» La fuite du protestant est chose volontaire : c'est un acte de loyauté et de sincérité, c'est l'horreur du mensonge, c'est le respect de la parole. Il est glorieux pour la nature humaine qu'un si grand nombre d'hommes aient, pour ne pas mentir, tout sacrifié, passé de la richesse à la mendicité, hasardé leur vie, leur famille, dans les aventures périlleuses d'une fuite si difficile. On a vu là des sectaires obstinés ; j'y vois des gens d'honneur qui par toute la terre ont montré ce qu'était l'élite de la France. La stoïque devise que les libres penseurs ont popularisée, c'est justement le fait de l'émigration protestante, bravant la mort et les galères, pour rester digne et véridique : *Vitam impendere vero.* La vie même pour la vérité !

» Voilà pourquoi les chemins du passage, ces défilés, ces forêts, ces montagnes, sont sacrés de leur souvenir. Que de larmes y furent versées ! Il était rare qu'on partît ensemble. On se quittait, le plus souvent, pour des destinées bien diverses. Tel périssait, telle était prise, enfermée, perdue pour toujours. On ne se revoyait qu'au ciel. »

Plusieurs se retrouvèrent en ce monde, grâce à l'hospitalité de leurs coreligionnaires, en Suisse comme ailleurs.

CHAPITRE II

L'hospitalité suisse.

L'espoir du fugitif (poésie). — Prévenances à la frontière. — Accueil dès l'arrivée à Genève. — Secours nombreux et continus de toutes parts. — Touchantes attestations. — Difficultés diplomatiques.

Les vers qu'on va lire furent publiés, « pour remplir quelques pages blanches, » à la fin du petit volume intitulé : *La séduction élucidée* ou *Lettres de M. l'évêque de Meaux à un de ses diocésains qui s'est sauvé de la persécution, avec les Réponses qui y ont été faites, et dont la principale est demeurée sans réplique* (s. d. n. l. ; sur la copie imprimée à Berne en Suisse). Ces lettres avaient été écrites par Bossuet à M. de Vrillac, bailli de la Ferté-sous-Jouarre, réfugié en Hollande, et les réponses étaient de la plume de Jean Rou. Ces strophes (de 1686), auxquelles nous donnons pour titre : *L'espoir du fugitif*, pourraient bien être du même Jean Rou.

Que le vent souffle, que l'orage
Contre nous exerce sa rage;
Que la mer en courroux fasse écumer ses flots
Contre la fragile nacelle ;
Qu'on l'agite toujours par d'injustes complots ;
Puisque Jésus est avec elle,

Il tancera les vents, et nos pauvres troupeaux,
Abordant sûrement en des climats nouveaux,
Paîtront en quelque lieu sous ce Berger fidèle.

Que Satan unisse à ses forces
Du monde et de la chair les flatteuses amorces,
Qu'il fasse contre nous agir mille ressorts :
De ces trois conjurés et de tous leurs complices
Un cœur bien affermi méprise les efforts !
Mourir pour Dieu sont des délices ;
Et quand, dans ces grands sacrifices,
Par une vive foi l'âme soutient le corps,
C'est dans les plus cruels supplices
Que les héros chrétiens se montrent les plus forts.

Au débris de nos tabernacles,
Dont au peuple on fait des spectacles,
Qu'on joigne, si l'on veut, les prisons et les fers,
Dieu se fera de pierres vives
Une église au milieu des plus affreux déserts,
Et, sur de plus heureuses rives,
D'autres temples étant ouverts
A nos familles fugitives,
Leurs langues et leurs voix aujourd'hui si captives
Béniront hautement le Dieu de l'univers.

Sion ne peut être détruite ;
A quelque extrémité que puisse être réduite
L'Eglise où le Dieu fort plante ses pavillons,
Si nous prions, si nous veillons,
Si nos cœurs à ses lois cessent d'être rebelles,
Ses anges par milliers nous couvrant de leurs ailes,
Nous mettront à l'abri des plus fiers tourbillons,
Et de l'enfer ému les plus noirs bataillons
N'auront point de pouvoir sur nos troupes fidèles.

. . . .

Cet espoir ne fut point déçu. « Si les proscrits rencontraient de grands périls durant leurs voyages, Berne,

Neuchâtel, Genève et les cités riveraines des lacs romands prenaient les plus sérieuses mesures pour faciliter leur arrivée sur le sol helvétique. Dans les forêts du Jura français, au col de Saint-Cergues, au lac de Joux, les municipalités de Nyon, de Rolle, de Morges et d'Yverdon, entretenaient des bûcherons et des pâtres qui, « sous ombre des travaux de leur état, » surveillaient les sentiers et guidaient les voyageurs. Leurs excursions s'étendaient à plusieurs lieues sur le territoire du royaume, et de nos jours les plus hardis contrebandiers du Jura n'ont jamais égalé les ruses et le courage des guides vaudois au temps du refuge. Vers le midi de la vallée, près du fort de l'Ecluse, les paysans genevois accomplissaient une tâche analogue. Les habitants des villages voisins du Rhône, Chancy, Avully et Cartigny, se distinguaient par leur charitable intrépidité. Aux pieds de leurs abruptes moraines se trouvaient deux bacs solidement amarrés. Les guides conduisant les réfugiés attendaient la nuit pour franchir les derniers ravins du pays de Gex. A l'approche du fleuve, des signaux prévenaient les Genevois ; des flambeaux, un instant allumés sur la rive suisse, annonçaient le départ des embarcations. Bientôt le courant impétueux était franchi, et les fugitifs, désormais en sûreté, entonnaient l'hymne d'action de grâces sur la terre de la liberté de conscience. » Ainsi s'exprime M. Gaberel.

Et sur territoire suisse cette prévenance ne se relentit nullement. « L'exemple que la petite Genève donna alors est le plus grand, je crois, qu'on puisse trouver dans l'histoire de la fraternité humaine. Cette ville de seize mille âmes, pendant près de dix ans, reçut, logea, nourrit quatre mille fugitifs. Enorme effort, excessive dépense, et soutenue avec une persévérance admirable. Augmenter

sur-le-champ d'un quart sa population, sa consommation, c'est ce qu'aucune ville n'aurait supporté. Si Paris (avant 1860) a un million d'âmes, représentez-vous ce que serait l'invasion subite d'un quart en plus, de deux cent cinquante mille âmes. Ajoutez que, de ce côté, venait la partie la plus pauvre de l'émigration. Comme des naufragés ou comme l'enfant qui vient de naître, ils abordaient nus à Genève, n'apportant que leur corps mal vêtu, affamé, souvent martyrisé. Toujours de nouveaux arrivants. C'était un torrent de fantômes ; on eût dit la marche des morts vers la vallée de Josaphat.

» Les maisons de Genève ne sont pas grandes. La famille d'alors était serrée et close, d'une certaine raideur pour l'étranger et d'un aparté puritain. Tout cela disparut. La piété et la charité changèrent violemment ces choses de forme. Les portes s'ouvrirent grandes. On mit des lits partout, cinq ou six dans chaque chambre. Telle maison en eut quarante-cinq ! Toutes les habitudes changées, complet bouleversement. La dame genevoise, concentrée jusque-là, un peu prude et méticuleuse, prend chez elle, avec elle, au saint des saints de la famille, ces pauvres inconnues. Elle coupe ses robes à leur taille, se dépouille pour couvrir des enfants presque nus. Grande table et petite chère. Pour nourrir tout ce monde, elle accepte, elle impose aux siens une sobriété rigoureuse. Elle vide les greniers et les caves. Elle prend l'eau pour elle et réserve le vin pour ces malheureux épuisés.

» Nos Français du midi, sous la bise de Genève, au souffle du mont Blanc, dans ces grands courants froids que le Rhône, que l'Arve, ces rapides torrents, amènent là de toutes parts, supportaient avec peine le cruel hiver de 1686. Leurs hôtes, non contents de manger avec eux tout

ce qu'ils avaient, s'endettèrent généreusement. De leur crédit chez les marchands, ils enlevèrent du drap, du linge, des chaussures, habillèrent tout ce peuple. Nos Français discrètement, pour ménager le bois de la maison et soulager leurs hôtes, les laisser respirer un moment, allaient presque tous chercher un peu de soleil sur la pente abritée que depuis on appela le petit Languedoc. Cette rampe domine le beau Jardin des plantes que Rousseau, Candolle et Saussure rendent tellement illustre. Mais ce grand souvenir de la charité genevoise glorifie plus encore ce beau lieu et le rend sacré. »

L'attention des historiens français, l'attention de Michelet, dans ce que nous venons de transcrire, s'est essentiellement attachée à Genève. Cela se comprend. Par leur position, les Genevois ouvraient, pour ainsi parler, la principale porte de la Suisse ; et magistrats et simples citoyens s'acquittèrent de ce devoir avec une assiduité infatigable.

Depuis que David de Busanton avait donné en 1545, puis, à sa mort (1554), légué une somme considérable pour soutenir à Genève ses malheureux compatriotes de France, la bourse française avait reçu constamment les souscriptions particulières des Genevois. Sur la demande de Théodore de Bèze, la compagnie des pasteurs lui avait substitué quelqu'un de leur corps pour présider cette administration, avec quelques diacres de la nation française. Ces administrateurs se relayaient de six en six mois.

Grandes furent souvent leurs perplexités, surtout à l'approche et au lendemain de la révocation. Des témoignages contemporains nous rapportent qu'en 1685 les réformés fugitifs se présentaient nombreux. On lit, à la date de cette année, dans le recueil manuscrit de Jacques Flournoy : « Il continue à arriver tous les jours un grand nombre de

ces pauvres gens, et il en est déjà passé plusieurs milliers. Il passa entre autres quantité de ministres de France, et quoiqu'ils ne s'arrêtent que quelques jours dans la ville, il s'y en est vu plus de cinquante à la fois. »

Ce fut principalement en 1687 que le flot de l'émigration se porta vers la cité de Calvin. On peut en juger par ce passage de Flournoy, daté du 25 mai : « Il arrive tous les jours un nombre surprenant de Français qui sortent du royaume pour la religion. On a remarqué qu'il n'y a presque pas de semaine où il n'en arrive jusqu'à trois cents, et cela a duré dès la fin de l'hiver. Il y a des jours où il en arrive jusqu'à cent vingt en plusieurs troupes. » Et plus bas : « Pendant tout ce temps il passe à Genève une quantité surprenante de pauvres Français réfugiés qui entrent par la porte Neuve et sortent par le lac. Il en entre jusqu'à trois cent cinquante par jour ; les 16, 17 et 18 août il en est entré huit cents de compte fait. La bourse française est entièrement épuisée. Le capital était de plus de huit mille écus il y a deux ans ; mais il n'y a plus rien, nonobstant les très considérables charités qu'on y a données. Le 15 août on distribua quinze cents francs. Pendant toute cette année on a distribué cinq cents écus par mois. On donne un demi-écu à chaque réfugié, de quelque âge et sexe qu'il soit. Le conseil donne à la bourse cinq cents écus, les églises de la campagne autant, l'hôpital autant, et outre cela se charge de tous les malades. On donne le revenu de tous les troncs du jeudi pendant le reste de cette année. Le public fournit aussi le bateau pour transporter les réfugiés en Suisse, ce qui montera à environ mille écus l'année. L'on dit que dans les cinq semaines finissant le 1er septembre il en est arrivé près de huit mille ; de sorte que, quoiqu'il en parte tous les jours par le lac, il y en a

toujours ordinairement près de trois mille dans Genève. »

Les registres officiels confirment et complètent le journal de Flournoy.

Au jeûne solennel du 24 novembre de cette année 1687, pour empêcher l'encombrement et la confusion dans les temples, le conseil ordonna qu'on prêcherait à l'auditoire pour les seuls réfugiés. Des soldats furent placés aux portes avec ordre de ne laisser entrer que les expatriés français. La vaste salle ne put les contenir, et cependant toutes les autres églises se trouvèrent extraordinairement remplies. L'affluence était si grande à ce moment, que dans le quartier populeux de Saint-Gervais on comptait plus de familles réfugiées que de genevoises, bien que plus de vingt mille hommes eussent déjà traversé la ville pour chercher ailleurs de nouveaux secours.

Sous différentes formes, l'assistance se poursuivait au travers de toute la Suisse, du Rhône au Rhin, jusqu'à Schaffhouse, la sortie principale.

Durant la période de grande émigration française du dix-septième siècle, d'après M. Gaberel, les cités du Léman prêtèrent asile « à vingt-deux mille familles ou individus, dont les noms sont conservés à Genève et à Berne ; on reçut douze mille personnes survenant à diverses reprises en colonnes trop nombreuses pour pouvoir être inscrites en détail, vu la rapidité de leur voyage vers le nord ; vingt-sept mille réfugiés, en dehors des précédents, arrivèrent munis de ressources pécuniaires et n'eurent pas recours à la bienfaisance publique. Ces chiffres réunis nous donnent un total de plus de soixante mille proscrits qui traversèrent le pays romand de 1682 à 1720, ou s'y établirent. »

Zurich mande à Berne, le 7 janvier 1686 : « Nous avons soigné de notre mieux, depuis le mois de septembre dernier,

dix-huit cents réfugiés, et encore, sur ce nombre, huit cents ont-ils été acheminés sur l'étranger, pourvus de vivres, de vêtements honnêtes, et d'un viatique de trois à vingt écus. Vingt-trois personnes seulement ont pu s'entretenir à leurs propres frais ; huit cents ont été sustentées dans des maisons bourgeoises et dans les bâtiments municipaux, chacune à raison de six florins par mois. » En août, Zurich écrit de nouveau : « Nous avons à peu près mille réfugiés ; » à quoi Berne répond : « Il nous est aisé de comprendre combien le souci de ce nombre croissant de réfugiés commence à vous peser, surtout depuis que vous êtes encore chargés de deux cents personnes en sus de la répartition faite en dernier lieu, et qu'ainsi près de mille personnes sont entretenues par les soins des autorités et des gens charitables : ce qui ne s'était pas encore vu. Beaucoup partent d'ici avec viatique, sous prétexte de gagner le Brandebourg, et vont à vous, non point par notre ordre, mais de leur propre autorité. Depuis la dernière répartition, douze cent soixante personnes se sont encore arrêtées l'hiver durant dans notre territoire vaudois, à quoi nos ressortissants de Lausanne, Morges, Rolle, Nyon se sont montrés fort sensibles, en sollicitant vivement d'être déchargés. Ce que nous eussions fait depuis longtemps, s'il ne s'était trouvé de ces fugitifs qui se sont tirés d'affaire au moyen de quelques ressources et ont ainsi facilité leur entretien. Toutefois nous avons fait évacuer certaines localités et réparti leur contingent soit dans la capitale soit en d'autres lieux, ce qui fait plus de sept cents personnes à ajouter aux treize cents qui nous sont échues dans la précédente répartition, sans parler des embarras et frais du déplacement. Non seulement ceux qui nous reviennent, mais tous ensemble, après s'être quelque peu arrêtés et refaits dans

notre pays, doivent être en partie assistés et salariés, ce qui aura prochainement consumé notre autre quête. Nous désirons nous conformer à vos vues, mais nous ne doutons pas que vous ne nous excusiez et n'accueilliez miséricordieusement ceux qui vous arriveront. »

« Dans l'automne de 1687, Zurich hébergeait à elle seule mille soixante-treize personnes. L'année suivante, d'août à octobre, il arriva quatre mille vingt-sept refugiés, pour lesquels il fut dépensé dix-neuf mille quatre cent quatre-vingt-onze florins. La liste officielle des fugitifs arrivés à Zurich, du 3 décembre 1683 au 1er janvier 1689, donne les chiffres suivants :

Du 3 décembre 1683 au 8 novembre 1685	1359
Du 8 novembre 1685 au 18 avril 1686	3944
Du 18 avril 1686 au 19 décembre 1686	3565
Du 19 décembre 1686 au 10 octobre 1687	7827
Du 10 octobre 1687 au 5 novembre 1688	5580
Du 5 novembre 1688 au 1er janvier 1689	1070
	23345

» Ne sont compris dans ces chiffres que les réfugiés ayant réclamé l'assistance officielle, et non ceux auxquels leurs ressources permirent de s'en passer, ou qui ne furent secourus que par des particuliers charitables.

» Nous avons établi précédemment que les sacrifices de la petite Suisse étaient loin d'égaler en nombre et en étendue ceux des puissances européennes. Mais la Suisse a un avantage sur tous les autres Etats, savoir la bonne volonté du peuple en général. Un peuple libre, partant simple et se contentant de peu, est plus sensible et plus sympathique au malheur des autres, plus disposé à leur venir en aide. Le plus humble y a le sentiment de sa

valeur propre ; aussi chacun a-t-il confiance en soi et va-t-il volontiers de l'avant, certain que ce qui fait battre son cœur trouvera de l'écho dans celui de ses concitoyens. La joie que chacun ressent de pouvoir donner et venir en aide devient plus grande quand on la sait partagée et qu'on est assuré que les dons des plus humbles pèseront dans la balance. Tandis que de riches Etats, comme la Hollande et l'Angleterre, se dirigeant d'après les constellations politiques, restèrent souvent, pendant des années entières, sourds aux prières des fugitifs, en Suisse, par contre, les gouvernements aussi bien que les particuliers, tant de la ville que de la campagne, avaient constamment les mains ouvertes. Ce que faisaient et pouvaient faire les villes suisses ne peut, sans doute, se comparer au chiffre qu'atteignirent les subventions des villes étrangères, en Hollande surtout ; mais la Suisse présente ce spectacle unique que la campagne y rivalisait de zèle avec la ville, non seulement dans les cantons souverains, mais dans les bailliages et seigneuries ; non seulement dans le pays de Vaud de langue française, mais dans la Thurgovie et la vallée du Rhin. On comprendra en même temps que les Suisses, de leur nature soigneux et économes, aient toujours tenu des comptes très en règle et calculé exactement entre eux l'apport de chacun. »

A ces renseignements, dont abonde l'ouvrage de Mœrikofer et qui sont le relevé fidèle des archives, nous ajouterons simplement trois ou quatre témoignages des proscrits eux-mêmes.

L'un d'eux écrit : « Il semblerait que les murailles de leurs appartements (à Genève) se reculent à volonté, tant ils sont habiles à loger les nouveaux venus, lorsqu'ils arrivent à flots pressés ; il est vrai que l'on en met jus-

qu'à vingt dans la même chambre. La maladie et les souffrances de la route font de terribles ravages parmi nous, et les salles de l'hôpital genevois ne peuvent abriter tous nos frères, dont la plupart ne se relèveront pas.» A Berne pareillement, à la fin de 1687, les hôpitaux « et autres maisons à ce destinées » se trouvèrent si pleins, qu'il fallut aménager encore, en vue des réfugiés, plusieurs autres bâtiments, en particulier le Reuterstall.

« Après avoir demeuré à Genève environ quatre mois, dit Jeanne Terrasson, je suis venue à Berne le 22e août 1688, où j'ai toujours resté jusqu'à présent, y jouissant de la douce protection, clémence et bénéficence chrétienne ; les fruits de laquelle me sont distribués si libéralement, de même qu'à tant d'autres personnes, par les très illustres, très magnifiques, hauts, puissants et souverains Seigneurs, Leurs Excellences de la ville et du canton de Berne, que Dieu a choisis en son amour pour faire présider la charité au milieu d'eux. Oui, je dis que Dieu les a choisis pour y faire régner la charité, cette divine vertu et cette franche affection, de laquelle nos cœurs s'embrasent par le Saint-Esprit, pour aimer Dieu et le prochain ardemment et sincèrement, et par laquelle tous les autres dons que Dieu nous communique se rapportent hautement à sa gloire et à l'édification de son Eglise. Aussi leur charité a subsisté et subsiste toujours, à mesure que ce pays s'est rempli de gens qui fuient la persécution et qui ont témoigné, par leur constance, être des vaisseaux d'élection ; de même que l'huile du prophète Elisée multipliait à mesure qu'on apportait de nouveaux vaisseaux, tellement que les vaisseaux manquèrent plutôt que l'huile. L'on peut dire de même de ces princes et de leurs peuples charitables et miséricordieux, que les misérables et les

sujets d'exercer leur charité défaudront plutôt qu'il ne leur manquera de cette vertu, ni de moyens pour en continuer les effets. Ils n'ont pas seulement donné la pite de la pauvre veuve, mais les offrandes des riches, et les ont données avec cordialité et affection. Ils ont fait revivre le siècle des apôtres, où toutes les choses étaient communes, et ont partagé avec nous nos misères et leurs biens. Ils ont été affligés de nos malheurs et nous ont consolés par les effets de leur bénéficence. Et ces pieux souverains l'ont exercée abondamment, non par aucune considération humaine, mais par le principe de la charité, qui est de faire les aumônes conformément aux commandements de Dieu, en ce qu'il requiert de nous que nous les fassions : car Dieu préfère l'obéissance à tous les sacrifices, sachant que nos biens ne parviennent point jusques à Dieu, mais aux saints qui sont en la terre. »

Madame Du Noyer relate : « Quand nous fûmes arrivés aux portes de Berne, les gardes arrêtèrent notre chariot. Nous ne savions d'abord ce que cela voulait dire ; mais un moment après, un d'eux marcha devant, et nous conduisit au logis du Faucon, qui est le meilleur de la ville, et je ne saurais assez louer ici la charité de Messieurs les Suisses, qui défrayaient ainsi tous les réfugiés qui passaient dans leur pays. Nous nous reposâmes huit jours dans cette bonne auberge, aux dépens de Messieurs de Berne, et quand nous en voulûmes partir, on nous fournit des voitures jusqu'à Zurich, et on donna ordre à nos conducteurs de nous défrayer sur la route. Quand nous entrâmes dans la ville de Zurich, nous trouvâmes, comme à Berne, des gens qui nous menèrent dans un cabaret, aux frais du canton. »

Un ancien pasteur de l'Eglise dauphinoise, Piffard, vou-

lant marquer sa reconnaissance et celle des réfugiés de sa paroisse aux seigneurs de Lausanne, composa l'adresse dont le tome XXI[e] du *Bulletin* a la copie. L'original avait été transcrit sur un vaste parchemin par un des plus habiles calligraphes de ce temps, Chapelié, qui ne craignit pas de mettre au-dessous de son œuvre *excudit et pinxit*. Au centre est l'adresse, écrite avec autant de soin que de goût, mais dont malheureusement certaines parties sont effacées. Sur les bords, dans un encadrement ingénieux, apparaissent les différentes vues de Lausanne exécutées à la plume.

« *Aux Très Honorés Seigneurs,*
les Seigneurs Bourgmestre, Boursiers, Banderets
et Conseillers de la Ville de Lausanne.

« Très Honorés Seigneurs,

» Il y a déjà longtemps que je souhaitais de vous témoigner, aussi bien qu'à quelques-uns de nos Illustres Bienfaiteurs, quelle est notre reconnaissance pour les obligations que nous vous avons. Je suis un des moins considérables de ceux que vous avez protégés, mais je suis persuadé que l'on m'avouera, et que mes chers frères de souffrance souscriront à ce que je vais dire. Oui, Nobles et Puissants Seigneurs, il n'est point de ceux qui passent ou qui vous restent qui ne se fassent un devoir de publier que vous êtes de ces amis tendres et généreux que la Providence nous a suscités dans nos mauvais jours, pour essuyer nos larmes et nous faire oublier notre ingrate Patrie. Votre Ville est comme une porte qui nous fait sortir de la servitude, et qui nous introduit dans une douce liberté. Quand on y est une fois, on s'y oublie agréablement, et l'accueil compatissant qu'on nous y fait adoucit

et soulage nos maux. Nous y respirons une vaste et belle campagne qui, par la diversité de ses objets, suspend ou dissipe nos chagrins. Mais ce que nous estimons incomparablement davantage, c'est que nous y trouvons une pâture de vie après laquelle nous soupirons ; elle nous y est distribuée par d'excellents serviteurs de Dieu qui prêchent et qui vivent bien, et qui nous traitent comme leurs enfants ou comme leurs frères. Que nous sommes heureux lorsque, confondant nos voix et nos louanges avec les vôtres, nous faisons retentir ces voûtes superbes qu'une salutaire réformation a consacrées au vrai culte de Dieu, et que nous disons de bon cœur : Amen ! à ces actions de grâce que vous rendez à Dieu, comme à l'unique auteur de tous les biens dont vous jouissez. Lorsqu'une fois nous connaissons la manière dont vous ménagez l'intérêt public, nous sommes convaincus que vous le préférez au vôtre : vous êtes très assidus à l'exercice de vos charges, vous n'y recevez que d'honnêtes gens, et bien qu'elles soient plus honorables que lucratives, vous vous y attachez beaucoup plus qu'à vos propres affaires ; on n'a point de peine à vous aborder, et les veuves, les orphelins et les étrangers vous considèrent comme leur appui. Vous savez rendre à Dieu et à César ce qui leur est dû, je veux dire que vous joignez la piété à la fidélité que l'on doit avoir pour les souverains. Vous êtes les meilleurs voisins qui furent jamais, et après vous avoir vus courir avec une ardeur incroyable pour éteindre le feu qui, d'une ville, n'a presque fait qu'un monceau de cendres, vous avez ouvert vos cœurs et vos bourses pour consoler un très grand nombre de malheureux. Mais, Très Honorés Seigneurs, quel soin n'avez-vous pas des membres de Jésus-Christ et des confesseurs de sa vérité, vous leur distribuez les biens du public après

leur avoir prodigué les vôtres. Combien de pauvres avez-vous nourris? Combien d'indigents avez-vous vêtus? Et qui pourrait compter le nombre de malades à qui vous avez donné du secours? Vous nous promettez de quêter pour... vous les logez dans les endroits les plus commodes, et quand la santé et leurs affaires les sollicitent d'aller ailleurs, vous les y faites porter à grands frais, et jamais... On ne peut assurément pas avoir plus de charité ni la porter plus loin que vous faites, et ce qui mérite nos louanges est que vous ne vous lassez point... Dieu veuille, Très Honorés Seigneurs, vous fournir toujours de quoi donner, et vous faire recueillir au ciel l'intérêt des bienfaits que vous répandez sur la terre. J'ai... un moyen de vous témoigner notre gratitude d'une façon assez singulière, je ne devais pas le négliger : sitôt que j'en ai fait la proposition à l'ouvrier dont vous verrez... il s'en est fait un plaisir sensible : il a déployé toute la finesse et toute l'habileté de son art. J'ose croire qu'il ne voit rien de plus achevé dans ce genre, et qu'il ne se trouvera point ailleurs un ouvrage de cette sorte, à moins qu'il ne parte de la même plume. C'est, Très Honorés Seigneurs, ce qui me fait espérer que ce petit monument... le recevrez comme un témoignage de la reconnaissance qu'a tout le corps des réfugiés et celle de l'homme du monde...

Très Honorés Seigneurs,

Votre très Humble et Obéissant serviteur,

PIFFARD,

Ministre de Saint-Paul-Trois-Châteaux en la paroisse du Dauphiné.

Lausannis pridie Idus augusti anno M.DC.LXXXVIII.
Chapelié... pinxit. »

Ces accents de gratitude étaient d'autant plus de saison que la générosité helvétique rencontrait depuis longtemps

une difficulté plus redoutable encore que sa propre gêne ou l'encombrement des arrivants : c'était Louis XIV lui-même poursuivant ses sujets réformés jusqu'auprès des gouvernements suisses qui les accueillaient.

Tambonneau, l'ambassadeur de France à Soleure, écrivait à son maître, le 15 décembre 1685 : « Les religionnaires fugitifs continuent à se rendre en foule à Zurich. J'en ai trouvé quantité sur le chemin de Bâle à Soleure. Un peu de temps apportera du changement au zèle de ces charitables hôtes par la dépense qui augmente à proportion de l'empressement qu'ils ont à donner retraite à ceux qui la leur demandent. » Le mois suivant, il informait la cour que le commis du trésorier, qui portait de Neuchâtel à Soleure les fonds destinés à l'ambassade, avait trouvé les chemins remplis de Français qui se dirigeaient vers Berne et Zurich.

On conçoit l'exaspération du despote. Genève, naturellement, en subit les premières secousses. Une lettre d'un ministre genevois, de novembre 1685, insérée dans le *Synodicon* de Quick (I, 143), l'infère manifestement.

« Comme il est notoire que le gouverneur est l'ennemi acharné des magistrats de la cité de Genève, et comme aussi notre Résident (M. de Chauvigny, chargé de surveiller la petite république) est attendu d'ici à trois ou quatre jours, nous engageâmes généralement, mais avec beaucoup de douceur, la plus grande partie des Français à se retirer le plus tôt possible : ce qu'ils firent de leur propre mouvement, sans délai, non sans chagrin de notre part à nous. A son arrivée, le Résident nous dit qu'il n'avait reçu aucun ordre à l'égard de cette affaire, et que, contrairement, il avait à traiter les réfugiés comme des amis particuliers. Mais trois jours après arrive une lettre par

laquelle le Roi, en colère, commande à son Résident d'insister pour que nos magistrats chassent de la ville tous ses sujets rebelles en leur enjoignant de retourner dans leur demeure respective.

» Le conseil là-dessus s'assemble, et après divers débats il résout, à la douleur et au regret général des citoyens, de faire une proclamation par laquelle tous les Français auraient à s'en aller immédiatement. A peine cet ordre donné, il fut accompli. Non sans renouvellement de chagrin pour leurs cœurs, car n'étant point partis la première fois ils avaient espéré rester.

» Cette proclamation, publiée après nos prières du soir, surprit et accabla ces pauvres gens, qui regardèrent cette expulsion comme un second bannissement de leur pays natal.

» En même temps notre Résident informa le Roi de la soumission de Genève à ses ordres, et cela de la manière la plus nette. Il envoya aussi le mémoire des magistrats relatif aux plaintes particulières et aux accusations du gouverneur de Gex. Ces magistrats, entendant se conformer sincèrement aux ordres de Sa Majesté, envoyèrent les dizeniers pour engager chacun des réfugiés à partir par la première occasion. Cet ordre, exécuté avec trop de sévérité par les sous-officiers, causa une nouvelle rumeur parmi le peuple. Chacun d'eux, cependant, prit un bateau sans délai, craignant de pires nouvelles et des ordres plus cruels qui les forçassent à retourner dans leurs propres maisons. Mille personnes nous quittèrent donc en trois jours. Ce qui produisit un très mauvais effet sur le peuple de la Suisse, qui ne pouvait pénétrer les causes qui portaient notre République à rendre en cette occasion obéissance semblable à Sa Majesté. Il y a quelque chose de plus cruel : le Roi

nous a envoyé une lettre foudroyante dans laquelle il approuve les mesures du gouverneur de Gex pour prévenir tout commerce entre sa ville et Genève. Ainsi non seulement aucune provision ne peut être importée dans la ville, mais encore aucun des habitants de Genève ne peut aller chercher d'herbes ni de blé de ses jardins ou granges. Bien plus, il ordonne d'expulser aussitôt de la ville tous les ministres qui s'y sont établis depuis trois ans, les considérant comme une troupe de séditieux conspirant entre eux et cabalant pour brouiller son royaume. Il demande aussi compte de ce qu'on a fait de ses sujets qu'il avait ordonné qu'ils fussent dépêchés vers leurs foyers, et dit que s'il n'obtenait pas satisfaction entière à tous ses commandements, il les ferait se repentir de l'avoir offensé.

» En un mot, nous n'eûmes jamais de lettre si osée et si menaçante. En vérité, sans nos magistrats, le peuple, qui s'en est fort ému, aurait tout rompu. Les Suisses auront une assemblée générale cette semaine. Vous avez ainsi un compte fidèle de notre présente situation.

» Nous attendons impatiemment la réponse du Roi à la lettre qui l'informe de notre prompte obéissance à ses ordres. Mais nous craignons tout ; parce que, ayant une fois commencé, il n'y aura pas de bornes à ses exigences. Les Suisses s'empressent de se rendre à leur assemblée, et le peuple paraît très résolu à défendre ses libertés et sa religion : chacun est prêt à marcher au premier signal... »

A l'autre extrémité du Jura, Bâle n'était pas moins menacée. Elle n'ignorait pas que la cour de France n'épiait qu'une occasion de punir immédiatement toute démarche imprudente. Construit à cette époque, et malgré les vives

représentations de la Suisse, sur un territoire soumis à la juridiction de Bâle, le fort de Huningue reçut à son fronton cette devise qui n'était autre chose qu'un avertissement significatif : *Sociis tutelam, hostibus terrorem.*

Dans de telles circonstances, l'université bâloise n'hésita point. Sa faculté de droit répondit affirmativement à la question qui se posait alors : « Les Etats réformés doivent-ils accueillir les réfugiés français ? » Cette réponse, datée du 5 novembre 1685, se fondait sur les arguments suivants :

« 1° Nous sommes tenus par notre conscience de prêter secours à des coreligionnaires chassés de leur pays pour cause de religion seulement, et ni traité ni alliance politique ne nous permettent de les abandonner.

» 2° Les confédérés évangéliques n'ont jamais entendu donner à l'article du traité qui leur interdit de recevoir des sujets étrangers fugitifs, le sens que la France veut lui attribuer.

» 3° Il est arrivé de tout temps que des sujets persécutés pour cause de religion aient trouvé accueil dans un autre pays.

» 4° L'article se rapporte à la paix de 1516, avant la réformation.

» 5° L'article doit être entendu de ceux qui fuient par suite de méfaits ou de désobéissance et pour se soustraire à la punition qui leur est due.

» 6° L'article, depuis cent ans, est ainsi compris et observé, aussi le Roi ne put-il exiger que Calvin lui fût livré. Après le massacre de 1572, de nombreuses familles se sont réfugiées dans la Confédération, principalement des plus grands du royaume, tels que le prince de Condé, le duc de Nemours, le fils de l'amiral Châtillon et bien d'autres

qui se sont retirés à Bâle et y ont séjourné sans empêchement. »

Le même jour, la faculté de théologie rendit un avis conforme à celui des juristes.

Le mois précédent, Berne, au nom de la diète d'Aarau, sur la requête du pasteur La Porte et de Claude Brousson, et en dépit des demandes formelles de l'ambassadeur de France Tambonneau, avait affirmé la résolution de persister dans cet accueil, quand même le roi s'y opposerait ; Zurich se déclarait prêt à recevoir trois mille huguenots, comme réponse à l'expulsion des Invalides d'un Zuricois protestant.

Aujourd'hui nous ne nous représentons qu'imparfaitement le degré de misère qu'engendraient une ou plusieurs années de disette, dans un temps où la Suisse était complètement dépendante de l'extérieur, et où l'étranger, soit qu'il manquât du nécessaire, soit par hostilité politique, interdisait toute exportation de vivres, comme cela se vit en plus d'une occasion, à Genève et à Bâle. Il arriva même que les particuliers de ces deux villes ne purent obtenir de la France de transporter chez eux les récoltes qui étaient leur propriété. La Suisse réformée considéra comme un devoir de protester contre les prétentions que l'évêque d'Annecy, se posant en successeur de celui de Genève, élevait sur les revenus et les dîmes du pays de Gex, prétentions appuyées par le parlement de Dijon. Les cantons protestants, décidés à soutenir les droits de Genève, décrétèrent en 1687 une ambassade extraordinaire auprès de Louis XIV, en la personne du bourgmestre Henri Escher, de Zurich, et du banneret Nicolas Daxelhofer, de Berne. Ils reçurent pour instructions de ne pas s'écarter de l'ancien cérémonial, de se couvrir devant le roi, et de ne point

se laisser traiter plus mal que les envoyés des autres républiques. Vainement les officiers suisses les mieux en cour, Stouppa, d'Erlach, qui l'un et l'autre venaient d'embrasser la foi romaine pour complaire au monarque, pressèrent-ils leurs compatriotes de prendre en considération la puissance royale et d'user de condescendance. Vainement les Français cherchèrent à brouiller les deux députés. Escher et Daxelhofer n'en continuèrent pas moins, trois mois durant, à réclamer d'un parfait accord ce qu'exigeait la gloire helvétique et chrétienne.

Ces deux magistrats, si distingués et expérimentés qu'ils fussent, n'obtinrent pas même une audience du roi. A la fin, persuadés que la cour ne multipliait les difficultés sur la forme que parce qu'elle était résolue à ne point céder sur le fond, ils demandèrent leurs passeports.

Un incident signala encore leur façon d'en finir avec les impertinences dont ils étaient l'objet. « Le 26 décembre 1687 se présentèrent à notre logis messieurs Bonœil et Giraud. Giraud avait apporté tout ouvertement une grande bourse de cuir ; il la posa sur la table, en tira deux chaînes d'or, d'environ neuf aunes de long, valant bien cent soixante-dix louis pièce. Au bout de chacune d'elles pendait une médaille à l'effigie du roi. Bonœil en mit une sous les yeux de M. le bourgmestre Escher, en lui demandant si ce n'était pas là un beau portrait du roi et en ajoutant que Sa Majesté lui en faisait cadeau, en signe de sa royale bienveillance. Giraud montra l'autre à M. Daxelhofer. Puis ils placèrent sur la table, à côté de ces deux chaînes, deux rouleaux d'or, contenant chacun environ cent cinquante louis, en annonçant que c'était pour nos frais de voyage ; puis une autre bourse contenant divers présents et deniers pour les gens de notre suite. Mes-

sieurs les ambassadeurs répliquèrent que ces chaînes et ces deniers étaient de fort beaux cadeaux, qu'ils les envisageraient comme de précieux souvenirs de leur mission, et que, lors même qu'on ne les avait pas reçus avec les cérémonies habituelles, de tels souvenirs seraient en honneur dans leur postérité, si seulement ils avaient pu jouir de l'avantage de voir le roi en personne ; mais que, puisque le roi ne les avait pas vus, ils n'étaient pas connus du roi, et que d'aussi riches présents ne s'accordaient guère avec ce manque de déférence ; qu'il ne convenait pas d'accepter une copie quand on n'avait jamais vu l'original. » Ils persistèrent dans leur refus, malgré l'insistance qu'on mit à les en dissuader. « Ils ne voulaient pas, assuraient-ils, garnir leur bourse aux dépens de leur honneur, leur bonne renommée auprès de leurs gouvernements leur étant plus précieuse que tous les trésors de Versailles. »

Ils pensaient en outre, — et c'est à ce titre que nous avons cité ces détails presque plaisants, — qu'il y allait de la proverbiale générosité suisse à redoubler de constance pour permettre aux victimes de la révocation de résider et même de s'établir sur le sol de l'hospitalière Helvétie.

CHAPITRE III

Les diverses résidences.

Inscriptions tombales. — Enquête nécessairement limitée. — Communautés restreintes dans les cantons orientaux. — Eglises plus nombreuses à Schaffhouse, Bâle, Zurich, Berne et dans la Suisse française. — Organisation, directions. — Le retour en masse différé.

Où, dans quelles localités de la Confédération suisse, nos fugitifs demeurèrent-ils ? Un peu partout, à en juger par les divers renseignements qui nous sont parvenus.

Dans le cimetière de l'église paroissiale de Stauffenberg (Argovie), au sommet d'une colline isolée, entre Lenzbourg et Aarau, un correspondant du *Bulletin de la Société du protestantisme français* signala, en 1853, une épitaphe dont voici la copie littérale :

Dem der für Religion und reines Gottes Wort
Fründ, Vatterland und Hab für nichts geschætzet hat,
Hat Gott diese Ruestatt hier erhæcht
An diesem Ort.

A celui qui, pour la religion et la pure Parole de Dieu,
A compté pour rien amis, patrie, fortune,
Dieu a élevé ici, en cet endroit, ce lieu de repos.

Au-dessus est le nom du défunt :

Etienne Brutel, né en 1683, mort en 1752.

Et plus haut sont gravées les armoiries, sur un écusson à quatre parties, surmonté d'un lion debout sur un casque.

Vraisemblablement Etienne Brutel était du Languedoc et de la famille de Gédéon Brutel de la Rivière, conseiller du roi et receveur général des gabelles à Montpellier, qui se réfugia en Suisse, où le rejoignirent ses cinq fils et sa fille cadette.

Lors d'un incendie qui avait éclaté au quartier des Tranchées, faubourg de Genève, dans le chantier d'un entrepreneur, M. Alexandre Lombard aperçut, au milieu des décombres, une pierre noirâtre sur laquelle il crut reconnaître une inscription funéraire. Il l'examina de près, et aussitôt il lut clairement ces lignes :

Messire Jean de Bar,
Chevalier, baron de Mauzac,
Confesseur de la vérité,
Après la révocation de l'édit de Nantes,
Fut mis pour la religion au château de Pierrecise.
Il en sortit par ordre du roy
Et se retira en cette ville.
Il y a fini pieusement ses jours
Le XXII de novembre MDCCIII,
Agé de LXV ans.
Il est enterré au pied de ce mur.

Jean de Bar est connu par les odieux traitements qu'il eut à subir et que raconte Elie Benoît. Le marquis de Boufflers prodiguait à Montauban (août 1685) les promesses et les flatteries pour gagner ceux qui lui avaient été désignés comme plus attachés aux intérêts de leur fortune qu'à la piété de leurs ancêtres. Le baron de Mauzac résista courageusement. Désespérant de l'amener par la force à se convertir, on résolut d'employer la ruse, et Boufflers ne rougit pas de se prêter à un indigne guet-apens. Averti

que le marquis désirait sa visite, Mauzac se rendit à l'hôtel qu'il habitait. « On le fit attendre dans l'antichambre jusqu'à ce que l'intendant et l'évêque, qu'on avertit, fussent arrivés. Ils entrèrent dans la chambre du marquis par une autre porte et concertèrent avec lui de quelle manière il fallait s'y prendre à catholiser le baron. Quand les mesures furent prises, on le fit entrer, et après quelques discours qui tendaient à l'amener à une conversion volontaire, l'évêque prit la parole, et dit qu'il ne fallait pas faire tant de façon avec ce gentilhomme, qu'il ne fallait que le mettre à genoux, et qu'il allait simplement lui donner l'absolution de l'hérésie. En même temps, des personnes apostées saisirent le baron et lui donnant le croc-en-jambe le firent tomber. Cette insolente hardiesse, la crainte du piège, l'étonnement, la chute firent un si grand effet sur lui qu'il s'évanouit, et que les malhonnêtes qui l'avaient mis dans cet état, eurent de la peine à le faire revenir. Un commandeur de Malte, qui trouva cette manière de convertir le monde fort nouvelle et fort peu chrétienne, le tira de leurs mains ; mais comme ils ne voulaient pas avoir le démenti de cette entreprise, ils ne cédèrent à l'intercession du commandeur qu'en le rendant responsable de la conversion du baron. Ce ne fut pas lui néanmoins qui l'ébranla. Il n'y eut que les soldats qui vinrent à bout de sa patience et qui par des veilles forcées l'ayant jeté dans une espèce de rêverie, où il était hors de lui-même, lui extorquèrent une signature qu'il répara peu après en abandonnant ses biens et le royaume. » Seulement avant de toucher la terre d'exil, il fut arrêté et passa trois ans au château de Pierre-cise, détention que mentionne cette pierre remise par M. Lombard au musée cantonal de Genève.

Jusque dans sa cour et parmi ses plus utiles serviteurs,

Louis XIV rencontra des résistances inattendues ; le maréchal de Schomberg obtint à grand'peine l'autorisation de quitter le royaume, qui fut refusée à l'amiral Abraham Duquesne. L'illustre vieillard, que les corsaires algériens appelaient « le vieux capitaine français, qui a épousé la mer et que l'ange de la mort a oublié, » reçut la permission de résider en France sans être inquiété sur ses croyances. « Puisque c'est le commandement du Seigneur, avait dit fièrement le marin, de rendre à César ce qui appartient à César et à Dieu ce qui appartient à Dieu, César, sans doute, ne trouvera pas mauvais qu'en lui rendant religieusement ce qui lui est dû, l'on rende aussi à Dieu ce qui lui appartient. » Et comme le roi regrettait que son protestantisme l'empêchât de récompenser sa gloire, « Sire, avait répliqué Duquesne, quand j'ai combattu pour Votre Majesté, je n'ai jamais songé si elle était d'une autre religion que moi. » Les enfants de Duquesne passèrent à l'étranger. Lorsqu'il mourut à Paris, le 2 février 1688, on ne leur accorda pas même son corps, qui fut transporté dans sa propriété du Bouchet, près d'Etampes, et il paraît qu'il y fut enterré sur le bord d'un chemin. Un de ses fils emporta le cœur de son père et le déposa dans le temple d'Aubonne. Au-dessus, il fit graver en lettres d'or, sur un marbre noir, le souvenir du plus grand homme de mer que les Français aient eu alors : « Ce tombeau attend les restes de Duquesne (tardivement Du Quesne et du Quesne). Passant, interroge la cour, l'armée, l'Eglise et même l'Europe, l'Asie, l'Afrique et les deux mers. Si tu demandes pourquoi la Hollande a érigé un superbe mausolée au vaillant Ruyter, et pourquoi la France n'en a point élevé au vainqueur de Ruyter, le respect qu'inspire un monarque dont la puissance s'étend au loin ne me permet pas de répondre. »

Siste gradum, viator,
Hic conditur
Cor
Invicti herois
Nobilissimi ac illustrissimi
Abrahami du Quesne, marchionis
Baronis, dominiq. du Quesne,
De Walgrand, de Quervichard,
D'Indrette, etc.
Classium gallicarum præfecti.
Cujus anima in cœlis
Corpus mondum ullibi sepultum
Nec unquam sepelientur
Præclare gesta.
Si a te ignorari queant
Tanti viri
Incorrupta erga principem fides,
Imperterritus in prœliis animus,
Singularis in consiliis sapientia,
Generosum et excelsum pectus,
Ardens pro vera religione zelus,
Interroga
Aulam, exercitum, ecclesiam,
Imo
Europam, Asiam, Africam
Utrumque pelagus.
Verum si quæras
Cur fortissimo Ruitero
Superbum erectum sit mausoleum,
Ruiteri victori nullum,
Respondere vetat late regnantis reverentia.
Hoc sui luctus ac pietatis erga
Patrem
Triste monumentum mœstus
Et lacrymans
Posuit Henricus ejus primogenitus, hujusce
Toparchiæ dynasta, et ecclesiæ patronus.

Nos lecteurs s'étonneront peut-être de nous voir abréger cette collection de réminiscences locales. Nous le regrettons avec eux et plus qu'eux. « Quels que puissent être leurs malheurs, ceux qui laissent un nom dans l'histoire sont encore les favoris du monde ; mais s'il est une victime inconnue dont on ne sait rien sauf qu'elle donna volontairement sa vie plutôt que de désobéir à sa conscience, n'est-ce pas un devoir sacré d'inscrire son nom sur une table d'honneur ? » écrit M. Bordier, dans l'avertissement de la seconde édition de la *France protestante*. Pour ce qui nous concerne, nous aurions vivement désiré satisfaire ici à ce vœu. Les archives lausannoises, bernoises, genevoises, et autres, nous auraient fourni une ample moisson. En face de l'impossibilité, pour le moment, d'en faire autant pour toute la Suisse, nous renonçons à ce relevé qui, dans bien des cas, eût été une révélation. Quand nous entendons M. Claparède avouer, à propos des familles de la partie méridionale du pays de Gex qui cherchèrent à émigrer sur les terres de la république : « Il est presque superflu d'ajouter que cette liste est très incomplète, et qu'elle ne pouvait pas ne pas l'être ; » et lorsqu'un critique autorisé et bienveillant nous parle de lacunes inévitables dans le travail minutieusement exact de M. Arnaud sur les protestants dauphinois réfugiés à l'étranger, franchement chacun comprendra le parti auquel il a fallu nous résigner : à savoir abandonner notre projet d'énumérations nominales pour nous contenter d'un groupement dans les centres principaux.

Il est naturel que, dans la Suisse orientale, nous ne rencontrions pas de nombreuses congrégations issues ou formées de fugitifs de la révocation. La distance en est une des causes.

A Coire, le pasteur Riboudet desservit, de 1697 à 1698, une petite communauté dont on perd bientôt la trace. En date du 26 janvier 1686, la ville écrivait que des quêtes seraient faites dans toutes les communes réformées des Grisons, mais qu'il n'était pas possible d'héberger des réfugiés dans ce canton, « attendu que nos communes et localités consistent uniquement en montagnes et vallées écartées, puis aussi que ceux de la religion contraire sont en nombre parmi nous, tellement que les nouveaux venus devraient inévitablement s'en retourner, et qu'ainsi la quête serait consumée en frais de route. » Ce qui n'empêcha pas Jean Bourguet de fonder, en 1689, une fabrique à Castasegna, et Salomon Negret, le 2 janvier 1695, de disposer son testament de manière à léguer mille francs à l'Eglise française de Coire.

Sur Glaris et Appenzell, nous savons moins encore. Ils envoyaient leurs contributions pour les réfugiés, qui ne s'établirent point au milieu d'eux.

Saint-Gall, pareillement, était trop loin pour se voir envahie par le flot des réfugiés, aussi se borna-t-elle à des prestations en argent. « Notre ville, mande-t-elle à Zurich, n'est pas placée de façon que nous puissions, comme d'autres villes évangéliques, fournir le vivre et le couvert aux réfugiés ; en conséquence, nous acceptons l'expédient proposé, savoir que les quatre villes recevront les susdits, et que nous paierons une certaine somme pour la part qui devrait nous revenir, ce pourquoi nous ferons de nouveau une quête. » Un message ultérieur s'exprime comme suit : « L'assistance pour l'Eglise française nous paraît chose délicate, eu égard à ceux de nos commerçants qui résident en France. » Toutefois, ce que les autorités de la ville ne purent ou ne voulurent pas faire, fut amplement compensé

par ce qu'osèrent, en faveur des réfugiés, ces mêmes commerçants saint-gallois domiciliés en France. A Saint-Gall, la corporation des négociants finit par obtenir du conseil, le 27 octobre 1685, l'établissement, sous sa propre responsabilité et à ses frais, d'un culte en langue française, avec agrégation au clergé national. Ses premiers ministres furent Jean Bernard (1685-1687), Suchiers (1687-1722).

Jean Bernard, en tête de son sermon : *Le souhait apostolique*, prononcé à Saint-Gall en 1686 et imprimé l'année suivante chez Jacques de Tournes à Genève, place cette dédicace :

« A messieurs les directeurs des marchands
de la ville de Saint-Gall.

» Messieurs,

» La providence divine m'ayant appelé parmi vous, j'y reçus beaucoup de joie, puisque j'eus le moyen d'y voir mes anciens amis de Lyon, et même d'y faire de nouvelles connaissances des principales familles de votre ville, qui m'ont aussi honoré de leur amitié : mais ma consolation fut entière quand j'eus l'avantage de vous porter la parole pendant les deux dimanches que je séjournai avec vous, et que j'eus le moyen de souhaiter en général à tous ceux qui composent l'asssemblée, et en leurs personnes à tous les habitants de la ville, toutes les grâces du ciel et la continuation de cette profonde paix dont vous jouissez ; vous me fîtes la grâce, messieurs, de m'accorder votre attention religieuse ; mais plusieurs de vous ne s'étant pas contentés d'avoir témoigné quelque satisfaction en les oyant prononcer, ils m'ont encore fait cet honneur avant mon départ de me solliciter de donner au public ce que j'avais eu l'avantage de prononcer dans votre sainte assemblée ; je n'ai pas longtemps

contesté pour me disposer à satisfaire à leur désir, puisque par ce moyen je puis donner un nouveau témoignage de ma gratitude pour les diverses marques d'amitié qu'on m'a fait ressentir parmi vous, et je prends la liberté, messieurs, de les donner au public, sous le nom des directeurs d'un corps qui est très considérable chez vous, et parmi vos voisins, et qui entretient un grand commerce jusqu'à des lieux fort éloignés de vos bienheureuses contrées. Je vous supplie donc d'agréer ce petit présent que je vous fais, et quoique ces sermons n'aient rien de considérable que la matière qu'ils traitent et l'ardeur et la sincérité des souhaits qu'ils contiennent, j'attends pourtant de votre piété et saint zèle que vous les recevrez avec les mêmes dispositions avec lesquelles vous en ouïtes la prononciation. Ce sera, messieurs, une nouvelle preuve de l'amitié que vous m'avez accordée, je tâcherai de m'en procurer la continuation par mes vœux les plus ardents que je présenterai continuellement à Dieu pour votre prospérité, suppliant le Seigneur de vouloir épandre ses plus précieuses bénédictions sur chacun de vous, et que vous jouissiez jusqu'à la fin des siècles de la grâce et de la paix dont je vous ai parlé et que vous puissiez continuer à faire ressentir les effets de vos bénéficences et abondantes charités aux pauvres membres de Christ qui se présentent tous les jours à vous, comme à vos alliés ; je vous supplie que, dans notre éloignement, ces sermons vous rafraîchissent la mémoire de l'auteur qui sera jusqu'à la fin avec une ardente passion, messieurs,

» Votre très humble et très obéissant serviteur,

» J. BERNARD. »

Et au cours de cette prédication : « Que vous êtes heureux, fidèles, à qui je parle, qui possédez cette grâce avec tant d'abondance, je parle premièrement à vous, qui com-

posez cette sainte assemblée, et en vos personnes à toutes les familles de la ville, qui dans une langue différente sont auditeurs d'un même Evangile, participent aux mêmes sacrements, jouissent des mêmes grâces, et attendent un jour la jouissance d'une même gloire. Que je vous applique en particulier à vous Magnifiques Seigneurs, à vous fidèles et excellents Pasteurs que Dieu a établis parmi vous, pour être les hérauts de la grâce, que je joigne tout le Peuple en général de quelque qualité et condition qu'il soit, de quelque sexe, et de quelque âge qu'il soit encore, que je me serve la première fois que j'ai eu l'honneur de monter en cette chaire et de paraître parmi vous du même souhait de l'apôtre : Grâce vous soit et paix de par Dieu notre Père, et de par le Seigneur Jésus-Christ. Et soyez persuadés, mes chers frères, non seulement vous à qui j'ai eu autrefois l'avantage et la consolation de parler pendant quelque temps dans un des plus florissants troupeaux du royaume de France, mais aussi tous, Messieurs vos concitoyens, que ce n'est pas en la même manière qu'un Périclès, de qui les Grecs nous disent que la grâce était épandue sur ses lèvres ; mais nous pouvons vous protester devant la face du Dieu vivant que nos cœurs sont entièrement remplis d'une sainte ardeur, et que c'est de l'abondance du cœur que notre bouche parle, en vous souhaitant de toutes les puissances de notre âme la continuation de la grâce et de la paix. C'est avec juste titre que je vous en souhaite la continuation, car peut-on aborder vos contrées qu'on n'admire continuellement avec moi ces grandes et extraordinaires grâces, que Dieu a épandues si abondamment sur vous, et sur vos alliés, qui composent ces bienheureuses contrées, qui servent d'asile et de refuge à tant de fidèles dispersés. »

Ce fut une tâche singulièrement lourde que celle imposée à Schaffhouse par la révocation. Le nombre des réfugiés croissait de telle sorte que la Suisse, n'y pouvant plus suffire, fut contrainte de chercher des issues pour cet excédant de population. Les princes protestants de l'Allemagne, dont la guerre de Trente ans avait ruiné et dépeuplé les territoires, se montraient disposés à recevoir les fugitifs. Dès 1683, Frédéric-Guillaume, le grand électeur de Brandebourg, expédiait à Zurich le projet de « l'article de capitulation pour les réfugiés français. » « En attendant que je vous envoie la capitulation, vous pouvez toujours assurer aux gens de notre religion que tous seront, pour commencer, reçus et hébergés une année ou deux ; qu'il leur sera alloué le vin, le grain et autres denrées nécessaires à leur entretien ; qu'il leur sera fourni gratis le bois et autres matériaux pour la construction de quelques maisons ; qu'on leur bâtira le plus tôt possible une église ; que tout chef de famille nécessiteux recevra pour le voyage un subside de cinquante florins, et chaque individu en particulier dix rixdales ; qu'ils seront, dix années durant, au bénéfice de l'exemption ; qu'ils auront autant de pasteurs qu'ils en désireront ; que ni les pasteurs, ni eux-mêmes, ne dépendront du consistoire luthérien, le tout sans préjudice d'autres avantages dont mention sera faite dans la capitulation, celui-ci spécialement, que pour tout argent qui aurait pu leur être remis, comme aussi pour les diverses choses dont ils auraient eu besoin pour leurs arrangements et commodités, il ne saurait leur être réclamé de paiement avant de longues années, et seulement dans la mesure où leur condition le permettrait. »

L'empereur autorise le passage au travers de ses Etats,

sur la route d'Ulm. Schaffhouse devient ainsi une porte de sortie vers laquelle affluent bientôt d'innombrables émigrés. Le 12 novembre, le conseil fait savoir à Zurich que les réfugiés se présentent par centaines et trouvent tous les soins nécessaires pour passer ; il mande, en outre, que cinquante d'entre eux, ayant manifesté le désir de rester à Schaffhouse, ils ont été pourvus de tout ce dont ils avaient besoin. Un message, du 9 décembre, mentionne l'arrivée de plus de cent soixante de ces voyageurs. Le 23 décembre, Schaffhouse se voit forcée de déclarer que son contingent est dépassé et de refuser les cinquante-deux personnes annoncées de Berne, « la ville n'en pouvant plus contenir, et la collecte ne donnant plus. » Elle se plaint en même temps de « l'abus fort laid » de quelques-uns, qui, « ayant déjà reçu à Zurich un viatique suffisant, des vêtements et une somme honnête, réclament encore et demandent vêtements et entretien de durée. » Plus tard, ce sont de nouvelles plaintes ; il s'agit de réfugiés en route pour le Brandebourg, et qui, attaqués à Rottweil par des soldats et des bandits, seraient revenus à Schaffhouse, d'où ils ne veulent plus s'éloigner qu'en nombre. Le duc de Wurtemberg avait assuré « cependant que les émigrés en marche pour le Palatinat ou le Brandebourg pouvaient traverser librement son territoire. » Il leur promettait même le « traitement le plus amical, » ajoutant toutefois que « le voisinage de Strasbourg lui défendait de les retenir et de les nourrir longtemps. » Le 18 août 1686, Schaffhouse adresse à Zurich un message dont nous extrayons ce qui suit : « Nous avons déboursé treize mille neuf cent soixante-trois florins en sus de notre quote-part. Notre dépense totale dépasse trente mille florins, ce qui excède nos forces. Tous les réfugiés passent

par ici ; ils arrivent souvent en hiver, épuisés par le froid, la faim, la fatigue et les maux de toutes sortes ; incapables de poursuivre, ils restent ici des jours, des semaines, des mois, tellement que nous en avons deux mille qui attendent le départ. »

D'au delà du Rhin parvenaient à Schaffhouse des correspondances instructives sur le nouveau séjour qui n'avait pas remplacé l'ancien.

« A monsieur Dolimpie, fidèle ministre de Jésus-Christ, à Schaffhouse.

» Erlangen, 15 novembre 1687.

» Dans une lettre que vous avez écrite à M. Valentin du 18/8 du mois passé, il y a un article qui regarde notre conduite au sujet des pauvres qui se retirent en ce pays-ci. Vous lui marquez que, par une lettre d'un de nos ministres, vous avez des preuves certaines que l'on distingue fort les gens du Dauphiné, puisqu'on les arrête, tandis que l'on congédie les autres. M. Maurice, ministre, nous a dit aussi qu'en Suisse on parlait fort de quelque lettre d'un particulier tout opposée à celle que notre consistoire avait pris la liberté d'écrire à M. Speisegger et à M. Saurin. Je ne sais, monsieur, qui de nous peut avoir écrit quoi que ce soit qui ait donné lieu aux bruits qui se sont répandus à notre désavantage. MM. Papon, Tholozan et Cregut (ministres de l'Eglise française d'Erlangen) assurent qu'ils ne l'ont pas écrite, et pour moi je ne suis nullement mémoratif d'être l'auteur d'une pareille lettre. Cependant je ne voudrais pas assurer le contraire, et, quoi qu'il en soit, monsieur, je vous prie très humblement de m'envoyer par la poste une copie de cette lettre pour être éclairé sur ce sujet, et si je l'ai écrite, je suis assuré que par la lettre elle-même ou par la date j'aurai de quoi me

justifier du reproche que l'on pourrait me faire dans la suite d'avoir contribué à attirer des gens qui périssent tous les jours, faute de logement, et peut-être même d'aliments. En attendant que vous me fassiez la grâce de m'envoyer une copie de cette lettre, que je vous demande très instamment, je crois que l'on doit dire, pour la justification de celui qui l'a écrite, que ce fut sans doute pour le plus tard dans le temps que l'on écrivit pour la première fois à M. Speisegger, et nous comprenons bien qu'il n'était pas impossible que quelqu'un n'écrivît alors que s'il y avait quelque bonne famille du côté du Pragelas à Schaffhouse, que l'on pouvait leur conseiller de prendre cette route-ci plutôt qu'une autre, parce que ces messieurs ayant promis de faire un corps pour s'assister les uns les autres, sans être à charge au prince, comme ils l'avaient fait écrire par MM. Turrettini et Polier, et comme porte expressément le brevet que M. Papon obtint pour eux, suivant leurs lettres, celui qui écrivit la lettre dont il est question crut qu'il serait à propos d'attirer de ces gens qui pussent secourir le grand nombre des pauvres de leur vallée qui étaient déjà arrivés ici, dans l'espérance que ces gens pourraient loger pour de l'argent dans des villages ; mais trois jours après cette première lettre à M. Speisegger, il arriva près de trois cents pauvres du Dauphiné ou d'autres provinces, et alors nous sûmes que les paysans ne voulaient loger personne, si bien que, ne pouvant avoir les ordres nécessaires de la part de S. A. S. qui est à Vienne, nous écrivîmes de nouveau à M. Speisegger pour lui apprendre notre état, et pour détourner ce grand nombre de misérables qui venaient fondre sur nous. Cependant, comme plusieurs s'étaient mis en chemin avant que nous nous fussions avisés d'écrire, il en vint plus de mille, en y compre-

nant les cinq cents dont vous parlez dans votre lettre, qui prirent cette route après notre lettre reçue. De sorte, monsieur, que nous avons été forcés d'en congédier beaucoup; mais il n'en est resté que trop puisque leur perte semble inévitable.

» Nous avons ici présentement plus de six vingts malades mourants et quantité d'autres qui le sont moins, et tous dans la dernière misère. En deux châteaux près de Neustadt, il y en a presque autant de ceux de Pragelas, et partout il a fallu les entasser les uns sur les autres, pour les mettre à couvert. Ce qu'il y a de très fâcheux, c'est que leurs parents qui sont sains sont forcés de rester avec les malades, soit pour les servir, soit pour se mettre à couvert, si bien qu'ils s'infectent les uns les autres, et il en meurt une quantité prodigieuse. On ensevelit ici dix-huit corps la semaine passée; on nous dit qu'à Onek et Hipsein où sont les autres, il en est mort presque autant; jugez présentement, monsieur, de notre désolation; elle est assurément au terme, et nous voyons bien qu'elle augmentera si Dieu, par sa miséricorde, n'a pitié de nous. Nous devons craindre quelque contagion, à cause du nombre des malades et de la qualité de leur mal; il semble même qu'il est impossible d'éviter quelque incendie, parce que cette foule de peuple fait du feu partout pour se garantir du froid, et dans l'état où sont les choses, il faut un miracle de la bonté de Dieu pour nous préserver d'une entière et totale perte.

» Vous connaissez assez les choses, monsieur, pour juger que je vous dis vrai, et Dieu veuille que l'événement ne justifie notre crainte! Si ces malheurs nous arrivent, nous aurons la consolation de n'y avoir point de part, puisque nous avons écrit lettres sur lettres, et qu'il est

impossible présentement de remédier à ces maux. Monsieur Maurice vous écrira à son retour le récit de toutes choses, et vous serez surpris d'apprendre qu'il y a plus de six cents personnes dans des caves, écuries, galetas, passages de maison, dont la plupart n'ont pas même de la paille ; et ne croyez pas, monsieur, qu'il ne se fasse point de charité, puisque les seuls réfugiés, tout misérables qu'ils sont, ont distribué, depuis environ six semaines, plus de six cents florins d'empire aux malades et passants. Notre état est digne de pitié, de compassion et de larmes, et nullement de blâme. A Dieu ne plaise qu'on pût nous reprocher justement de faire acception de personnes, et de ne pas secourir nos frères et nos entrailles ! Quand les choses seront éclaircies, il se trouvera que c'est un malentendu. Quoi qu'il en soit, j'ai intérêt, monsieur, comme ministre, à vous faire savoir ces choses, parce que je vous estime et vous honore infiniment, et qu'il me serait extrêmement fâcheux si un des professeurs pour lesquels j'ai le plus de considération me [confondait] avec ceux qui pourraient être coupables de ce dont on les accuse, s'il est vrai qu'ils aient agi par le principe que l'on suppose.

» Je vous prie d'être persuadé, monsieur, que je suis avec un profond respect votre, etc.

» [Claude] Rey, ministre. »

Zélateur roué vif par contumace en 1684, Dolimpie, ancien pasteur de Saint-Paul-la-Coste (Gard), était sur le point de quitter Schaffhouse, pour rentrer en France, au commencement de 1689. C'est Bâville qui nous l'apprend par sa lettre du 20 mars : « Le sieur de Saint-Auban, juge d'Alais, m'a dit que Rodier d'Anduze l'avait assuré que le ministre Olimpie (d'Olimpie ou Dolimpie), qui doit venir

dans les Cévennes, était allé en Angleterre, pour concerter avec le prince d'Orange le temps d'entrer dans ce pays avec cinq autres ministres; qu'ils ont résolu de n'y point venir que lorsque le prince d'Orange fera une descente sur les côtes.... » Le récit plus ou moins exact de Rodier ne prouve nullement que Dolimpie ne soit pas parti.

Il restait comme pasteurs à Schaffhouse Théophile Le Blanc des Cévennes et Marius Sigalon de Nîmes, qui ne furent rétribués qu'en 1687. Ils prêchaient dans la chapelle de l'hôpital. Par leurs soins le culte français fut régulièrement établi, avec l'autorisation du grand conseil, en novembre 1685. Le va-et-vient de l'émigration leur laissait un troupeau peu nombreux, destiné à diminuer encore.

Différente était la communauté française de Bâle. Elle est plus ancienne, même la plus ancienne de la Suisse allemande. Sa fondation remonte à la Saint-Barthélemy, aux enfants de l'amiral Coligny. Le nombre des arrivants fut surtout considérable dans les années qui précédèrent et qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes. Des deux mille cinq cents qui se réfugièrent à Bâle, plus de la moitié n'y furent que peu de temps et passèrent en d'autres pays. En 1693 déjà, on n'en comptait plus que cent quatre. Serres, Reboulet, Roques furent leurs ministres.

Cette paroisse a conservé des protocoles ou registres des délibérations consistoriales, mais seulement depuis 1696, époque où un réfugié de l'Eglise de Paris et du temple de Charenton, Jean-Jacques Bourcard, fut chargé de leur rédaction. Des années précédentes on paraît n'avoir eu qu'un recueil de notes. Le premier de ces registres va de 1696 à 1718 et contient des documents d'un très vif intérêt. On va en juger par l'extrait suivant.

« Le samedi, 27 décembre 1710, M. Jean Trouillon,

ancien de l'Eglise française de Bâle, étant en sa maison, au lit, malade de corps, mais sain d'esprit et d'entendement, a dit et déclaré au susdit Jean-Jacques Bourcard, bourgeois de cette ville, aussi ancien de ladite Eglise, son collègue et ami, le requérant de dresser par esprit ce qui suit, à savoir :

» 1° Que lorsqu'il plairait à Dieu son Créateur de disposer de sa personne et de le retirer de ce monde, de cette vallée de larmes et de misère, qu'il remet son âme à Jésus-Christ son seul Sauveur, Rédempteur, au mérite duquel il prend tout son secours, sa confiance et consolation.

» 2° Qu'à l'égard de son corps, qu'il souhaite qu'il soit enterré au cimetière de l'Eglise française de cette ville, dans la même fosse où a été enterrée défunte son épouse, au mois de novembre 1703. Il recommande que pas un des os, ni même qu'aucun morceau du cercueil de sa chère défunte ne soit perdu, mais bien soigneusement remis sur son cercueil dans ladite fosse.

» 3° Il désire que son enterrement se fasse sans faste, ne voulant pas même qu'on pende sa maison de deuil, ni qu'on prie des femmes à l'enterrement, seulement peu d'hommes, MM. les pasteurs et les anciens de l'Eglise française, ses chers collègues ; MM. les ministres réfugiés, avec les autres réfugiés ses frères en la foi ; MM. les médecins et apothicaires qui l'ont traité pendant sa dernière maladie ; MM. les conseillers Muller, Stehelin, Wurz et Schweighauser et autres personnes de Bâle, qu'on jugera convenables, tous ses voisins du faubourg Saint-Jean, riches et pauvres.

» 4° Il souhaite d'être enterré le matin, d'abord qu'il fera un peu jour pour le pouvoir conduire; si les deux fois vingt-quatre heures depuis son décès n'étaient pas

expirées, il désire qu'on attende au troisième jour, afin d'être enterré le matin, à peu près au temps marqué.

» 5° Il ne souhaite pas un sermon funèbre exprès ni de grandes louanges touchant sa personne; mais il désire que M. Osterwald, notre pasteur, traite le premier dimanche après son décès le texte qu'il aura marqué sur ce présent écrit.

» 6° Il loue Dieu du profond de son âme pour tant de bienfaits innombrables qu'il lui a plu d'accorder, pendant tout le cours de sa vie, et d'une manière singulière de la grâce qu'il lui a faite de ne s'être pas laissé ébranler pour changer de religion nonobstant toutes les sollicitations, les promesses et les offres qui lui ont été faites à ce sujet ; il proteste devant Dieu qu'il n'en a jamais eu aucun regret, mais qu'il en a toujours été pénétré de joie et de consolation. Il rend grâces à ce grand Dieu de lui avoir donné le moyen et la force de se retirer et d'arriver heureusement avec son épouse en ces heureuses contrées, où ils ont pu exercer leur religion en pleine liberté, sans interruption jusques à la fin de leur vie.

» 7° Il remercie très humblement MM. les pasteurs et anciens de l'Eglise française, ses très honorés frères et chers collègues, de tant de visites charitables qu'ils lui ont rendues durant sa maladie, et des excellentes consolations qu'ils lui ont données. Il est pénétré de reconnaissance de la bonne amitié et cordialité qu'ils lui ont témoignées ; il a demandé du meilleur de son cœur d'imiter leur sage conduite, leurs bons exemples, de les édifier en toute l'Eglise d'une manière singulière, priant Dieu qu'il la veuille combler de ses plus précieuses bénédictions et remplir tous les membres qui la composent de sa crainte, d'une grande modestie et d'une piété exemplaire. Amen.

» Signé : Trouillon.

» Le dimanche soir, 4 janvier 1711, M. Trouillon m'a assuré que ce que dessus était sa dernière intention, et a voulu que je le signasse, ce que ici fait.

» Signé : OSTERWALD,
pasteur de l'Eglise française à Bâle.

» A ajouter.

» Il supplie très humblement M. Osterwald de prendre pour texte les deux derniers versets du VIII[e] chapitre de l'épître aux Romains : Car je suis assuré que ni mort, ni vie, ni ange, ni principauté, ni puissance, ni chose présente, ni chose à venir, ni hauteur, ni profondeur, ni aucune autre créature ne pourra nous séparer de la dilection de Dieu qu'il nous a montrée en Jésus-Christ notre Seigneur. Je souhaite qu'on chante avant le sermon la première pause du psaume XVI, et après le sermon l'autre pause du même psaume.

» Le dimanche matin, 25 janvier 1711, M. Jean-Rodolphe Osterwald, pasteur de notre Eglise française, avertit l'assemblée de la mort de M. Trouillon, ancien de ladite Eglise, de cette manière :

» Mes frères, vous êtes avertis que Dieu délivra hier matin des misères de cette vie M. Jean Trouillon, notre père, ancien de cette Eglise, et qu'on l'ensevelira demain matin à neuf heures.

» Le dimanche soir, 1[er] février 1711, M. Jean-Rodolphe Osterwald, pasteur de notre Eglise, prêcha selon le désir de feu M. Trouillon sur Rom. VIII, les deux derniers versets, ayant fait chanter au commencement de l'action les deux premiers versets du psaume XVI, et à la fin le dernier verset dudit psaume. Après avoir expliqué son texte et en avoir fait l'application, il vint au défunt, et dit à l'assemblée que c'était pour se conformer à sa volonté qu'il avait

choisi le texte sur lequel il venait de l'entretenir, et sans s'arrêter que fort simplement sur les louanges de M. Trouillon, il vint aux personnalités qu'il lut de cette manière.

» Monsieur Jean Trouillon est né dans la ville de Melguel, proche Montpellier; il a acquis une grande connaissance dans la pratique de la médecine, et s'étant établi à Paris, il a exercé son art avec beaucoup de succès, et s'est attiré l'estime de plusieurs personnes de distinction, et singulièrement de la maison de Bouillon.

» La persécution de notre sainte religion en France l'obligea à se retirer, sans se laisser ébranler ni par promesse, ni par sollicitations. Il arriva heureusement dans cette ville avec M[lle] Philippe le Bacle, de Sedan, son épouse, et y attira depuis madame sa mère dans un âge fort avancé; elles sont toutes deux mortes en cette ville il y a quelque temps. Pendant vingt-cinq ans de séjour que M. Trouillon a fait au milieu de nous, sa conduite a été sage et accompagnée de prudence chrétienne. Il s'est attiré l'estime de plusieurs personnes de considération et s'est fait un devoir de rendre service à chacun, autant qu'il a été en son pouvoir. Son humeur était douce et aisée; on a remarqué beaucoup de modération dans ses discours et de circonspection dans sa conduite.

» Le 8 juillet 1710, il a été élu ancien de notre Eglise par le vénérable consistoire qui a eu une pleine connaissance de sa capacité, et le défunt M. Trouillon accepta cet emploi avec toutes les marques de joie et de reconnaissance possibles.

» Le dimanche 28 septembre dernier, il tomba malade, et fut contraint de s'aliter; il a eu d'abord recours à MM. les médecins de cette ville, qui en ont pris tous les soins possibles, mais le Seigneur a voulu l'appeler. Pendant la

maladie, qui a été de dix-sept semaines, il n'a pas été tourmenté par des douleurs aiguës, Dieu lui a conservé jusqu'à ses derniers jours la présence d'esprit qui est si nécessaire aux mourants et que nous avons tant sujet de demander.

» Il a été soigneusement visité par les pasteurs et anciens de l'Eglise, aux marques d'amitié desquels il a été sensible jusqu'à la fin. Il a prié Dieu pour cette Eglise en général, pour ses conducteurs, pour le troupeau et pour la jeunesse ; surtout il a magnifié son Dieu de ce qu'ayant été inébranlable au sujet de la religion, il pouvait mourir au milieu de ses frères.

» Dieu appela à soi M. Trouillon, samedi 24 janvier 1711, de la manière la plus douce et la plus tranquille. Lundi dernier 26 janvier, à neuf heures du matin, son corps fut mis dans la terre en la même fosse que madame sa mère et mademoiselle son épouse, en attendant la résurrection. Ledit M. Osterwald, pasteur, finit son discours par une courte exhortation et par la prière ordinaire.

» Quoique défunt M. Trouillon n'ait pas joui longtemps de sa charge d'ancien à cause de sa longue maladie, il n'a pas laissé de témoigner sa bienveillance en faveur de notre Eglise française, ayant légué par son testament deux cents livres tournois aux pauvres et cinq cents rixdales en espèces pour l'entretien des ministres de notredite Eglise française, ainsi que cela est porté par les articles des testaments dont l'extrait suit ici... »

Je me dispense de reproduire cet extrait. Ce qui précède suffit à justifier l'impression du copiste.

Paul Reboulet, en 1685, quittait Bâle pour Zurich. A Zurich on lui accorda la grande salle du collège près de la cathédrale. Ses prédications eurent un tel succès que, le

12 septembre de la même année, il fut choisi définitivement comme pasteur de la paroisse française. Le 27 du même mois, les chefs du conseil et du consistoire, réunis dans la chambre du chapitre, décidèrent que le service divin français aurait lieu le dimanche, à onze heures, au Fraumunster, et serait annoncé au son de la cloche. Il y aurait de plus, le mardi, une prédication dans laquelle le pasteur devait exhorter le peuple à se garder de l'apostasie; il devait également s'étendre sur l'abomination de la papauté et rappeler la détresse des protestants fuyant la France. Le professeur Henri Schweizer rédigea pour ces services particuliers « quelques prières ferventes. »

Sur la demande de Reboulet et après délibération en sa présence, il fut créé, pour la communauté française, un consistoire placé sous la surveillance du conseil et composé de Zuricois et de Français. En firent partie, parmi ces derniers, Reboulet, Terrasson du Collet, gentilhomme de Grenoble, et Luillier, marchand, auxquels devaient s'adjoindre deux des ecclésiastiques français présents à Zurich, à tour de rôle, et désignés par le sort, pour éviter les jalousies.

Aux termes des règlements organiques, « le consistoire avait pour mission de régler les divers cultes, prédications, catéchismes, services du soir et oraisons, et de veiller à ce que la parole de Dieu y fût annoncée selon l'Ecriture et d'après la confession française, en accord avec la confession helvétique. Le nombre des services et la dispensation des saints sacrements étaient réglés par le consistoire, sous approbation du conseil. La discipline chrétienne était maintenue selon les us et coutumes de l'Eglise, conformément aux préceptes en honneur à Zurich. » Le 14 novembre, le conseil reconnut officiellement l'existence du consistoire

et en ratifia l'organisation. Une école française fut fondée.

Sous réserve de l'approbation du conseil, l'enseignement dans l'église et l'école fut réglé comme suit : « Le catéchisme a lieu à Sainte-Anne, le dimanche matin, à l'heure du service allemand, et cela de sorte que, celui-ci terminé, on puisse se rendre au service français. — La doctrine chrétienne y est exposée telle qu'elle est contenue dans le catéchisme zuricois. — Le chantre Bosc et Ravanel enseignent à lire et à écrire dans la chambre située au-dessous du collège supérieur. Ils enseignent aussi le calcul et particulièrement les premiers préceptes de la religion, d'après le catéchisme zuricois allemand-français. Le tout sans attendre paiement de nos messieurs. — L'école sera ouverte les mardi, mercredi, vendredi et samedi, à sept heures du matin, et fermée à l'heure où les enfants de la ville quittent le collège. Après midi, on rentre à une heure dans le même local, d'où l'on va, à trois heures, à la prière. — Le mercredi, à deux heures, on se rend au sermon, en observant toujours l'ordre de marche en usage dans la ville. Après le sermon et la prière, il y a congé. Les lundi et jeudi, l'école ne s'ouvrira qu'à neuf heures, et n'aura pas lieu en hiver. — Le mercredi, d'une heure à deux, les enfants seront soigneusement examinés à l'école sur le catéchisme. — Dans l'église française, les enfants occuperont, durant le sermon et le catéchisme, les places qui sont réservées aux écoles de la ville, vis-à-vis de la chaire et derrière les bancs des ecclésiastiques. — Le consistoire prie Louis Chambon de se charger du catéchisme aussi longtemps qu'il restera ici. » Chambon avait appris l'allemand et traduit en français le catéchisme zuricois. En dehors de ses leçons de religion, il visitait des malades à l'hôpital et dans les familles.

Henri de Mirmand, dans son mémoire, apprécie hautement ses séjours sur les bords de la Limmat, au début de son refuge et dans les intervalles que lui laissaient les courses qu'il entreprenait, en Brandebourg et en Hollande, dans l'intérêt de ses compatriotes exilés.

» Le terrible jugement que Dieu déploya sur les Eglises de France, en l'année 1685, m'ayant obligé, ma chère fille, de sortir du royaume, afin de ne point participer à l'idolâtrie romaine, et d'aller chercher ailleurs la pâture spirituelle dont nous étions privés, j'ai cru que vous et votre postérité, si Dieu veut vous en donner, pourriez retirer quelque avantage d'être informés des grâces que j'ai reçues de lui, en tant de manières, et qui même ont rejailli jusqu'à vous, de sorte que vous devez, aussi bien que votre mère, l'en bénir avec moi tout le temps de votre vie.

» Il faut donc vous dire qu'après la révocation de l'édit, Dieu me fit la grâce d'envisager l'exil et la mendicité comme une chose qui était à préférer à toutes les douceurs dont je jouissais en France... J'arrivai à Zurich avec mes deux enfants, leur gouvernante et mon fidèle jardinier, ayant pour tout bien quatre louis d'or, qui me restaient après les dépenses excessives que j'avais été obligé de faire dans notre voyage. Dans cet état si triste suivant le monde, non seulement je n'eus pas un moment de chagrin, mais je puis dire que jamais je n'ai eu plus de joie ; car il me semble que cette conjoncture me donnait occasion de glorifier Dieu d'une manière bien plus pure que je n'avais fait jusqu'alors. Nous fûmes reçus à Zurich, tant par nos frères qui étaient arrivés avant nous, que par les charitables habitants de cette ville-là, et surtout par l'incomparable bourgmestre Jean-Henri Escher, avec une cordialité inexprimable. Mais

quelque douceur que je trouvasse en cette ville-là, il fallut penser à m'en éloigner, pour tâcher de pourvoir aux besoins de ma famille. Tous mes biens avaient été saisis en France par ordre du Roi. J'y comptais aussi peu que s'ils eussent été au fond de la mer, de sorte qu'après avoir fait un assez long séjour à Zurich, j'en partis au commencement de septembre 1686, pour aller demander du pain à S. S. E. de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, qui, par sa déclaration du mois d'octobre de l'année précédente, nous appelait dans ses Etats d'une manière si charitable, et voulait nous donner les moyens d'y subsister. Je ne profitai pas de la bonté qu'auraient eue les seigneurs de Zurich de pourvoir à mes besoins. J'empruntai de l'argent d'un de mes amis, qui me donna le moyen de faire le voyage à Berlin. Et je fis cet emprunt dans l'espérance que mon beau-père, qui n'avait point d'autres enfants que ceux que j'avais amenés avec moi, et que j'avais eus de feu Marthe d'Audiffret, sa fille unique, m'enverrait quelque secours qui me donnerait le moyen d'acquitter cette dette, ou qu'en tout cas je pourrais le faire de la pension que j'espérais obtenir, avec la bénédiction de Dieu, de S. S. E. J'arrivai heureusement à Berlin, d'où je me rendis à Potsdam, qui était le lieu de la résidence du prince. Il avait destiné à un certain nombre de gentilshommes français des pensions, qui, dans le fond, étaient des aumônes ; mais comme sa charité allait jusqu'à surmonter les faiblesses de la nation, il voulut bien joindre à ces pensions le titre de conseiller d'ambassade, afin qu'elles fussent regardées comme des appointements de cette charge, qui n'était qu'un vain titre, parce que l'ignorance où étaient les Français de la langue allemande les empêchait d'en pouvoir faire les fonctions; de sorte qu'on

pouvait dire que c'était un expédient dont ce bon prince s'était avisé pour satisfaire la vanité dont on accuse les Français, et pour leur pouvoir donner l'aumône honorablement. Je fus donc mis au rang de ces conseillers. Après quoi je demandai la permission de retourner en Suisse, où j'avais laissé ma famille. Cette permission me fut accordée, avec celle de demeurer un certain temps dans ce pays-là. On voulut, avant mon départ de Berlin, me payer une partie de ma pension ; mais comme l'argent que j'avais emprunté à Zurich pouvait encore me donner le moyen d'y retourner, et que je ne perdais pas espérance d'avoir quelque secours de France, je ne voulus rien recevoir de ma pension, et je partis pour aller joindre ma famille à Zurich, où j'arrivai heureusement vers la fin de novembre 1686. Après mon arrivée, mon beau-père m'écrivit de Nîmes que ni lui ni sa femme ne pouvaient pas consentir que leurs enfants allassent en Brandebourg ; que cet éloignement leur paraissait trop grand, et que, si je voulais rester en Suisse, il pourvoirait à notre subsistance, en nous envoyant chaque année ce qui serait nécessaire. Je voulus bien le contenter.

» Ayant donc pris le parti de demeurer à Zurich, qui est un des endroits du monde qui convient le mieux aux réfugiés, tant par la vie retirée qu'on y mène, que par les bons exemples qu'on y a continuellement sous les yeux, je pensai sérieusement à l'engagement que j'avais pris d'une manière si authentique, en sortant de France, de m'attacher à glorifier Dieu dans toute ma conduite. Je sentais fort bien que si c'était le désir de m'acquitter de ce devoir qui m'avait obligé d'abandonner mes biens et ma patrie, cette même raison devait m'obliger à me consacrer entièrement au service de Dieu, qui, en me défendant de

participer au culte et aux erreurs de l'Eglise romaine, me défendait bien d'autres choses que je devais prendre soin d'éviter, et me commandait d'autres qu'il fallait m'attacher à pratiquer. Je pris la résolution de régler là-dessus ma conduite ; et, dans cette vue, je m'appliquai à m'acquitter des devoirs de la charité, dont la foule des réfugiés qui passaient continuellement à Zurich me fournissait continuellement l'occasion, car il en passa dans ce temps-là, qui était l'année 1687, environ quatre mille dans un mois.

» Je fus attaqué de la fièvre plusieurs fois dans le voyage (de 1688) ; mais, avec cela, je ne laissai pas de le terminer heureusement, et ma santé se trouva presque entièrement rétablie en arrivant à Zurich. Le 16 novembre j'eus la grande satisfaction d'y trouver ma mère, qui était sortie de France depuis mon départ de la Suisse. Je fis mon compte, en y arrivant, de n'y faire pas un long séjour ; car, dans mon voyage, je m'étais engagé d'entrer au service de Madame la princesse de Tarente, en qualité de premier officier de sa maison. Mais il survint tant d'affaires à la fin de cette année 1688 et au commencement de 1689, qu'il me fut impossible de m'y rendre. Je lui fis connaître ces difficultés ; et, comme l'engagement où j'étais avec elle ne me permettait pas de rester à Zurich, qu'autant qu'elle le trouverait à propos, je lui mandai en même temps que j'étais prêt d'en partir dès qu'elle me l'ordonnerait, sur quoi elle m'écrivit, le 29 janvier 1689, la lettre dont voici la copie :

« Je suis fâchée, monsieur, de ce que je ne saurais me » plaindre de votre procédé. Je vois bien qu'il faut que je » renonce au plaisir que je m'étais fait de vous voir dans » ma maison, et je le vois sans vous en pouvoir faire de

» reproches. C'est une petite consolation que vous dé-
» robez à mon cœur mal content ; et tout ce que vous
» méditez, monsieur, de vos engagements pour le bien
» de nos pauvres réfugiés, est si raisonnable, que je ne
» dois pas m'y opposer. Il faut que mon intérêt parti-
» culier cède à l'intérêt d'un public pour lequel il n'est
» rien que je ne fisse moi-même, si Dieu m'avait mis en
» état de pouvoir contribuer à son soulagement. Je
» conclus donc, monsieur, que vous fassiez tout ce que
» vous croirez devoir faire pour la consolation de ceux qui
» ont besoin de votre secours, etc.

» EMILIE DE HESSE. »

« Dans la suite, cette princesse voyant les difficultés qui se trouvaient à l'exécution de notre projet, me rendit la parole que je lui avais donnée. L'Eglise française de Zurich l'en remercia par sa lettre du 19 avril. Et comme on y voit la bonté extraordinaire que cette Eglise avait pour moi, qui l'obligeait à outrer la matière, comme je le reconnais dans la sincérité de mon cœur, j'en mettrai ici la copie :

« Madame,

» ... V. A. S. a trouvé le secret, en nous rendant notre
» illustre M. Mirmand. C'est un bien dont toute l'Eglise
» vous doit des remercîments, Madame, et si nous seuls
» servons de bouche à nos frères pour témoigner à
» V. A. S. la juste reconnaissance que nous lui devons,
» c'est, Madame, que nous y avons plus de part que les
» autres. L'excellent homme que vous nous avez rendu
» demeure parmi nous. C'est d'ici qu'il prend soin des
» affaires générales et des particulières, et qu'il donne
» des secours aux grands et aux petits, quelque éloignés

» qu'ils puissent être. Ce ne serait pas assez d'édifier » seulement par un très rare exemple d'humilité, de dou- » ceur et de patience, et par une charité qui le porte à » remplir ordinairement sa maison des pauvres qu'il » trouve par les rues. L'amour qu'il a pour ses frères » l'oblige de plus à loger dans ses entrailles tous ceux » qu'il sait dans les souffrances, en Allemagne, au Nord, » en Hollande, en Angleterre et en France. Il s'emploie » pour ceux qui pleurent sous les fers des infidèles en » Afrique, et pour ceux qui gémissent sous la verge de » méchanceté en Amérique. Il ne s'étonne ni pour les » voyages ni pour les périls; les travaux et les veilles ne » lui coûtent rien. Il prend soin de toutes les Eglises que » Dieu donne aux souffrances de Christ. Continuez à nous » aider en l'œuvre du Seigneur. Que Dieu fasse resplendir » votre lumière, comme le soleil. Que votre justice marche » devant vous, et que la gloire de l'Eternel soit votre » arrière-garde. Ce sont les vœux que nous faisons pour » V. A. S., etc.

» De V. A. S.,

» Les très humbles, très obéissants et très soumis » serviteurs,

» Les réfugiés de l'Eglise française de Zurich et pour » tous avec charge,

» DAILLÉ, ministre de Paris; PAUL REBOULET, » pasteur de l'Eglise française de Zurich; » DUBROS; M. SALOU; NEGRET; WEHARD, mi- » nistre de Mâcon; BRUGNIER, ancien de Nîmes; » DURAND, avocat de Montpellier; PIERRE MATTE; » RENOUARD. »

» Après que je fus dégagé de madame la princesse de Tarente, je continuai d'employer mes soins pour nos ré-

fugiés, ce qui m'obligeait dans un commerce de lettres, dont j'étais accablé. Vers la fin de 1689, je ressentis le plus grand déplaisir que j'ai eu en ma vie, ce fut la mort de Marthe, ma seconde fille, qui, quoiqu'elle ne fût âgée que de huit ans, me donnait beaucoup de consolation par la douceur de son esprit et par les heureuses semences de piété qui étaient en elle. On peut dire que les pauvres et la mort étaient les objets de son amitié ; car, lorsque sa grand'mère lui envoyait de France quelque bijou, elle voulait le vendre pour secourir les pauvres.

» Après la mort de ma plus jeune fille, ma mère et moi restâmes seuls à Zurich ; la saison ne nous permettait pas de rappeler ma fille (aînée) auprès de nous, ni de l'aller joindre. Je ne jouis pas longtemps de la consolation d'être avec une si bonne mère, Dieu l'ayant retirée du monde le 4 mai 1690 ; et quand depuis ce temps-là j'ai pensé à la manière dont j'en userais avec elle, si j'avais encore le même avantage, j'ai trouvé que j'avais bien des reproches à me faire à cette occasion, et j'ai senti qu'un des plus grands plaisirs qu'on pouvait avoir au monde, était de s'acquitter de ce qu'on doit à ses supérieurs. »

Parti avec sa fille pour Berlin, il y reçut, de la part de l'Eglise française de Zurich, cette supplication de Reboulet :

« Mes affaires personnelles ne sont rien ; mais que deviendront les brebis qui me sont confiées ? Je vous en conjure, mon cher monsieur, ne leur refusez pas votre secours en ce temps-ci. Revenez sans délai, puisqu'elles ont besoin de vous. Vous nous êtes utile ici. Personne ne peut mieux que vous courir à Berne, pour empêcher qu'un ordre semblable à celui dont je vous ai parlé n'y mette nos frères dans les peines que vous pouvez penser. Vous irez aussi à Bâle,

à Schaffhouse, à Coire, partout où l'on vous priera d'aller. Nous avons éprouvé depuis longtemps de quel usage sont vos soins. Vous avez veillé jour et nuit sur les troupeaux affligés ; vous ne vous êtes jamais lassé, et toujours la veuve, l'orphelin, le sage et le stupide, tout a eu sujet de vous remercier de quelque bien. Revenez donc, mon cher monsieur, revenez incessamment. » (25 décembre 1691.)

Dès lors Mirmand ne demeurait plus à Zurich : il y passait et repassait.

Comme à Winterthour, à Eglisau et à Elgg, la paroisse française diminuait à Zurich. En 1708, un seul pasteur y suffisait.

En nous dirigeant du côté de Berne, nous nous rapprochons insensiblement des terres françaises.

Neuchâtel n'était pas très éloigné. Sous la suzeraineté catholique de l'abbé duc de Longueville, cette principauté a pu sembler à Charles Weiss s'être peuplée de protestants de France en moins grand nombre que les cantons avoisinants. En 1707, à la mort de Marie d'Orléans, duchesse de Nemours, la dernière des Longueville, les états neuchâtelois choisirent pour protecteur le roi de Prusse, devenu par là prince de Neuchâtel et de Valengin. Dès lors surtout les archives enregistrent la naturalité de beaucoup de victimes de la révocation. Le produit des sachets d'église qui, dans le premier moment, avait été appliqué aux fugitifs, ne tarda pas à recouvrer sa destination ordinaire, précisément parce que la plupart des réfugiés avaient reçu ou acquis la qualité de communiers dans l'endroit qu'ils habitaient. Les registres de la bourgeoisie de Neuchâtel constatent que, de 1707 à 1740, soixante familles entrèrent dans cette corporation ; douze l'obtinrent en don. Il existe encore dans les archives publiques une liste des émigrés

français qui ont prêté le serment comme sujets de l'Etat, du 6 janvier 1710 au 28 décembre 1711 ; on y compte deux cent quatre-vingt-huit noms.

Les lettres de naturalisation neuchâteloise s'exprimaient dans les termes les plus bienveillants. Pour preuve, M. le pasteur Guillebert a extrait celle-ci accordée, en 1709, à P. Boyer :

« Nous le président du conseil d'Etat établi dans la souveraineté de Neuchâtel et Valengin, par Sa Majesté Frédéric Ier, par la grâce de Dieu roi de Prusse, etc., notre souverain prince et seigneur, savoir faisons que Sa Majesté, ayant bien voulu nous adresser l'édit qu'Elle a eu la bonté de faire expédier, en faveur des protestants réfugiés, dont la teneur s'ensuit :

» Frédéric, par la grâce de Dieu, roi de Prusse, etc.

» A tous ceux qui les présentes verront, salut.... Notre royaume et nos provinces ont reçu un accroissement considérable par le grand nombre de personnes qui, étant chassées de leur patrie pour cause de religion et pour diverses autres oppressions, sont venues chercher une retraite sous notre protection.

» Pour donner auxdits réfugiés une preuve de notre affection et bienveillance, nous avons, après une mûre délibération, voulu ordonner par ces présentes que tous ceux qui, pour la profession de la religion, sont sortis de France ou d'ailleurs, et qui se sont établis dans notre royaume ou autres pays de notre obéissance, et ceux qui s'y retirent ci-après, seront reconnus et estimés pour nos sujets naturels, aussitôt qu'ils nous auront prêté foi et hommage, de même que le reste de nos sujets nous le prêtent; comme en effet nous ordonnons, statuons et voulons qu'en vertu de notre présent édit généralement tous

ceux qui, pour la foi que nous professons, ont été contraints de quitter leur patrie pour se retirer dans nos Etats, soient naturalisés et tellement mis en égalité avec nos autres sujets naturels, eux et leurs enfants, tant ceux qu'ils auront amenés de France que ceux qui leur seront nés dans nosdits Etats, seront capables de jouir, et jouiront des mêmes privilèges, droits et avantages que nos sujets naturels.

» Voulant que notre présent édit soit exactement et fidèlement exécuté et observé en tout ce qu'il contient, et que lesdits réfugiés, nos sujets, eux et leurs descendants, soient inviolablement maintenus et protégés au bénéfice du présent édit et de tous les autres ci-devant rendus en leur faveur, sans y être troublés par qui que ce soit, sur peine de notre disgrâce.

» Signé : Frédéric, roi. »

» Et Sa Majesté nous ayant en même temps ordonné par son rescrit de la même date de recevoir au nombre de ses sujets, en conformité de l'édit ci-dessus, tous ceux desdits réfugiés qui se présenteront à nous pour participer à ce bénéfice.

» Sur quoi, pour exécuter les ordres exprès du roi, notre souverain, et pour nous conformer à ses intentions, qui sont de donner en cette rencontre à tous les protestants réfugiés sortis de leur patrie pour cause de religion des marques de sa bienveillance royale : A ces causes nous avons, au nom de Sa Majesté et en vertu de ses ordres, reçu P. Boyer au nombre des sujets de Sa Majesté, pour, du contenu de tous les privilèges, être joui pleinement par P. Boyer, hoirs et descendants à perpétuité. Et cela sans payer aucune finance, aucun droit quels qu'ils soient

pour la présente naturalité, car tel est le bon plaisir de Sa Majesté. »

De la facilité avec laquelle les Français du refuge de 1685 étaient naturalisés dans la contrée de Neuchâtel, et y acquéraient tous les droits et avantages des bourgeois, il résulta qu'ils se fondirent dans la population indigène, au point qu'ils n'eurent pas d'administrations particulières, comme à Genève et à Lausanne ; c'est pourquoi l'on avait cru devoir à peine mentionner leur résidence dans la principauté de Neuchâtel.

La population genevoise, elle, comprenait trois classes distinctes : les citoyens, les habitants, les étrangers. Le peu d'étendue de la ville et de sa banlieue, et plus encore la crainte d'offenser Louis XIV, ne permirent pas aux magistrats de concéder le droit de cité à beaucoup de fugitifs. « Cette faveur, prodiguée dans le siècle précédent, ne fut accordée, après la révocation, qu'à des hommes dont la fortune ou l'illustration personnelle promettaient à la république un surcroît de puissance ou d'éclat : à Jacques Eynard de la Baume, issu d'une famille noble du Dauphiné, dont une branche s'était retirée en Angleterre, et qui fut nommé membre du conseil des deux cents en 1704 ; à Claude Claparède de Montpellier, second consul de Nimes depuis l'an 1672, et qui sortit de France en 1685, emportant quatre-vingt mille livres en argent et en lettres de change ; à Lecointe, riche négociant d'Elbeuf ; aux Naville et aux Boissier d'Anduze ; aux comtes de Sellon, originaires de Nîmes ; aux Vasserot de la vallée de Queyras ; aux Audéoud de Saint-Bonnet en Dauphiné ; à Henri, marquis Duquesne, fils de l'amiral, et à ses deux fils, en considération, disent les registres du conseil, de ses grandes qualités et surtout de sa piété et de sa probité ; à Joussaud,

gentilhomme de Castres ; à Abauzit d'Uzès ; à François Samuel Say, ministre de Londres, originaire de Nîmes ; à Galissard de Marignac d'Alais ; à Fuzier Cayla du Rouergue ; à Perdriau de la Rochelle ; à Sacirène, habile manufacturier de soie d'Uzès ; à Antoine Aubert de Crest en Dauphiné. On craignit même d'admettre les réfugiés à l'habitation, qui donnait à ceux qui l'obtenaient et à leurs descendants un droit de séjour permanent et la faculté d'être secourus par la bourse, quoiqu'on leur fît promettre, dans l'acte de réception, de ne jamais s'en servir. Les habitants formaient une catégorie intermédiaire entre les citoyens bourgeois et les étrangers proprement dits, et en quelque sorte un corps de candidats à la cité, ce point de mire de toutes les ambitions dans la société genevoise. » Souvent le magistrat refusait à la plupart des réfugiés ce droit qu'ils convoitaient ardemment, et se contentait d'inscrire leurs noms sur les carnets des conseillers. Les réceptions à l'habitation, pendant les quinze dernières années du dix-septième siècle, ne dépassèrent pas sept cent cinquante-quatre. On se tromperait fort, pourtant, en prenant ce chiffre pour base de l'élément réfugié en ville. En effet, d'après le recensement de 1693, sur une population urbaine de 16 111 individus, 3300 étaient des réformés sortis de France. Combien, et de toutes catégories, finirent par rester ou rentrer à Genève ! Ne nous attardons pas trop dans ces parages ; nous aurons l'occasion d'y revenir, comme dans la Suisse romande en général.

Outre la religion et la langue, le climat, les sites, le bien-être de la rive vaudoise, la proximité de la France ne furent point sans attrait sur les émigrés de la révocation. Ils se plurent énormément dans le pays de Vaud et s'y main-

tinrent en nombre, un peu dans toutes les directions, de Coppet à Avenches, de Grandson à Bex, trop heureux de se grouper parfois autour des mêmes souvenirs. Cela arriva entre autres, et d'une manière surprenante, dans cette dernière localité, ainsi que le racontait naguère Napoléon Peyrat.

« Charles de Bourdin, sorti de Genève, remonta la rive du pays de Vaud et ne s'arrêta qu'au bout du lac, à Bex, près d'Aigle. Quel charme retint sur ces bords les pas et le cœur de l'exilé ? L'image du vallon paternel. Bex est un bourg d'environ 3000 habitants, comme le Mas-d'Azil, dans une conque de verdure, de vergers et de forêts, arrosé par un torrent qui simule l'Arise : *unda falsi Simoentis.* Le vignoble d'Yvorne rappelle ceux de Baricave et de Cap-Aret. Bex est un Mas-d'Azil plus agreste, sans sa noblesse féodale, sans la gloire de ses guerres, sans la merveille de sa grotte d'où s'échappe un gave comme une fontaine de la gueule d'un dauphin de bronze. Mais, en revanche, sa nature est plus grandiose. Son cirque s'ouvre au sud et reçoit les rayons brûlants du soleil et le reflet des neiges des Alpes. Bex est à une [courte] lieue du Rhône et à quatre du Léman. Il ne voit que le pittoresque encadrement de collines de cette petite mer azurée. Mais la dent du Midi et les montagnes d'où descend le fleuve impétueux forment un des plus magnifiques horizons du monde.

» Bourdin sentit son cœur enchaîné pour toujours par cette image du sol natal sur la terre d'exil et par la cordiale hospitalité des Vaudois. Il fut reçu comme un frère par le pasteur de Bex, Pierre Clanel d'Oulens. Il resta ministre français ; il attendit son troupeau des Pyrénées. Il fut quelque temps seul ; mais bientôt arrivèrent trois amis fidèles du Mas-d'Azil qui ne le quitteront qu'à la mort,

Esthienne des Vignals, gentilhomme, Pierre Barbe, fils d'un pharmacien, et le docteur Martial, époux d'une du Gabé. — Une autre fois apparut madame de Gausides, veuve sexagénaire de Mazères; elle était native du Mas-d'Azil, de la maison d'Escach, et conséquemment parente des d'Amboix. Elle venait avec sa fille Marguerite, probablement filleule de la mère de Bourdin. Cette jeune cousine deviendra sa femme. Ces dames étaient accompagnées de M. Barthélemy de Tartenac de Mazères ; madame de Tartenac était une Dusson.

» Un autre jour survint toute la famille de Baricave : Guillaume de Baricave et ses six sœurs, Anne, Rose, Madeleine, Marguerite, Jeanne et Catherine avec son mari François d'Amboix. Ils étaient en deuil de leur mère, Marguerite de Canitrot. Leur père était mort la première année de la dragonnade (1675). La veuve du pasteur s'était éteinte avec l'Eglise du Mas-d'Azil, l'année même de la révocation.

» Enfin surgit à l'horizon madame de Saintenac, comme une guerrière, à la tête des chevaliers de Falentin, de Durban, de Narbonne, de Léran, de Miramont, etc. Le ministre Paul de Falentin de la Rivière était le chapelain de ces paladins de l'Evangile. La vaillante Bernardine, digne de ses grandes aïeules les Esclarmondes de Foix, échappa aux alguazils de son mari Saintenac, donna rendez-vous à ses amis dans quelque lieu désert, et tous ensemble, par des chemins détournés, à travers les Cévennes, après mille aventures, bravant les dangers, livrant même des combats, ils firent cent lieues à cheval et arrivèrent à Genève et enfin à Bex.

» Bourdin, par ces fugitifs, reçut des nouvelles du Mas-d'Azil. Que se passait-il dans leur ville natale ? Les habitants étaient comme un troupeau sans berger, mordus des

chiens, tondus, écorchés par le boucher. Ce pasteur-bourreau, c'était Rosselet. Ils étaient troublés, en santé par les délateurs, en maladie par les moines. Les moines expulsés par la réformation étaient revenus de Montbrun. Ils étaient des acolytes de Rosselet, le grand convertisseur. Voici l'affreux spectacle que le curé Rosselet et le proconsul Saintenac donnèrent au Mas-d'Azil. Un marchand, nommé Martial Pons, se mourait. Rosselet accourt, mais le moribond repousse les sacrements. Il expire dans sa foi évangélique. Rosselet dresse procès-verbal et Marfaing, lieutenant criminel, instrumente à Pamiers. Pons est déclaré relaps. Le greffier porte la sentence au Mas-d'Azil. Le bourreau suit le greffier. Le cadavre est exhumé, et ses débris infortunés, chargés sur une claie, sont traînés par l'exécuteur dans les rues et les carrefours du Mas-d'Azil consterné, puis jetés à la voirie et rongés des chiens. Une pareille horreur ne s'était vue depuis les Albigeois. Les biens du martyr furent confisqués au profit du roi, c'est-à-dire partagés entre le prêtre, le juge, le bourreau et le monarque, qui dans le butin comme dans la honte se fit la part du lion.

» Voilà les tristes nouvelles que les réfugiés apportaient du Mas-d'Azil, autrefois un Eden, maintenant un enfer. Bourdin fut le pasteur de cette Eglise française, sédentaire ou nomade, sur le territoire d'Aigle. Bex devint le Mas-d'Azil des Alpes. »

Aigle et ses environs eurent jusqu'à 231 fugitifs. Sur 6104 hommes, le dénombrement de 1696 en accusait 1117 à Berne, et le reste dans ses annexes : à Lausanne 1505, à Nyon 775, à Morges 716, à Vevey 696, à Moudon 275, à Yverdon 214... Quatre mille cinq cents avaient pris leur domicile dans le pays de Vaud.

Dans ces nombres, n'y a-t-il pas bien des ignorés ? Pas tant. Une liste des pauvres honteux réfugiés à Lausanne, recommandés en 1690 à M. L. Bibaud, nous fournit, sous sa forme textuelle, un de ces exemples de poignante exactitude, qui ne sont point rares à cette époque.

« Mémoire sur les secours qu'on croit qu'il est nécessaire de donner à plusieurs familles honteuses réfugiées à Lausanne, pour les soulager de leur misère.

» De ces familles honteuses, il y en a déjà quelques-unes auxquelles la chambre des pauvres réfugiés, établie à Lausanne par permission des supérieurs, fait distribuer quelque assistance par semaine, suivant ses forces. Mais comme cette assistance est beaucoup au-dessous des besoins de ces pauvres personnes, et qu'on ne peut s'étendre davantage en leur faveur, faute de moyens, on les tirera ici pour l'augmentation qu'on croit absolument leur être nécessaire et pour adoucir un peu leur misère. (On lit en marge de cet alinéa l'annotation suivante écrite d'une autre main : « Outre cette assistance de la chambre à ces honteux, elle a encore 230 personnes malades ou pauvres ignares travailleurs de terre ou artisans. »)

» Il y a enfin de ces familles honteuses que la chambre n'assiste point, ou qu'elle n'a pas encore assistées, parce que leur pauvreté vient seulement d'être connue; on les tire ici pour toute l'assistance qu'on leur croit nécessaire par semaine pour les soulager.

» Mémoire des familles ou personnes déjà assistées de quelque chose par la chambre.

» Mademoiselle de Rodier, des Cévennes ; malade d'un cancer, on lui donne à la chambre douze sols par semaine et on estime qu'on doit encore l'assister par semaine de . . . . 13 sols.

A reporter, 13 sols.

Report,	13 sols.
» Mademoiselle Durand, aussi des Cévennes, dont le mari est mort à l'Amérique; elle a deux filles, on lui donne de Berne 4 l. 10 sols par mois, et 12 sols par semaine de la chambre ; on estime qu'on doit encore l'assister de 5 sols par semaine, y ayant presque toujours de malade dans la famille.	5 sols.
» Mademoiselle Combelle, de Granges, vieille femme souvent incommodée ; on lui donne à la chambre 10 sols par semaine et on estime qu'on doit encore y ajouter par semaine	5 sols.
» Mademoiselle Bousquet, ajouter . . .	7 sols.
» Mesdemoiselles Planchut, de Provence, mère et belle-fille; on leur donne à la chambre 6 sols par semaine à chacune, on estime qu'on doit les augmenter de 4 sols chacune par semaine, c'est	8 sols.
» M. de Charmes, de Bourgogne, femme et enfants; on lui donne à la chambre 12 sols la semaine, on estime qu'on doit encore l'augmenter d'autant par semaine	12 sols.
» Le sieur Bouisson, ci-devant lecteur de l'Eglise d'Ambrun, accablé de vieillesse ; on lui donne à la chambre 8 sols par semaine ; on estime qu'il doit encore être assisté de 7 sols par semaine	7 sols.
» M. Gros, avocat de la ville de Dye en Dauphiné, avec sa famille, extrêmement pauvres ; on lui donne à la chambre	
A reporter,	57 sols.

Report,	57 sols.
20 sols par semaine, on estime qu'on doit encore l'assister de 15 sols par semaine. .	15 sols.
» M. Jourdan, de Saint-Paul-Trois-Châteaux en Dauphiné, avec sa famille ; on l'assiste à la chambre de 10 sols par semaine, on estime qu'on doit encore l'assister de 5 sols par semaine	5 sols.
» Le sieur Senebier et sa femme, de la ville de Grenoble, tous deux incommodés ; on leur donne à la chambre 12 sols la semaine, on estime qu'on doit encore les assister d'autant	12 sols.
» Les demoiselles Massedor, sœurs, de la ville d'Alès en Languedoc, fort pauvres ; on leur donne à la chambre 15 sols la semaine, on estime qu'on doit les augmenter de 9 sols la semaine	9 sols.
Total :	4 l. 18 sols.

» Mémoire des autres familles honteuses dont la pauvreté vient seulement d'être connue.

» M. Giraud, marchand, du Dauphiné, sa femme et trois enfants, incommodés ; on estime qu'ils ont besoin d'être assistés de 40 sols la semaine . . .	2 l. — sols.
» M. Saurin, du Vivarez, et sa famille; on estime qu'ils doivent être assistés par semaine de 30 sols	1 l. 10 sols.
» Mademoiselle Olivier, de la Salle en Cévennes ; on estime qu'elle doit être assistée de 12 sols	12 sols.
A reporter,	3 l. 22 sols.

Report,	3 l. 22 sols.
» Les demoiselles Martin, sœurs, du même lieu de la Salle ; on estime qu'elles doivent être assistées par semaine de 15 sols	15 sols.
» M. Augier, ci-devant régent dans l'académie de Dye, avec sa famille ; on estime qu'on doit les assister de 10 sols par semaine	10 sols.
» M. de Lorme, de Bourgogne, sa femme depuis un an malade de langueur ; on leur donne de Berne 3 écus par mois. Leur misère est extrême ; on estime qu'on doit les assister de 20 sols pour les empêcher de souffrir comme ils font.	1 l. — sols.
Total :	6 l. 7 sols.

» *Nota.* M. Acéré la Colombière dont on doit parler en particulier à M. Bibaud.

» Il y a encore assurément, dans la ville, d'autres familles ou personnes honteuses qu'on n'a pu découvrir. La plupart souffrent sans oser le dire. Il n'y a que la la langueur où les jette le défaut de nourriture qui les oblige à découvrir leur misère à quelques-uns. Chaque jour il se fait de ces honteux parce que l'on consomme le peu qu'on avait sorti de France.

» Il y a la veuve du nommé le sieur Dombres, confesseur, qui depuis peu a souffert la mort en France pour l'Evangile. Elle a deux enfants, un à la mamelle. Leurs Excellences de Berne lui donnent trois écus le mois. On estime que la charité de M. Bibaud doit avoir quelque égard pour elle.

(Ce dernier alinéa, placé beaucoup au-dessous du mémoire proprement dit, est écrit d'une autre main et avec une autre encre ; et son écriture bâtarde, quoique belle, est loin d'égaler celle du mémoire, qui est vraiment un petit chef-d'œuvre de calligraphie. — Enfin, au bas de la quatrième page du manuscrit, on lit :)

» Il faut réduire toutes ces charités à 10 livres par semaine, y compris la veuve du nommé *des Ombres.* Je ne puis faire davantage. Pour M. de la Colombière, je prie ces Messieurs (probablement de la chambre des réfugiés, les auteurs du mémoire) de me marquer à peu près ce qu'ils jugeront qu'il lui faudrait. Je lui ferai donner quelque chose en attendant que MM. ses frères y pourvoient. Fait à Vole (*sic*) ce 29 septembre 1690.

» signé : BIBAUD. »

Vole ou Role, actuellement Rolle. R majuscule se figurait au moyen d'une espèce de V barré.

D'autres noms de personnes se lisent dans les documents originaux ayant trait aux diverses bourses françaises dans le pays de Vaud. Jules Chavannes a satisfait, en partie, la curiosité des statisticiens. Nous renvoyons aux indications nominatives de son ouvrage, et nous retournons à Berne assister à l'organisation de la communauté française de cette ville.

A l'instar de Genève, de Bâle, de Schaffhouse, de Zurich, Berne avait institué, deux ans déjà avant la révocation, le 21 novembre 1683, une chambre des réfugiés (Exulantenkammer). Ce collège du refuge était chargé de pourvoir aux besoins des fugitifs qui venaient chercher un asile sur les terres bernoises, de faciliter leur passage dans d'autres contrées hospitalières et de régulariser l'existence de ceux qui restaient dans le pays, en les faisant recevoir

bourgeois d'une commune ou simplement à titre d'habitants perpétuels. La chambre des exilés eut plus tard sous sa surveillance et sous son autorité les directions des bourses françaises, ainsi que l'administration des fonds provenant soit de legs et dons remis en faveur des réfugiés, soit de subsides annuels de l'Etat.

Diverses associations se formèrent dans les villes et dans les communes rurales, où un certain nombre de réfugiés s'étaient établis, dans le canton de Berne et ses annexes. De là ces colonies, confréries, directions ou bourses françaises qui, sans en avoir le nom, tenaient lieu de bourgeoisies.

Il est assez malaisé de s'exprimer sur ce sujet d'une manière parfaitement exacte, car, dans un acte souverain de juin 1742, il est expressément réservé que « la direction de l'hôpital des Français réfugiés dans la ville et dans le bailliage de Lausanne, pour la religion, n'est point changée en corporation, ni érigée en communauté, encore moins en bourgeoisie, mais devra demeurer une simple direction, » à peu près ce que nous appelons aujourd'hui un comité. Néanmoins l'administration qui leur était confiée, le contrôle qu'elles avaient à exercer sur les émigrés à domicile, sur leurs mœurs, sur leur origine, sur leurs mariages, rapprochaient singulièrement les directions des communes, de telle sorte que, par la force des choses, dans la suite, ces corporations elles-mêmes finirent par disparaître dans les bourgeoisies communales.

La colonie française de Berne se constitua en février 1689 par l'élection d'un directoire de huit à neuf membres, se complétant jusqu'en 1695 par cooptation, ensuite par choix de la chambre du refuge sur proposition double. Les diverses provinces y étaient représentées.

« Comme il a plu à Dieu, justement irrité contre son Eglise, de permettre à ses ennemis de l'exercer depuis longtemps, en divers endroits de l'Europe, par les persécutions qu'ils ont suscitées, et particulièrement dans le royaume de France, contre les fidèles de la religion réformée, où les ennemis de la vérité ont mis en usage et la ruse et les plus horribles violences que l'on se puisse imaginer, pour les forcer d'abandonner la religion de Jésus-Christ et d'embrasser le papisme, un grand nombre de fidèles ont été obligés de sortir du dit royaume et de tout laisser, biens, établissements, et leurs familles ; les uns pour éviter les traitements barbares qu'on y faisait et qu'on y fait encore aux pauvres membres de l'Eglise de Jésus-Christ qui veulent se conserver purs ; les autres, qui ont eu le malheur de succomber sous les dures et rigoureuses souffrances des prisons, de l'exil, des galères, et autres maux qu'on leur a fait endurer, et de tomber dans l'apostasie, pour en témoigner leur repentance, et pour, après avoir par là réparé leur faute, être admis à la paix de l'Eglise. Ces puissants motifs les ont obligés, en ce temps calamiteux et dans la lamentable dispersion où ils sont, de chercher des asiles chez tous les princes protestants, auxquels, par ses grandes miséricordes, Dieu a mis au cœur de les recevoir dans leurs Etats, et particulièrement à Leurs Excellences, les magnifiques et souverains seigneurs des louables cantons évangéliques de Suisse. » Telle est la déclaration qui ouvre le registre des procès-verbaux.

Une assemblée de notables du refuge avait chargé deux pasteurs et deux laïques de présenter à la chambre des réfugiés, ainsi qu'à l'autorité supérieure, un projet de corporation, lequel fut aussitôt accueilli avec faveur. Le jeudi

21 février 1689, les chefs de famille dûment convoqués élurent directeurs : les pasteurs Jean Modenx de Marsillargues, en Languedoc, Isaac Bermont de Vernoux en Vivarais et Jean Thier d'Orpierre en Dauphiné ; les laïques Jean Scipion Peyrol, avocat, et Laurent Domerc, de Montpellier, Pierre Mesmyn, de Paris, Barthélemy Montillon, d'Annonay et Pierre Du Simitière, de Montpellier. Leurs Excellences confirmèrent les élus et leur désignèrent un président dans la personne de Moïse Hollard, de Lausanne, pasteur de l'Eglise française. Ce dernier reçut, sous le sceau de l'Etat, cette adresse :

« Sur la nomination annoncée à Leurs Excellences, Elles ont établi pour inspecteurs de tous les réfugiés dans cette ville les Sieurs... Leur donnant pouvoir de s'assembler pour veiller à leur conduite, pour remédier aux déréglements et aux irrévérences que les uns ou les autres pourraient commettre, et pour appliquer les censures et exhortations nécessaires et convenables ; le tout cependant sous Votre présidence. Leurs Excellences vous enjoignent à cet effet d'y vaquer et de faire en sorte qu'il soit mis bon ordre entre eux ; et au cas qu'il y eût quelques impénitents, de les déférer au suprême Consistoire, comme aussi d'y rapporter toutes les affaires de conséquence pour en être jugé ; ce que Leurs Excellences attendent de Vous. Donné le 23 février 1689.

» Chancellerie de Berne. »

MM. les inspecteurs en eurent connaissance le surlendemain ; ils décidèrent de se réunir chaque lundi matin. Ils eurent leur première séance le 4 mars 1689.

Cette direction servait d'intermédiaire entre celles du pays de Vaud et la chambre du refuge.

Dans le pays de Vaud ces sortes de secondes bourgeoisies, ces corporations s'étaient fondées sous l'empire des mêmes besoins; elles ont subsisté bien au delà de la période révocatoire. Il y en eut à Lausanne, Vevey, Morges, Rolle, Nyon, Bex, Moudon, Yverdon. La fondation de la bourse française de cette dernière localité remonte au 5 décembre 1685; elle serait ainsi la première en date. La direction lausannoise reste pourtant la plus importante, et c'est à elle que nous nous arrêterons.

Réunis en assemblée générale à la fin de septembre 1687, les proscrits établis à Lausanne désignèrent, à la pluralité des suffrages, un comité qui fut appelé d'abord « la Compagnie députée pour les affaires des Français réfugiés à Lausanne pour la cause du saint Evangile. » Cette compagnie reçut pour mission « de visiter et de consoler les malades, veiller sur les mœurs, censurer les scandaleux, terminer les différends, réconcilier ceux qui pourraient être en querelles et divisions, et déférer les réfractaires à MM. les magistrats et au vénérable consistoire de Lausanne pour les corriger selon leur prudence et exigence du cas. »

Selon le bon plaisir de Leurs Excellences bernoises, et sous l'approbation du seigneur bailli et de très honorés seigneurs le bourgmestre et conseil de Lausanne, il fut rédigé à la même époque un « Règlement de discipline pour la direction des pauvres réfugiés vivant dans cette ville. »

La direction fut composée de douze membres qui, à raison de leurs grandes et gratuites occupations, étaient changés tous les trois mois. Ils étaient nommés par l'assemblée générale; le refus n'était pas admis. Ils se réunissaient régulièrement une fois par semaine, et plus sou-

vent, s'il y avait lieu. Chaque séance commençait par la prière. Les directeurs, répartis en anciens de quartier, devaient au moins une visite mensuelle à tous les pauvres de leur ressort. Ils avaient, en outre, à s'informer des legs. Un directeur était préposé à l'instruction des jeunes indigents, à qui l'on devait enseigner la lecture, l'écriture et principalement la religion. Il fallait visiter les écoles au moins tous les quinze jours et l'hôpital journellement. — Le modérateur ou président de la réunion directoriale était choisi parmi les ministres.

En 1698 se rencontrèrent à Lausanne des délégués des diverses directions (ou bourses) du pays : ce qui nous montre qu'elles avaient quelques rapports entre elles.

Dix ans auparavant, l'Eglise française de Zurich ayant proposé d'envoyer une députation, au nom de tous les réfugiés qui sont en Suisse, à son Altesse Electorale de Brandebourg et aux autres souverains de l'Allemagne, pour les remercier des charités qu'ils ont déjà exercées et leur en demander la continuation, on décida, dans une assemblée générale réunie à Lausanne et formée de quarante-deux personnes, tant pasteurs que gentilshommes, d'entrer dans ces vues et de solliciter auprès des républiques et des rois du nord l'établissement de nouvelles colonies, la concession de terres à défricher, des collectes d'argent, des secours de route et autres moyens « de subvenir aux nécessités de nos pauvres frères qui sont sortis et sortiront ci-après, moyennant l'assistance de Dieu, de la grande tribulation. » M. de Mirmand, député de Zurich, présent à la séance, déclara que plusieurs princes avaient témoigné qu'ils recevraient agréablement un nombre considérable de familles, et que Leurs Excellences des quatre cantons évangéliques, dans une récente diète à Aarau, avaient ap-

puyé ce dessein et chargé Leurs Excellences du canton de Zurich de donner des lettres de recommandation aux députés qui seraient élus pour porter ce message. La députation fut composée de MM. Bernard, pasteur de Manosque en Provence, et de Mirmand, laïque, engagé au service de son Altesse Electorale de Brandebourg.

A ces deux mandataires fut remise une adresse, rédigée par le pasteur Barbeyrac, ou plutôt par Brousson, et qui trouva de l'écho partout. Elle n'est pas sans célébrité.

« Les Pasteurs, Anciens et autres Chrétiens protestants de France réfugiés en Suisse pour la cause de l'Evangile, aux Rois, Electeurs, Princes, Magistrats et tous autres Chrétiens protestants évangéliques.

» Grands monarques, Augustes Electeurs, Sérénissimes Princes, Hauts, Puissants, Excellents Magistrats, et vous tous aussi nos très honorés et très chers Frères au Seigneur, miséricorde, paix et dilection vous soient multipliées par Dieu le Père, par Jésus-Christ son Fils et par la vertu du Saint-Esprit!

» Nous avons été fort consolés de ce que le Dieu de miséricorde, qui nous a châtiés à cause de nos péchés, mais qui ne veut pas nous consumer entièrement, a mis dans vos cœurs de récréer les entrailles des saints qui sont persécutés pour la justice, affligés, dépouillés de tous leurs biens, harassés et dispersés sur toute la face de la terre; nous rendons nos très humbles actions de grâces, et nous prions ardemment ce grand Dieu, pour les intérêts de qui nous souffrons tant de misères, de vouloir vous récompenser largement de toutes les gratuités dont vous usez envers nous, vous combler de ses bénédictions spirituelles et temporelles, vous conserver et vous faire jouir du repos et de la prospérité.

» Cependant, comme il plaît à Dieu que nos maux continuent ; que notre pauvre peuple est surtout réduit à une mortelle misère qui nous perce le cœur et qui fait périr un grand nombre de pauvres fidèles ; et que d'ailleurs, selon les apparences, il sortira encore de France un fort grand nombre de personnes qui abandonneront tout pour donner gloire à Dieu : nous avons cru que le devoir de la charité chrétienne et fraternelle nous obligeait de faire notre possible pour procurer à ces pauvres membres de Jésus-Christ le soulagement et la consolation dont ils ont besoin.

» C'est pourquoi nous avons prié nos très chers frères au Seigneur, Jean Bernard, pasteur de l'Eglise de Manosque en Provence, et Henri de Mirmand, gentilhomme de la ville de Nîmes en Languedoc, desquels l'intégrité, le zèle et la capacité nous sont connus, d'aller vers vous pour implorer vos compassions envers tant de fidèles qui, pour la cause de l'Evangile, sont exposés à toutes sortes de calamités.

» Nous vous conjurons donc au nom du Seigneur, Grands Monarques, Augustes Electeurs, Sérénissimes Princes, Hauts, Puissants et Excellents Magistrats, et vous tous nos très chers et bien-aimés Frères, d'être touchés de notre lamentable état et de considérer qu'il n'y a point de douleur pareille à notre douleur. Nous portons maintenant l'indignation de l'Eternel, parce que nous avons péché contre lui ; nous sommes pourtant ses enfants, et c'est pour son nom que nous souffrons tant d'outrages de la part des hommes.

» Si nous voulions recevoir les traditions humaines, vivre dans la communion de l'antéchrist et nous prosterner devant les idoles, le monde nous aimerait. Mais il nous persécute et nous opprime parce que nous ne voulons avoir d'autres

règles de notre foi et de notre culte que la Parole de Dieu ; que nous ne voulons adorer, servir et invoquer que ce grand Dieu ; que nous ne voulons reconnaître d'autre Chef de l'Eglise, d'autre Roi des rois, d'autre Médiateur, d'autre Intercesseur et d'autre Patron que Jésus-Christ, d'autre sacrifice expiatoire que son sang, et d'autre (rançon ?) que la sienne ; que nous ne reconnaissons aussi d'autre principe de notre illumination et de notre sanctification que le Saint-Esprit ; qu'aussi c'est en Dieu seul, Père, Fils et Saint-Esprit, un seul Dieu béni éternellement, que nous voulons nous glorifier, donnant à lui seul toute la gloire de notre salut et mettant en lui seul notre confiance ; et que enfin, considérant que le baptême et la sainte cène sont les deux seuls véritables sacrements de l'alliance de grâce qui contiennent le grand mystère de notre rédemption, qui sont les sceaux de la rémission de nos péchés et les gages de la vie éternelle, que Dieu accompagne d'une efficace particulière du Saint-Esprit pour l'augmentation des grâces dont nous avons besoin et dans la participation desquelles nous sommes faits participants de Jésus-Christ même et de tous les bénéfices de sa mort, nous ne voulons le célébrer qu'avec la simplicité et en la sacrée forme que le Seigneur nous a prescrite.

» C'est donc pour la gloire de Dieu que nous souffrons, et, dans cette assurance, nous vous supplions très humblement de nous recevoir comme membres et confesseurs de Jésus-Christ lui-même, qui se présente à vous en nos personnes et qui, au jour du grand et terrible jugement, dira à ceux qui auront exercé envers nous leurs charités : Venez, les bénis de mon Père, possédez en héritage le royaume qui vous a été préparé dès la fondation du monde ; car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ;

j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire ; j'étais étranger et vous m'avez recueilli ; j'étais nu, et vous m'avez vêtu ; j'étais malade, et vous m'avez visité ; j'étais en prison, et vous êtes venus vers moi : en vérité, je vous dis que ce que vous avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, vous me l'avez fait. Nous sommes les héritiers de la foi et des afflictions des anciens fidèles Vaudois et Albigeois, et, comme eux, nous sommes aujourd'hui dispersés par tout le monde, pour être, à leur imitation, les témoins du Seigneur Jésus. C'est pourquoi nous avons chargé nos bien-aimés frères Bernard et de Mirmand de vous conjurer de notre part, au nom du Seigneur,

» 1° De vouloir entretenir avec nous l'union et la communion des saints, de ressentir nos maux comme si vous les souffriez vous-mêmes ; de nous consoler et de nous soulager, puisque nous avons l'honneur avec vous d'être les enfants d'un même Père, les membres d'un même corps mystique, et le temple vivant d'un même Esprit. Mais surtout nous conjurons, par les compassions de Christ, nos très chers frères de la confession d'Augsbourg, de considérer que les petits dissentiments qui sont entre nous, sur des points qui ne touchent pas l'essence et le fondement du salut, ne doivent pas empêcher que nous n'ayons entre nous une mutuelle charité et une chrétienne fraternité et tolérance, nous supportant les uns les autres, selon le précepte de saint Paul ; que, puisque nous convenons tous dans les points fondamentaux du salut, nous devons, selon l'exhortation du même apôtre, cheminer tous d'une même règle en ce à quoi nous sommes parvenus ; que les uns ne doivent pas dire : Nous sommes de Paul, ni les autres : Nous sommes d'Apollos, car nous sommes tous de Christ ; et que, enfin, ceux qui persécutent

les Eglises de France, de Piémont et de Hongrie, sont nos ennemis communs, qui se réjouissent de notre division, et, comprenant fort bien que tout royaume divisé contre soi-même ne peut subsister, comme dit notre Seigneur, ne pensent qu'à nous détruire les uns après les autres.

» 2° Nous vous supplions tous, de vouloir adresser à Dieu des prières continuelles pour tous les fidèles dispersés, pour ceux qui sont détenus dans les couvents, dans les prisons ou dans les galères, ou qui gémissent dans la captivité de Babylone, sans pouvoir sortir, et pour leurs pauvres enfants, qui sont consacrés et élevés dans l'antichristianisme.

» 3° De vouloir donner à notre pauvre peuple des retraites et des terres à défricher dans les lieux où vous pouvez le faire.

» 4° De faire en sorte qu'on fasse des collectes dans toutes les villes, selon le pouvoir que Dieu leur en a donné ; qu'on envoie ces collectes à Hambourg, et qu'on les remette entre les mains de plusieurs marchands ou banquiers solvables, pour en être dépositaires, jusqu'à ce qu'on les leur demande pour les employer tant à faire subsister ce pauvre peuple dans les lieux où la Providence le conduira et où il ne pourra d'abord vivre de son travail, qu'à entretenir les pasteurs et maîtres d'école dont il aura besoin pour son instruction et pour sa consolation, et à subvenir aux autres nécessités des fidèles dispersés, dont plusieurs, ayant abandonné pour la cause de l'Evangile les biens qui les faisaient subsister dans leur pays, n'ont point d'industrie pour gagner leur vie, ou se trouvent accablés de maladie et de vieillesse.

» 5° Enfin, nous vous prions d'accorder votre puissante protection à nos frères députés, ou à ceux que nous leur

permettons de substituer à leur place, en cas de maladie ou d'autres causes légitimes. De notre côté, nous aurons les sentiments de reconnaissance que nous devons à votre charité, et nous ne cesserons jamais de faire des vœux et des prières très ardentes pour la conservation, la gloire et la prospérité de vos personnes et de vos Etats. Cependant nous vous supplions très humblement d'agréer la très sincère et très respectueuse protestation d'être toujours

vos très humbles et très obéissants serviteurs,

(Cinquante-cinq noms honorables, dont trente-quatre pasteurs ou ministres.)

» De Suisse, le 25 mars 1688. »

A la suite de cette lettre, une simple remarque : « C'est le sieur Jean Cabrol, ancien et secrétaire de la direction des pauvres français réfugiés à Lausanne, qui l'a recopiée sur la minute qu'il en a trouvée dans les papiers de ladite direction. »

Quelque prolongé et organisé que fût leur séjour dans les cantons suisses, les protestants français ne considéraient pourtant cet établissement que comme provisoire, ainsi que l'attestent les recherches de MM. Puaux et Douen.

Les exilés de 1685 ne pouvaient s'empêcher de songer à ce qui s'était passé aux premiers temps de la réforme, quand régnaient alternativement la persécution et la tolérance ; et dans les vicissitudes qu'avaient éprouvées leurs aïeux, ils voyaient une image de leur propre destinée. D'un autre côté, les réfugiés ne doutaient pas que le roi ne revînt à une modération qu'ils se figuraient lui être naturelle. Le désir ajoute de la force aux apparences qui le flattent ; aussi les protestants étaient-ils persuadés que

Louis XIV, ouvrant les yeux, et reconnaissant enfin les funestes effets de la persécution, remédierait au mal en les rappelant en France.

Depuis la paix d'Alais (1629), les huguenots avaient cessé d'être un parti politique, ils étaient devenus royalistes et royalistes dévoués. Leur attachement résista même à l'épreuve de l'exil. A l'étranger, ils restèrent fidèles sujets du roi-soleil qui les avait bannis, et ce ne fut qu'après de longues années qu'ils s'habituèrent à la monarchie constitutionnelle de l'Angleterre, aux institutions démocratiques de la Suisse et des Pays-Bas. Trente ans après la révocation, à la signature du traité d'Utrecht, les protestants français poursuivaient leurs démarches aussi énergiques qu'infructueuses pour obtenir la permission de rentrer dans leur patrie. « Faut-il qu'on fasse tant d'efforts, s'écriait douloureusement Jurieu, pour nous arracher ce cœur français, que Dieu et la naissance nous ont donné ? Nous sommes Français autant que nous sommes chrétiens réformés. »

Ce fut dans ces dispositions d'esprit que les événements de 1688 surprirent nos réfugiés. Sous l'impression des écrits de Jurieu, ils virent, dans la chute des Stuarts et l'avènement d'une dynastie protestante au trône d'Angleterre, l'accomplissement des prophéties et le signe de leur prochain rétablissement dans le pays natal.

L'entreprise d'une rentrée fut d'abord tentée par le marquis de Mirmont. Voyant arriver la révocation, ce petit-neveu de Turenne vendit, en avril 1685, le peu de bien qu'il avait, et s'en alla servir en Hongrie dans les troupes de quelque prince protestant. Puis, quand la guerre eut été déclarée en 1688 et sans attendre l'époque fixée par Jurieu comme devant être celle de la délivrance

des Eglises, il proposa à l'Espagne de s'emparer du port de Cette et d'y débarquer des troupes qui favoriseraient le soulèvement du Languedoc et des Cévennes, projet dont l'exécution fut différée.

L'année suivante, il dressa un autre plan de campagne, qui avait bien des rapports avec celui que les Vaudois réalisèrent si merveilleusement au mois d'août, et il le fit soumettre à Guillaume par le maréchal de Schomberg. Ce plan était fondé non seulement sur la conviction que les protestants du Midi secoueraient le joug dès qu'ils se verraient soutenus, et sur l'absence des troupes occupées aux frontières du Nord, mais encore sur le mécontentement universel de tous les sujets des deux religions : il consistait à disperser dans le canton de Berne, sous la conduite d'un chef auquel sa naissance et son nom donneraient du crédit, deux mille hommes choisis, qui, le moment venu, se mettraient en route, les uns par Genève, les autres en traversant le lac à Nyon et à Coppet, et se jetteraient dans les montagnes pour gagner le Dauphiné, où des armes et des munitions auraient été envoyées de Genève.

Vivens, prédicant hardi et révéré, fut certainement mis au courant de ce projet. A son retour de Hollande, il écrivit à quelques-uns de ses anciens compagnons, notamment à Serein et à Dombres, réfugiés en Suisse, et leur donna rendez-vous à Lausanne, chez Brousson. Au printemps 1689, il y trouva plusieurs frères disposés à le suivre.

Trop nombreux pour franchir ensemble la frontière, ils se partagèrent en quatre groupes, qui, le 22 juillet, partirent de lieux différents pour ne pas attirer l'attention. Cette insurrection de septembre 1689 n'aboutit qu'à mener

au supplice la plupart de ceux qui la tentèrent. Leur insuccès ne découragea point leurs coreligionnaires dispersés à l'étranger.

Guillaume d'Orange, il est vrai, ne cessait de fournir des preuves de l'intérêt qu'il portait aux exilés et à leur cause. « Soyez assuré, écrivait-il à Jurieu qui venait de le féliciter de sa couronne britannique, soyez assuré que je ne négligerai rien de ce qui sera en notre pouvoir pour protéger et avancer la religion protestante, et Dieu, j'espère, m'en donnera les moyens afin que je puisse sacrifier le reste de ma vie à l'avancement de sa gloire. » Ces paroles, partout répétées, entretenaient chez les réfugiés des espérances que confirma encore une déclaration publique du souverain.

Les ministres exilés, à Londres, s'étaient rendus auprès de Guillaume à l'occasion de sa récente victoire de la Boyne sur Jacques II, en juillet 1690. « Le Roi des rois, lui dirent-ils, vous a suscité comme un Alexandre et un César, non pour faire des esclaves de tous les peuples, mais, comme un David et un Constantin, pour rétablir son empire et faire régner partout la piété et la justice. » Ils lui demandèrent ensuite de songer aux Eglises de France. « Ecoutez, Sire, une prière si juste, écoutez une voix qui n'est pas la nôtre, mais la voix de Dieu et de son peuple. » « J'espère, répondit le prince, que la Providence qui m'a gardé jusqu'ici me fera la grâce de travailler au rétablissement de l'Eglise pour laquelle je sacrifierai toujours ce que j'ai de plus cher au monde. »

Encouragés par ces royales promesses, les réfugiés pensaient sérieusement à la possibilité de leur retour en France, par l'intervention des puissances protestantes. Ce projet de 1691 fut abandonné à la suite des avis du roi d'Angle-

terre et du grand pensionnaire de Hollande, qui trouvèrent qu'on avait engagé beaucoup trop de personnes dans une affaire qui exigeait le secret le plus absolu.

Il ne tarda pas à être repris vers le commencement de 1693, sous l'impulsion de M. Orillard, précédemment pasteur à Saintes, et d'un comité composé des hommes les plus marquants du refuge hollandais : M. de Beringhen, ancien conseiller au parlement de Paris ; MM. de Vrigny et de Peray, gentilshommes au protestantisme éprouvé ; Elie Benoît, l'auteur du remarquable ouvrage sur l'édit de Nantes ; et Jurieu, dont les ressources dialectiques étaient bien connues. Ne rien attendre du roi de France, demander tout à l'Angleterre et à la Hollande, tel était leur programme politique, qui par là froissa peut-être bon nombre de fugitifs, enclins, malgré leurs malheurs, à trop espérer de la magnanimité de Louis XIV.

« Un fait curieux à signaler, remarque M. F. Puaux, c'est le peu de place qu'occupe dans les négociations l'idée de patrie. Un homme seul semble être présent à la pensée de tous. La patrie disparaît et s'efface devant la personnalité de Louis XIV. » Les directeurs du refuge de Lausanne s'étonnaient de ce qu'on songeât à traiter sans aller directement au roi de France. Benoît leur répondit : « Quand nous adresserons quelque écrit qui doive paraître avec aveu et qui puisse venir à la connaissance du roi de France, nous y garderons toutes les mesures du respect imaginable, mais nous ne voulons pas que les respects aillent jusqu'à autoriser les prétentions démesurées que la France prend pour le fondement de toute sa conduite, ni jusqu'à reconnaître la moindre justice dans les traitements qu'on nous a faits ou la moindre injustice de notre côté. Nous aimerions mieux perdre toute espérance de plaire à la cour de

France et de rentrer dans ses bonnes grâces, que de les racheter ainsi aux dépens de notre cause par des humiliations qui nous feraient tort. Nous n'avons point de grâce à demander et, avec quelque respect que nous soyons résolus de parler, nous ne laisserons pas de crier justice. » Cette lettre qu'écrivait Benoît en juillet 1697 était le résumé de la conduite du premier comité, qui ne se départit jamais de ces nobles maximes.

Sur l'invitation du grand pensionnaire Heinsius, Elie Benoît avait préparé un mémoire abrégé de ce qu'on pourrait faire en faveur des protestants français. La collection Court nous l'a heureusement conservé. L'écrivain y devance certainement son siècle. « Il est nécessaire, dit-il, de considérer tous les degrés de prospérité que Dieu peut accorder aux alliés, afin de mieux juger de ce qu'on doit attendre en faveur de notre relèvement, selon les conjonctures des affaires. » En cas de victoire des alliés, les plénipotentiaires devront demander la réparation du passé et des garanties pour l'avenir. Benoît veut des libertés pour les protestants, et la première, c'est la liberté de conscience : « Il faut la supposer appartenant à l'homme, de droit naturel et divin. » Il réclame plus encore : liberté de culte, liberté du foyer domestique, liberté de publication et de débit des livres, liberté d'instruction, de sépulture, capacité de jouir des droits naturels et civils, et pour compléter, « ce qu'il nous faut, c'est moins la garantie du roi qui n'est pas immortel, que celle de la nation qui demeure la même. »

Les avis furent très partagés. Quelques ardents du refuge et surtout ses ennemis n'eurent pas de peine à exploiter ces divergences de vues. Des réfugiés désormais bien installés dans le Brandebourg et sur les bords de la Tamise,

il y avait peu de chose à attendre. Le comité de la Haye fut plus heureux avec ceux de la Suisse.

Benoît entretenait une correspondance active avec eux. Les meilleurs rapports existaient entre les directions de Lausanne, Genève, Berne et le comité ; aussi lorsque celui-ci demanda des pleins pouvoirs, ils lui furent immédiatement transmis. « En foi de quoi, dit le manuscrit, les plus notables d'entre eux ont signé ces présentes, le 26 mai 1697. Julien, modérateur, ancien ministre de Die, Guibert et Pagès, de Montauban. » Vevey envoya son adhésion le 29 ; Morges, Yverdon et Bâle, le 30 du même mois. Berne, de son côté, fit parvenir son consentement. Benoît remercia vivement les membres des directions suisses : « Je dis qu'on a raison, messieurs et honorés frères, et il est aisé de comprendre que nous mettons de la différence entre celui qui nous a détruits sans cause et ceux qui, dans notre nécessité, nous ont tendu les bras, ouvert leur sein et leurs trésors, accordé leurs protections et mille grâces. »

Au moment où Benoît écrivait ces lignes, la paix était sur le point de se conclure. Si les protestants avaient un instant espéré que Louis XIV leur rendrait cette liberté de conscience pour laquelle leurs ancêtres et eux-mêmes avaient fait tant de sacrifices, ils durent perdre bientôt toute illusion à cet égard. A l'ouverture des conférences, ils en pressentirent l'issue, car les alliés, au lieu d'imposer la loi, étaient presque obligés de la subir.

Bien que la guerre de la ligue d'Augsbourg n'eût pas proprement pour mobile la religion, celle-ci pourtant y avait joué un certain rôle. N'était-ce pas une raison d'obtenir quelques stipulations avantageuses pour la cause du protestantisme européen ?

Les alliés poursuivirent leurs démarches, malgré le faible

appui de Guillaume III, qui oubliait les instruments de sa fortune. Ils composèrent un mémoire qui fut remis à M. Lelieurvat, ministre de Suède. On y rappelait l'état déplorable des réfugiés, qui méritaient d'autant plus l'intérêt de leurs coreligionnaires que les maux qu'ils souffraient, continuant après la paix établie, pourraient être attribués à une aversion de Sa Majesté Très Chrétienne contre les puissances protestantes de l'Europe.

Une difficulté surgit encore. Le comité insistait pour qu'on présentât ce document avant la signature du traité, l'intercession ne pouvant être efficace autrement, tandis que les plénipotentiaires protestants, désireux d'en finir, furent d'avis d'en renvoyer la présentation après la clôture du congrès.

Deux jours avant la conclusion du traité de Ryswick (septembre 1697), M. de Pembrock, chef de l'ambassade d'Angleterre, remit au médiateur, M. Lelieurvat, le mémoire des huguenots. Louis XIV, à sa réception, en fut fort irrité. Les ambassadeurs reçurent l'ordre de déclarer que le mémoire n'avait pu parvenir à Sa Majesté Très Chrétienne, qui était d'ailleurs si peu disposée au rétablissement de la religion réformée, qu'elle ne consentirait pas même à la rentrée des fugitifs dans lesquels elle ne voyait que des rebelles, dignes d'être traités avec toutes les rigueurs.

Tel fut le terme cruel de ces sages et persévérantes négociations ! Benoît, qui leur avait consacré ses forces, ne s'était pas fait entièrement illusion. Le 4 mars 1698, il écrivait aux directeurs de Lausanne : « Bien que nous fussions avertis que les choses se passeraient comme elles se sont passées, nous n'avons pas laissé de nous trouver étourdis par le coup qui nous a frappés... Nous avons pu

lire à découvert dans le cœur du roi de France ; il n'y a que tromperie et fausseté. » Et, du sein de son amertume, il continuait de remercier Dieu d'avoir suscité à sa cause de si précieux défenseurs.

Que faire? S'incliner, répond Basnage dans sa *Deuxième lettre pastorale* (mars 1698), s'incliner sous la main de Dieu et reconnaître que ses voies ne sont pas nos voies. « On pouvait se flatter pendant la guerre ; mais il en est des causes secondes comme des eaux de la mer. L'océan a ses abîmes comme la politique a les siens ; il semble que rien ne peut résister à ces flots de l'océan lorsqu'ils s'assemblent, qu'ils s'enflent et qu'ils mugissent, et cependant un petit vent qui souffle peut les détourner et les pousser sur un autre rivage que celui qu'ils doivent naturellement couvrir. Les causes secondes qui paraissaient armées pour votre délivrance ont pris un autre cours. Nous voulons aujourd'hui éteindre toutes nos espérances du côté des hommes... Attendez-vous à Dieu ! »

A Dieu seul nos réfugiés apprenaient de plus en plus à s'en remettre, et, dans l'attente de son rappel, ils n'avaient garde de gémir sans cesse ; ils agissaient partout où la dispersion les avait portés.

Il nous reste à les observer de plus près dans leurs œuvres mêmes.

CHAPITRE IV

L'activité des réfugiés.

Provenances des demeurants. — Leurs professions. — Agriculture. — Industrie et commerce. — Arts. — Sciences et lettres. — L'influence religieuse et sociale du refuge de 1685.

Il est difficile d'évaluer le nombre des immigrés de la révocation qui résolurent ou furent contraints de se fixer en Suisse. Charles Weiss estime qu'il en resta près de vingt mille.

Bien qu'ils fussent venus de toutes les parties de la France, la plupart cependant appartenaient au Languedoc, au Dauphiné, au pays de Gex.

Variées étaient leurs conditions. « Ce n'est que de la canaille, tous les gens de quelque considération ne faisant que passer pour aller en Allemagne, » écrivait à Louis XIV l'ambassadeur Tambonneau, en décembre 1685.[1] Ce renseignement était incomplet et anticipé, évidemment. Les familles de Beaufort, de la Rivière, de Rousset, de la Baulme, de Digoine, de la Tour de Malerargues, de Montauban de Jarjaie, de Villars et tant d'autres, dont nous avons lu ou dont nous aurons l'occasion de rencontrer les noms, qu'était-ce ? La principauté de Neuchâtel fut administrée par des gouverneurs que les rois de Prusse choi-

sirent presque tous dans le corps de la noblesse émigrée. Peu nous importe la particule ; la vérité, au moins, exigeait cette rapide rectification.

A vrai dire, les gentilshommes qui avaient servi la France de leur épée ou dans les hauts emplois, dirigèrent plutôt leurs regards vers l'Angleterre, la Hollande et la Prusse. Quelle que fût la naissance de ceux qui s'arrêtèrent entre le Rhône et le Rhin, leur existence n'en fut pas moins dignement occupée.

Bien souvent nos réfugiés sur territoire suisse eurent la tentation ou furent requis de prendre les armes contre le roi persécuteur ou contre le catholicisme, dont il était un des soutiens. Un fils de l'amiral vainqueur de Ruyter, Henri Duquesne, ayant renoncé à son projet de coloniser l'une des îles Mascareignes, s'était retiré dans le pays de Vaud et était devenu baron d'Aubonne. Lorsqu'en 1689 des différends éclatèrent entre le canton de Berne et le duc de Savoie, il accepta de Leurs Excellences la commission d'organiser une marine sur le lac Léman. Il fit aussitôt creuser un port à Morges, pour servir de point de réunion et d'abri à la flottille destinée à couvrir les côtes vaudoises contre les attaques des Savoyards. Plusieurs barques de guerre furent équipées sous sa direction.

Ces occupations militaires furent transitoires ; notre refuge se portait généralement et de préférence vers des travaux plus stables, à commencer par ceux du sol.

Avant l'arrivée des Languedociens et des Dauphinois, beaucoup de plantes potagères cultivées dans le midi de la France étaient inconnues du Léman à la Limmat. La nourriture journalière des habitants était encore informe et grossière. Les arrivants transformèrent entièrement les terrains qu'ils reçurent en partage. Ils enseignèrent une

culture plus industrieuse, en pleine campagne et dans les jardins. Le potager proprement n'existait pas. Des jardiniers renommés, les Combernous, les Dumas, les Moulin, s'établirent aux environs de Lausanne, à Cour. Ils y introduisirent une multitude de légumes et de fruits nouveaux. Bientôt ils eurent des imitateurs jusque dans les villages les plus éloignés. Le château avait été disposé en hôpital pour les malades et les nécessiteux, et, chose assez rare à cette époque, un jardin avait été créé pour leur usage. On eut des pépinières dans le pays de Vaud. Cette contrée doit aux vignerons du refuge le perfectionnement de sa viticulture. Par quels soins la vigne prospère, quelle attention il faut apporter au choix des plants, à la préparation du terroir, à la manière de planter, à la taille et aux divers labours, tout cela ils le pratiquaient et le montraient. Ils propageaient aussi, surtout aux alentours de Berne, l'arbuste dont la feuille nourrit le ver à soie. Les magistrats bernois avaient assigné à Brutel de la Rivière, originaire de Montpellier, un champ vaste et fertile dans lequel il rangea une magnifique plantation de jeunes mûriers qu'il avait apportés. Ce déploiement agricole eut son heureux contre-coup dans les manutentions industrielles et commerciales.

D'élégantes soieries sortirent, à Berne, des établissements de Dautun et de Junquières. Il y eut, en outre, dans cette ville, des manufactures de draps, de bas tigrés et mélangés de couleurs. Le 22 octobre 1685, le conseil ordonna qu'il fût procuré les matériaux nécessaires, des outils et des emplacements à ceux d'entre les réfugiés « qui s'entendaient au tissage de la laine, en particulier à la tapisserie, et qui ne demandaient que du travail pour subvenir à leurs besoins et pour enseigner leur industrie à d'autres. » Deux

familles d'ouvriers qui avaient travaillé aux Gobelins apportèrent la broderie des tapis. L'hôtel de ville conserve le riche exemplaire payé mille écus à deux sœurs qui y ont artistement brodé les armoiries des conseillers, avec les armes de Berne au centre. Le gouvernement comprit quels avantages le pays pourrait retirer des fabriques nouvelles. Il les favorisa par tous les moyens, par des avances d'argent à des drapiers de Valence, par la cession d'un bâtiment contigu à l'église française, lequel fut mis à la disposition des fugitifs pour y installer des ateliers et une maison de commerce.

L'Etat zuricois se porta garant de la solvabilité des fabricants français à qui des particuliers avaient avancé des fonds. Tandis qu'à Bâle, à Saint-Gall et à Schaffhouse, qui eurent aussi des productions d'exilés, les pièces officielles sont rares, les archives de Zurich en contiennent de nombreuses. Le 30 octobre 1685, Gabriel Bruguier, Nîmois, négociant en soieries, et Roustan Bruguier, son neveu, demandent à s'établir à Zurich, avec autorisation de fabriquer du taffetas et autres étoffes de soie « comme il ne s'y en fait pas. » Ils ne réclament que la vente en gros, et se contentent d'avoir l'honneur d'être protégés par les autorités. Dans une autre lettre, Bruguier se déclare en état de fabriquer de beaux rubans; il n'attend que l'avis des maîtres passementiers. Le 4 janvier 1686, Gabriel Bruguier reçoit l'autorisation de fonder une fabrique de « taffetas lustré de même qualité qu'en France, » et sous la réserve que « dans cette manufacture, et surtout pour la teinturerie de soie, il recoure aux bras de nos gens, et qu'il ne vende sa marchandise qu'en gros. »

Le 22 janvier, les frères Jean et Jacques Bourguet, également de Nîmes, se présentent à leur tour avec le désir

de fonder une fabrique de bas de soie, de filoselle et de fil de laine, façon anglaise. Dès le jour suivant, ils ont sur parchemin l'autorisation demandée, « à la condition de n'employer pour le service de la manufacture que des artisans bourgeois, et de ne vendre qu'en gros. » De plus, on exige que, lorsqu'ils établiront les engins nécessaires à la fabrication, les artisans bourgeois puissent être présents, en vue de leur instruction. La prospérité des Bourguet nous est révélée par Marx Werdmuller, le maître peseur, dont les livres de comptes nous apprennent que les matières premières montèrent peu à peu de vingt quintaux à cent.

Au même moment, le Tourangeau Matthieu de la Court adressait cette supplique : « Je puisse trouver les moyens de gagner ma vie et mon entretien, s'il plaît à Dieu de bénir mon labeur, sans que cela puisse nuire ni préjudicier à messieurs les bourgeois (de Zurich), n'y ayant aucun qui sache fabriquer les ouvrages suivants : taffetas, tabis, gros de Tours, pou de soie, serge, satin, gaze plaine et à fleurs, brocart, moire d'argent et d'or, et plusieurs autres sortes de soie, fleuret, laine et fil, selon que l'occasion s'en rencontrera. Je sais aussi fort bien apprêter les soies au moulin en filage, organsin et trame; mais comme cet apprêt de soie se fait ici, Votre Excellence m'accordera ce qu'elle jugera à propos. » On ne dit pas que sa requête ait été rejetée. Jacques Vernet et Etienne Fermignac, du Languedoc, obtinrent tout de suite l'autorisation de fabriquer un savon mou, qui avait la propriété de nettoyer les étoffes de laine et de coton aussi bien que le savon en tablettes, et revenait à cinq pour cent meilleur marché ; seulement on ne leur permit que le débit par demi-quintal au moins.

Salomon Negret laissa à sa mort une fortune évaluée à près de trois cent mille francs, résultant de son commerce de soie, toile et laine. Il entretenait des relations suivies avec toutes les places d'Italie, puis avec Anvers, Amsterdam, Nuremberg, Memmingen et Schwabach. Il comptait parmi ses amis et ses clients ce qu'il y avait de plus distingué dans la bourgeoisie zuricoise. Que la jalousie lui ait suscité des embarras, il n'y a pas lieu de s'en étonner.

Or, si des commerçants munis de ressources aussi considérables, si d'habiles fabricants apportant des industries nouvelles ne réussissaient qu'en surmontant de nombreuses difficultés, qu'on se figure les obstacles contre lesquels avaient à lutter les simples artisans. Zurich, il faut le reconnaître avec Mœrikofer, brillait par ses corps de métier, et favorisé était celui qui s'implantait aux dépens ou à côté des anciens. Isaac Gallot, de Lyon, fut de ce nombre. Arrivé avec sa famille, comprenant une belle-mère nonagénaire, il s'occupait de balances, surtout pour peser l'or. Dans sa requête du 7 avril 1686, il s'appuyait sur le fait que parmi messieurs les bourgeois il ne s'en trouvait aucun qui sût faire ce travail, et que beaucoup d'entre eux, dont il avait rajusté les balances, désiraient à Zurich quelqu'un qui pratiquât cette profession.

Jean Rousset, fontenier, adressait cette lettre au conseil, le 12 avril 1686 : « Natif et bourgeois de Sedan, depuis établi à Lyon, où j'ai été reçu bourgeois et demeuré le temps de trente-cinq années, il m'a fallu abandonner femme et enfants, le bien, la boutique, marchandise et tous mes beaux outils, pour la cause de notre religion, étant persécuté tous les jours par ceux qui me témoignaient leur amitié. Et pourtant je suis sorti avec honneur en disant adieu à mes magistrats et parents et amis, disant

m'en aller à Nuremberg pour faire emplette de laiton pour mon travail, ayant avec moi bon certificat de Ms. l'archevêque de Lyon et de Mss. les prévôts et les échevins, deux attestations que j'ai mises en main de Ms. votre secrétaire. Etant à Zurich, j'ai été chez un boutonnier par votre bonté et charité, où j'ai été deux semaines. De là j'ai eu l'honneur d'être connu de monsieur et honnête homme et conseiller J.-J. Eberhart, où il y a quatre mois que je demeure. Je lui ai fait une fontaine à sa maison de campagne qui donne de l'eau à quatre endroits par le moyen d'une chaîne sans fin, où des pots de laiton sont attachés que la rivière fait aller par un rouage qui va jour et nuit. Puis j'ai regardé qu'il n'y a personne à Zurich qui travaille de mon métier, qui est de faire plusieurs fontaines de source et de les conduire à la hauteur que l'on veut, et pour faire des grottes et beaucoup de sortes de jets d'eau pour orner les fontaines artificielles en laiton qui se peuvent transporter où l'on veut et où l'on peut ajouter huit sortes de jets d'eau ; ils jouent deux heures. Je fais aussi beaucoup de sortes de lampes pour les personnes qui étudient, pour le cabinet, pour faire cuire la viande, pour la tenir chaude sur la table et pour distiller. Les lampes de cabinet se nomment lampes de Cardan de laiton, avec de belles moulures, un garde-vue, un miroir pour renvoyer la lumière : elle dure quarante heures sans décliner de sa lumière et sans la moucher. Je fais beaucoup d'autres besognes et faits curieux, que je ferai avec le temps, si j'ai l'honneur de demeurer en cette ville par votre bonté et autorité. Mon travail ne choque personne ; au contraire, je fais travailler d'autres ouvriers pour faire ce que je ne peux faire, comme le fondeur, le serrurier et le charpentier. Votre serviteur ne vous demande que la permis-

sion de louer une petite boutique pour y travailler et pour avoir l'honneur de vous rendre mes très humbles et très obéissants services. » L'aimable suffisance de l'auteur de cette épître lui concilia une réponse favorable du magistrat.

D'une région à l'autre, les industries changeaient, ou bien le commerce prévalait. Ainsi à Neuchâtel, qui eut au Bied l'importante fabrique d'indiennes fondée par Jacques de Luze, venu de Chalais, en Saintonge, Jérémie Pourtalès, du Vigan, son gendre et son associé, fut le créateur d'une des maisons commerciales les plus considérables. Le fils de ce dernier, Jacques-Louis, étendit autour de lui, sur ses employés et sur ses nouveaux combourgeois, le fruit de ses succès. Chacun connaît la fondation qui porte le nom de cette famille et que dès lors ses descendants n'ont cessé de doter et d'agrandir, l'hôpital Pourtalès.

C'est de l'époque de la révocation que date, en réalité, le mouvement commercial dans la Suisse française. Le magasin et la boutique y étaient presque inconnus, auparavant. Le négoce se réduisait au trafic d'occasion des colporteurs. Au colportage les réfugiés substituèrent le commerce régulier à demeure et en grand, dans le pays de Vaud comme partout.

Les industriels français ne firent pas défaut dans les villes vaudoises, à Lausanne, grâce à « la sagesse de Messieurs du Conseil, » observe Solomiac en transcrivant quelques-unes de leurs décisions, du 26 novembre 1685 au 31 janvier 1689. « On fournit à plusieurs les moyens de travailler. Par exemple, à des fabricants de sabots en faux, on accorda des vernes et des trembles. A des chirurgiens, on donna quelques secours en argent; notamment à Pierre Grand, du Dauphiné, la somme de vingt-cinq

florins, pour l'aider à se mettre en train. Les conseillers favorisèrent tout particulièrement les industries relevées et difficiles dont les produits arrivaient alors de loin, de Berne, de Zurich, de Genève, et qu'ils avaient l'intention d'introduire dans la ville. On les voit établir des métiers pour des fabricants de drap, leur fournir pour un an ou deux des logements jusqu'à la valeur de dix écus blancs, les mettre en ménage et fonder des manufactures, qu'ils inspectent avec régularité. On les voit encore faire aux frères Crémier, faiseurs de bas, une avance de deux cents écus blancs aux conditions des autres. Et ils permettent à l'habile manufacturier Selon, voisin de la maison de ville, de faire percer une muraille, pour qu'on puisse entrer dans son magasin dès la rue. Dans leur désir de retenir au sein de la ville les capitaux utiles aux industries et les personnes en état de les faire valoir, ils reçoivent les sommes que certains réfugiés leur confient, en leur promettant un intérêt de 4 %; mais en exigeant d'eux l'engagement qu'ils fixeront à Lausanne leur habitation, et qu'ils contribueront, par le moyen de leurs correspondances, au débit des marchandises des manufactures que possède la ville : s'ils se retirent avant trois ans, ils ne recevront plus d'intérêt. » Ainsi, malgré les jalousies des familles régnantes et en dépit des corps de métier ou d'autres obstacles, auxquels le nouveau venu se heurte nécessairement de tous côtés, à Lausanne s'établirent des chapelleries, des imprimeries, des poteries, des tanneries, des fabriques d'indiennes et de cotonnades.

Il manque encore certaines données précises sur la part qu'ont eue les réfugiés dans l'introduction de nouvelles branches d'industrie ; il est juste, cependant, de mettre à leur compte les articles délicats qui ne peuvent guère être

manufacturés que dans les grandes villes et qui ont pris naissance en Suisse à l'époque des persécutions. A Genève particulièrement, on constate le remarquable essor industriel de la fin du dix-septième siècle. Dans les années qui précédèrent ou suivirent de près la révocation, le conseil eut à promulguer des règlements pour les dévideurs et les mouliniers en soie, pour les chamoiseurs, les maroquiniers, les aiguilletiers, les passementiers, les taffetatiers ; ceux qui avaient une aptitude spéciale furent retenus à tout prix. La fabrication des soieries remontait au règne de Henri IV, le commerce en était dû aux Italiens ; mais la plupart des tisseurs de soie et de velours vinrent du midi de la France. En 1688, Jacques Félix, de Nîmes, reconstitua à Genève son établissement de bas de soie et de laine au moyen des huit métiers qu'il avait réussi à y voiturer à sa suite. Son frère Louis fut autorisé à fonder une fabrique de taffetas et de rubans. Thélusson introduisit la passementerie à plusieurs navettes et y occupa un nombreux personnel. Généralement les ouvriers du nord, de Paris, de Dijon, de Mâcon étaient orfèvres, bijoutiers ou affineurs. L'horlogerie, importée dans la cité de Calvin par le Bourguignon Charles Cusin en 1587, ne tarda pas à prospérer et à recevoir des arrivants de 1685 une impulsion qui ne s'est pas ralentie. Grâce aux relations particulières des réfugiés avec leur pays et aux intermédiaires genevois, les opérations de contrebande redoublèrent. Louis XIV résolut vainement de tout mettre en usage pour en empêcher la continuation.

Rien là pourtant qui doive nous faire croire à un esprit exclusivement mercantile chez nos émigrés. Parmi eux, les arts libéraux eurent de chastes et solides représentants.

A quoi bon répondre de nouveau et par des généralités

au reproche adressé fréquemment au protestantisme, de répandre de la froideur dans les œuvres artistiques? Au peintre Jean Cousin, surnommé le Michel-Ange français ; au sculpteur du Louvre,. Jean Goujon; aux Androuet du Cerceau, architectes de Catherine de Médicis et de Henri IV; à Salomon de Brosse, le constructeur du portail de Saint-Gervais et du palais de Luxembourg; au graveur Abraham Bosse; à l'illustre potier Bernard Palissy ; aux tapissiers, fondateurs des Gobelins ; à Claude Goudimel, le plus célèbre musicien du seizième siècle, et à une foule d'autres qui, depuis la renaissance, ont honoré l'art dans ses branches les plus diverses, la révocation nous permet d'ajouter le nom de Jean Petitot.

Petitot naquit à Genève — nous ne l'oublions pas — le 12 juillet 1607. Son père, Français, architecte et sculpteur sur bois, avait reçu des lettres de bourgeoisie gratuites de la Rome protestante, dans laquelle il s'était retiré en quittant l'autre, lorsque « Dieu lui toucha le cœur et lui ouvrit les yeux, nous dit le fils, en lui faisant apercevoir l'idolâtrie des peuples qui se prosternaient devant les œuvres de ses mains sitôt qu'elles en étaient sorties, ce qui finalement lui fit concevoir de la haine pour cette terrestre et superstitieuse religion. » Le jeune Petitot trouva, dans la joaillerie et la bijouterie genevoise, un état lucratif et un aliment aux penchants d'artiste qu'il tenait de sa naissance. Il se livra très heureusement à l'ornementation et à l'émaillure des bijoux, avec les conseils et sous la direction de Pierre Bordier. Leur genre de travail ne consistait alors qu'à ciseler et à colorer sur le métal des fleurons, des rinceaux. Les deux amis se mirent à voyager pour chercher, dans les laboratoires étrangers, des procédés nouveaux et se perfectionner la main. Ils parcoururent l'Italie, la France

et l'Angleterre. A Londres, Petitot offrit ses services à l'orfèvre de Charles Ier, et lui rapporta bientôt des bagues et d'autres bijoux émaillés avec tant de finesse et d'éclat que le roi voulut voir l'ouvrier qui les avait faits. Le prince « s'entretint avec lui de son art, rapporte la notice du *Bulletin* que nous consultons, et donna des ordres pour que son premier médecin et son premier peintre aidassent Petitot, l'un en se livrant à des expériences de chimie pour lui trouver de nouvelles couleurs, les tons de chair surtout; l'autre en le dirigeant pour la peinture des figures et des portraits. » Le médecin était un grand chimiste, Turquet de Mayerne (Genevois) ; le peintre était un maître, Van Dyck.

Ces efforts réunis produisirent des merveilles. Les couleurs dont l'absence avait toujours laissé une certaine grossièreté dans les émaux de Limoges et de Blois furent découvertes, et Petitot, docile aux observations de Van Dyck, devint un portraitiste parfait. « La première figure qu'il peignit fut un saint Georges que Charles Ier lui demanda pour une plaque de l'ordre de la Jarretière ; puis il fit, d'après les tableaux à l'huile de Van Dyck, les portraits du roi, des membres de sa famille et des personnages principaux de sa cour; portraits qui, sur un petit espace de vingt à trente millimètres, reproduisaient tous les détails, toutes les nuances, tout l'esprit des grandes peintures, en offrant l'avantage d'être inaltérables. Les Anglais citent comme admirable celui de la comtesse de Southampton, Rachel de Ruvigny, qui, par exception, compte près de dix pouces anglais de hauteur. Georges Vertue et sir Horace Walpole, dans leurs *Anecdotes of painting*, l'appellent l'ouvrage d'émail le plus capital qu'il y ait au monde. »

A la mort de Charles Ier, Jean Petitot se rendit à Paris,

en 1649, accompagné de Jacques Bordier, un de ses élèves probablement. Ils devinrent beaux-frères en épousant les deux sœurs, et, par une harmonie peu fréquente dans l'histoire des arts, ils ne cessèrent, jusqu'à ce que la mort vînt les séparer, de peindre en commun : Petitot faisait les chairs et les visages ; son ami les cheveux, les vêtements et les fonds. Leurs succès grandirent encore à la cour, lorsqu'on vit Louis XIV leur accorder sa bienveillance.

Un petit volume, entièrement composé de la main de Petitot et appartenant à un de ses descendants, nous montre combien peu les honneurs ternissaient sa foi et son caractère. Son intention était de réunir dans cette sorte d'album diverses prières et exhortations tirées des œuvres de Du Moulin ; il ne l'a réalisée qu'incomplètement, puisqu'une bonne partie du manuscrit est restée en blanc. Cinq images empruntées à l'histoire du Christ illustrent le texte. Au verso du feuillet 91, l'auteur a soin de témoigner sous quelles réserves il a cru pouvoir se permettre de dessiner des sujets de piété : « Comme nous devons avoir au cœur vivement gravée la bienheureuse naissance de notre Seigneur Jésus, sa mort douloureuse et sa résurrection triomphante, étant la seule et unique bonne pensée du chrétien, me trouvant en quelque façon capable d'en faire en ce livre les tableaux, pour représenter à nos yeux corporels ce que les yeux de la foi doivent incessamment contempler comme les objets de notre souveraine félicité, j'ai cru sans scrupule, bien que les images ne soient pas autorisées entre nous réformés, qui sommes, par la grâce de Dieu, éloignés de toute adoration terrienne, qu'il me serait bien permis de faire voir la représentation de ce divin Sauveur naissant, crucifié, agonisant, et s'écriant : Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné ? Ce qui nous doit faire

dire avec saint Paul : Je ne veux rien savoir que Jésus-Christ crucifié. A quoi il faut joindre le tableau de sa glorieuse résurrection, afin aussi de pouvoir dire : Jésus est ma résurrection et ma vie. »

Les deux dessins à l'encre de Chine qui se trouvent en tête du livre sont la preuve fort intéressante que l'artiste pouvait exécuter d'autres choses que des copies de peintures de Mignard ou de Philippe de Champagne, car personne ne doutera que ce portrait de Petitot lui-même et celui de Marguerite Cuper, sa femme, ne soient exclusivement son ouvrage.

Ce précieux écrit débute par une sorte de préface, qui nous place en présence d'un tableau d'intérieur modèle. Recueillons, en passant, quelques échos des exhortations du père :

« Mes chers enfants,

» ...Ne soyez point convoiteux des richesses de ce monde ; et ne faites pas cas des hommes selon qu'ils sont riches, mais selon qu'ils sont vertueux. Cette convoitise est la perte des esprits et la racine de tous maux ; c'est une sangsue insatiable qui ne dit jamais : C'est assez. La nature se contente de peu, et la piété encore de moins ; mais la convoitise n'a point de fin. Les biens de ce monde sont une glace qui ne porte pas et se fond entre les mains. La fallace des richesses enveloppe plusieurs et les perd. Le monde passe et sa convoitise, mais qui fait la volonté de Dieu demeure éternellement. Soyez donc saintement avaricieux, amassant en théorie de bonnes œuvres qui vous suivront quand vous sortirez de ce monde. Et combien que vous soyez pauvres ne laissez pas de donner l'aumône ; car Dieu ne regarde pas tant à la grandeur du don, qu'il regarde de combien il est pris et à la charité sans feintise, par la-

quelle l'homme craignant Dieu croit recevoir quand il donne, et estime qu'il y a un grand gain en la diminution de son argent, pour ce que Jésus-Christ se constitue débiteur de nos aumônes, et que celui qui donne au pauvre prête à usure à Dieu. Par ce moyen, vous consacrerez à Dieu toute l'amasse de vos biens et l'usage en deviendra légitime, de même que sous l'Ancien Testament toute la récolte de l'année était consacrée par les prémices.

» Soyez débonnaires et affables, et non contentieux, soyez officieux envers tous, mais familiers et intimes avec peu de personnes, et qui soient vertueuses, desquelles l'exemple vous serve et l'amitié vous soit en consolation.

» Ne soyez point vantards ni grands parleurs : les tonneaux vides retentissent plus que les pleins. Soyez parés d'humilité.

» Quand vous serez avancés en âge, ayant des enfants, vous devez conduire vos familles avec piété et prudence, vous donnant garde de faire ou dire devant eux chose en laquelle Dieu soit offensé. Sans doute ils se formeraient sur votre exemple. Il n'y a rien qui s'imprime si avant dans les esprits tendres que ce qu'ils ont vu ou ouï dire à leurs père et mère. Il faut que les enseignements entrent les premiers, qui doivent demeurer les derniers. Nous empêchons nos enfants d'être gauchers, mais il vaudrait beaucoup mieux les former à être droituriers en leur conversation ; plusieurs forment la contenance de leurs enfants, sans former leur conscience à la piété et à la vertu. Plusieurs travaillent à amasser du bien à leurs enfants, mais ils ne leur enseignent pas à se servir de ces biens comme il faut et à les perdre volontiers pour la cause de Dieu.

» Il faut empêcher les enfants d'être oisifs. Les hommes oisifs deviennent pervers et insolents, comme chevaux trop

reposés qui deviennent indomptables. Il les faut aussi nourrir sobrement. Ils en seront plus vigoureux et propres au travail ; s'ils tombent en pauvreté, ils seront accoutumés à peu. Il vaut mieux vivre d'aumône que de rapine, perdre plutôt que de gagner injustement.

» Faites qu'en vos familles la lecture de l'Ecriture soit ordinaire ; que les louanges de Dieu y retentissent ; que la prière y soit comme le parfum du soir et du matin ; que votre porte ne soit point fermée au pauvre ni votre oreille au cri de l'affligé.

» En un mot, il faut que vos familles soient de petites églises, et vos maisons comme de petits temples où Dieu soit soigneusement servi. »

Petitot avait achevé d'écrire ces paroles le 12 juillet 1674, trente et un jours après la naissance de son dix-septième et dernier enfant, à une époque où, loin de prévoir les maux dont il devait être témoin plus tard, il était encore à Paris dans tout le lustre de ses travaux. Il eut de plus que son beau-frère, lequel mourut dix-huit mois avant la révocation de l'édit de Nantes, à traverser cette crise de la religion à laquelle tous deux étaient profondément attachés. A la vue des mesures oppressives ordonnées par Louis XIV, Petitot, presque octogénaire et pourvu d'une fortune médiocre, voulut regagner Genève. Mais il était bourgeois de Paris et au service de la cour ; il lui fallait, pour se retirer, la permission royale qui ne s'accordait à personne et qui lui fut refusée. Sa persistance à renouveler sa demande lui attira un ordre d'emprisonnement. On l'enferma dans les geôles du For-l'Evêque, et Bossuet lui fit l'honneur d'employer sa parole et son autorité pour le convertir : peine inutile. Seuls la maladie, le désespoir, la frayeur des galères et de la torture finirent par arracher

à Petitot sa signature au bas d'un acte d'abjuration. Ce fut, durant ces angoisses du vieillard, auxquelles s'ajoutèrent immédiatement la honte et la désolation d'avoir eu cette faiblesse, que sa femme et lui adressèrent au conseil de Genève les lettres que voici :

La première est de Madame Petitot.

« Messeigneurs,

» Quoique jusqu'à présent la demande que vous nous avez fait l'honneur de faire à M. de Croissy (frère de Colbert) de M. Petitot comme vous appartenant n'ait encore rien servi, et qu'il a fallu qu'il ait signé comme les autres pour sortir de l'affreux lieu où il a été un mois sans voir personne de sa famille, il ne laisse pas, ni moi non plus, de vous en avoir à tous toute la reconnaissance possible, espérant qu'avec le temps le roi, voyant l'obéissance qu'il a eue pour ses ordres, fera quelque considération de la demande que vous avez eu la bonté de lui faire d'un pauvre homme qui ne se consolera jamais d'avoir été contraint par les accès de fièvre qu'il a eus dans le couvent (appréhendant d'y demeurer) d'y faire ce qu'il a fait, en déclarant que ce n'était que par force. Nous nous flattons encore qu'après tout ce chaos passé, notre bon roi nous accordera, Messeigneurs, la prière que vous lui faites avec tout l'empressement possible, dont nous vous serons toute notre vie obligés les uns et les autres, et particulièrement cette chère personne qui est si accablée qu'elle n'a pas encore la force de vous faire elle-même ses compliments. Vous les recevrez, s'il vous plaît, Messeigneurs, de lui et de moi, puisque nous vous prions avec tout le respect que nous vous devons, de nous tenir pour vos plus acquis serviteur et servante, Messeigneurs.

» 31 mai 1686. »

Petitot écrivit deux ou trois jours plus tard :

« Messeigneurs,

» Les disgrâces qui me sont arrivées dès quelque temps me seraient moins sensibles qu'elles ne sont si je pouvais avoir assez de reconnaissance et de remerciement à vous rendre, Messeigneurs, des grâces et des bontés dont il vous a plu m'honorer, n'ayant rien omis en tout ce qui pouvait me procurer du repos et la joie d'aller finir mes jours en ma patrie. La lettre qu'il vous a plu, Messeigneurs, d'écrire par une grâce singulière à M. de Croissy-Colbert en ma faveur n'ayant rien pu obtenir près de Sa Majesté, laquelle a témoigné que je voulais être le seul en son royaume qui fût exempté, et dit que les longues années de mon séjour en France ne le pouvaient permettre, j'avoue que cela m'a mis dans une sensible affliction et porté à la résolution de sortir d'entre les mains des personnes chez lesquelles on m'avait relégué pour revenir en ma famille et avec elle chercher le pardon d'en haut et les consolations et le moyen d'y vivre éloigné de tout ce qui s'oppose à la pureté du christianisme. La Providence nous a voulu rendre participants avec nos frères de la dernière désolation, en la perte de toutes les Eglises de ce royaume. Il faut avoir une grande soumission pour ses châtiments, étant l'œuvre d'en haut. Je prie le Seigneur de toute la force de mon âme de vouloir être le protecteur de votre République. Je ne cesserai jamais de faire des vœux et des prières ardentes pour sa conservation et sa prospérité, comme aussi, Messeigneurs, pour celle de vos personnes, mes souverains, desquels, avec un profond respect, j'ai l'honneur de me pouvoir dire, Messeigneurs, le très humble et très obéissant et fort obligé sujet.

» J. PETITOT. »

On lit dans les registres du consistoire de Genève, à la date du 22 mars 1687, que ce tribunal des mœurs, averti de l'arrivée de Petitot, qui s'était enfui dans la ville depuis quelques jours avec une partie de sa famille, discuta la question de savoir s'il ne le citerait pas à comparaître pour le blâmer de sa signature ; considérant, d'autre part, qu'il n'avait pas été à la messe, l'assemblée jugea se contenter de la réparation que lui et les siens firent entre les mains d'un pasteur.

Retiré à Genève, Petitot y reprit son travail. Il exécuta quelques émaux importants, notamment un portrait du roi et de la reine de Pologne réunis. Dans cette retraite il fut assailli par un tel concours de demandes et de visites, qu'il la quitta pour aller chercher le repos de ses derniers jours à Vevey, où il mourut en 1691. Jules Chavannes, s'appuyant sur l'absence d'aucune mention mortuaire dans les archives veveysannes, a conjecturé que ce décès n'avait pas eu lieu à Vevey. Un fait subsiste : Petitot tomba en pleine activité, pendant qu'il s'occupait, dans sa quatre-vingt-quatrième année, de peindre un portrait de la fidèle compagne de sa vie. Il avait bien écrit dans son livre de prières, mais en songeant uniquement à ses pieuses exhortations à ses enfants, tandis qu'il eût pu le dire aussi de ses peintures : « Ce m'est une joie... de parler encore à vous après ma mort. »

Bien que Petitot ne soit pas seul à représenter les beaux-arts dans le refuge suisse, nous nous sommes arrêté avec quelque complaisance à ce peintre-émailleur à cause de la perfection intime de ses œuvres. Rarement la main a réussi à mettre aussi finement en relief le reflet de la délicatesse de l'âme. Sur ce point, l'assentiment est unanime.

Les noms de Petitot et de Bordier étaient devenus des favoris de la mode, d'une mode qui ne fut point passagère. Richelet, dans les remarques préliminaires de son *Dictionnaire françois* (publié d'abord en 1680), les citait, de leur vivant, en ces termes: « M. Bordier et M. Petitot sont des plus fameux peintres en émail de Paris, et les premiers qui ont fait des portraits en émail. On ne faisait, avant eux, que des fleurs et autres petites gentillesses. Un portrait en émail grand comme la paume de la main vaut quarante ou cinquante pistoles, quand il est fait par un habile peintre, et les plus petits quinze et vingt pistoles. » Et, après quelques détails techniques, il ajoute : « Les honnêtes gens qui en voudront savoir davantage sur ce sujet n'ont qu'à consulter ces messieurs. Ce sont eux qui m'en ont instruit avec la plus grande honnêteté du monde. »

Environ un siècle après, d'Argenville, l'auteur de l'*Histoire des plus fameux peintres* (1762), décerne à Petitot le titre de « Raphaël de la peinture en émail, » et lui dédie des vers :

. . . .

Telle est de son talent la force et l'art suprême,
Que de l'absence il charme les regrets,
Et qu'il nous fait, par ses vivants portraits,
Jouir à chaque instant de la douceur extrême
De voir entre ses mains respirer ce qu'on aime.

Un juge plus sérieux que d'Argenville, le judicieux Mariette, dit à deux reprises, en comparant la peinture à l'huile et nos émaux : « Le plus beau morceau de peinture en émail qui fut jamais est le portrait du cardinal Mazarin, qui appartient à M. l'abbé de Breteuil. Il a certainement été fait pour capter la bienveillance de ce mi-

nistre, à qui, plus il avait de crédit, plus le peintre paraît avoir pris soin de lui plaire. Il vient d'après un très beau tableau de Philippe de Champagne ; mais je suis assuré que si l'on comparait aujourd'hui la copie avec l'original, l'ouvrage du peintre en émail effacerait celui du peintre à l'huile, tant il est finement touché et tant les couleurs en sont brillantes... Je n'entreprendrai pas de faire passer en revue tous les chefs-d'œuvre de Petitot, mais il en est un que je me reprocherais de passer sous silence. Il s'agit du portrait d'Hugue de Lyonne, ministre et secrétaire d'Etat, qui, dans un très petit espace, car c'est un rond qui n'a pas plus de huit lignes de diamètre, est d'une telle précision qu'aucun de ces traits vifs et spirituels qui caractérisent la physionomie de ce grand homme d'Etat n'a été oublié. Ils sont si parfaitement saisis, qu'il eût été difficile au peintre le plus habile de les exprimer avec autant de force dans un tableau de grandeur naturelle. J'ai eu l'occasion de voir et d'examiner l'original de Champagne, qui a servi de modèle à Petitot, et qui est excellent dans ce qu'il est ; il n'a pas été capable de me faire changer d'opinion. »

Enfin, parlant de Petitot et de son collaborateur, M. Henri Bordier continue : « Cette supériorité de talent a été louée de même en tout temps, avec une chaleur qu'on ne peut s'empêcher de partager lorsqu'une fois on a jeté les yeux sur les soixante émaux de nos deux artistes, qui sont exposés aujourd'hui dans les galeries du Louvre. »

Pour être moins brillante, la cohorte scientifique et littéraire n'en est pas moins remarquable. Cela n'a pas lieu de nous étonner, quand nous nous rappelons quels avaient été, en France, les efforts du protestan-

tisme dans le domaine de l'instruction. La thèse doctorale de M. Daniel Bourchenin place sous nos yeux un tableau complet des académies protestantes sur territoire français à cette époque. Le peuple réformé en compta huit, plus trente collèges, les deux enseignements supérieur et secondaire étant intimement liés partout où un même bâtiment les abritait. Sans les persécutions et les tracasseries du pouvoir, les réformés en eussent ouvert bien davantage, à en croire les vœux sans cesse renouvelés dans les assemblées officielles de cette religion. Elles ne perdirent jamais de vue cet article premier du chapitre II de la discipline, qui recommande comme un devoir essentiel le soin de fonder des écoles et d'enseigner les jeunes générations. Les écoles primaires, ou petites écoles, étaient nombreuses ; chaque Eglise en entretenait une.

Nous n'avons pas à raconter la suppression des académies et les événements qui ont amené leur ruine. Observons seulement que ces établissements ne disparurent point faute de ressources, encore moins faute d'élèves. Jusqu'au bout, les provinces et le personnel enseignant s'imposèrent les plus durs sacrifices pour les maintenir : on ne céda qu'à la force brutale des décrets et après avoir épuisé tous les moyens de défense possibles. C'est ainsi qu'un arrêt du conseil d'Etat ferme l'académie de Nîmes (à laquelle s'était réunie celle de Montpellier) en 1664 ; un autre, celle de Sedan en 1681 ; un troisième, celle de Die en 1684 ; un quatrième, celle de Saumur en janvier 1685 ; un cinquième, celle de Puylaurens (autrefois à Montauban) en mars 1685. Celle d'Orthez avait été supprimée lors de la conquête du Béarn, en 1620 ; celle d'Orange agonisa quelque temps après le sac de la ville, en 1685.

Les trois académies qui furent véritablement mêlées au mouvement théologique du dix-septième siècle, et qui, par conséquent, attirèrent le plus l'attention de l'Europe protestante, sont celles de Saumur, Sedan et Montauban ou Puylaurens. « La première lui donna l'impulsion, la seconde s'efforça de l'enrayer, la troisième prit une attitude moyenne et dépensa le meilleur de son activité à proscrire du débat toute acrimonie malséante. D'illustres professeurs, tels que les Cameron, les Duncan, les Amyraut, les Josué de la Place, les d'Huisseau, les Louis Cappel, osèrent attaquer les doctrines fondamentales du calvinisme, ou du moins celles de ses théories que l'orthodoxie du dix-septième siècle retenait avec une prédilection marquée; un souffle vraiment large et libéral anima les professeurs et les étudiants et produisit au sein des jeunes générations un courant nouveau, inconnu jusque-là en France, qui menaçait ou promettait, selon qu'on daigne l'entendre, d'entraîner l'Eglise réformée tout entière, en se répandant à grands flots sur son peuple. L'école conservatrice crut à une submersion prochaine; et, comme elle voyait là un péril des plus effrayants pour l'Eglise, sa résolution fut bien arrêtée de le prévenir alors qu'il en était encore temps : élever des digues solides, dénoncer l'hérésie naissante aux juges compétents, instruire son procès, demander sa condamnation, telle fut l'œuvre qui échut à Sedan. Ouvrir un libre passage aux idées nouvelles, entrer résolument mais sans témérité dans la voie du progrès, élargir le domaine de la pensée religieuse et assurer le développement continu de la science sans ébranler les fondements de la foi, telle fut l'œuvre qui échut à Saumur. La lutte qui agitait si profondément la Hollande, divisée en deux camps ennemis,

les arminiens et les gomaristes, éclata donc en France, bien qu'avec une intensité moindre. D'ailleurs les Salmuriens se défendaient d'être arminiens, et il y avait en effet certaines différences appréciables entre les principes des remonstrants hollandais et les leurs ; mais les Sedanais étaient bien réellement les disciples et les imitateurs des contre-remonstrants, et les héritiers les plus directs de la tradition calviniste la plus rigide. L'éloquence des uns et des autres mérite les vifs éloges du spectateur impartial ; on n'a qu'à citer les noms des Samuel des Marets, des Pierre Du Moulin, des Jurieu, pour montrer à quels adversaires les champions du néo-calvinisme avaient affaire. La place intermédiaire que les Salmuriens revendiquaient entre le vieux dogmatisme réformé et l'arminianisme fut à son tour revendiquée par l'académie de Montauban entre les Salmuriens et les Sedanais. Il est vrai que l'école de Puylaurens favorisa plutôt la tendance libérale. Cependant les premiers docteurs montalbanais se rattachaient évidemment à l'orthodoxie ; leurs ouvrages ne laissent aucun doute à cet égard ; mais le ton acerbe, violent, parfois injurieux des ultra-calvinistes répugnait manifestement aux professeurs de Montauban comme à ceux de Puylaurens, » à des hommes, tels que Garrissoles, dont les œuvres respirent la plus parfaite courtoisie.

Les conflits de tendances qui se manifestaient au sein des académies françaises attiraient sur elles l'attention des pays protestants, surtout de ceux où les principes calvinistes avaient prévalu, comme la Suisse et la Hollande. Ces deux nations retenaient plus fidèlement que la France l'héritage de la tradition orthodoxe. Le mouvement salmurien, anathématisé dans les Pays-Bas, fut endigué en Suisse; on lui opposa, non sans rencontrer de sérieux

obstacles, la célèbre formule du *Consensus helveticus*. Ce formulaire était purement et simplement la condamnation de certaines opinions venues de Saumur et partagées par la majorité du refuge de 1685. Les divergences portaient essentiellement sur les idées émises par Amyraut et Cappel.

Moïse Amyraut († 1664) s'était prononcé contre la prédestination à salut ou à damnation. Dans son système, la volonté générale de Dieu de sauver tous les hommes se trouve inefficace par suite de la corruption de l'humanité, et n'est rendue efficace chez les individus que par un décret particulier que Dieu n'accorde que sous la condition de la foi. L'amyraldisme se résume dans un universalisme hypothétique, ainsi qu'on l'a qualifié.

Quant à Louis Cappel († 1658), le fondateur de la critique sacrée, il avait enseigné une interprétation raisonnée de la Bible. Dans l'*Arcanum punctationis revelatum*, il établit que les points-voyelles, les accents et autres signes ne font pas partie du texte original hébreu, qu'ils y ont été ajoutés par les massorètes environ cinq siècles après Jésus-Christ. Dans la *Critica sacra*, il montre que le texte actuel des livres saints n'est pas toujours authentique et que les copistes l'ont altéré en quelques endroits; mais la restitution de l'original est possible, au moyen de la collation des manuscrits, des variantes des diverses versions et paraphrases dans toutes les langues. Ce double travail, appuyé sur une abondance de documents d'une valeur incontestable, heurtait de front les idées les plus chères aux calvinistes : la divinité des Ecritures et l'inspiration littérale.

Heidegger, professeur à Zurich, de concert avec François Turrettini de Genève, et Luc Gernler de Bâle, fut chargé de rédiger la *Formula consensus helvetici*, destinée à servir

de rempart aux premières confessions de foi suisses. Indépendamment de la théopneustie la plus stricte, on y soutenait le calvinisme le plus particulariste et le plus rigide sur les articles de la prédestination et du salut. Ce formulaire de 1675 avait été successivement adopté, sur l'ordre des gouvernements de Zurich et de Berne, par ceux des autres cantons évangéliques, par celui de Genève en 1678, et par les villes protestantes alliées, à l'exception de Neuchâtel qui se bornait à défendre à ses théologiens toute dispute sur ces sujets. Berne l'imposait au clergé vaudois et à l'académie de Lausanne qui, composée en partie de Français réfugiés, ne le signa qu'après beaucoup de résistance et avec des explications qui ne furent pas admises. Malgré les protestations ou les intercessions, on continua, sauf à Bâle depuis 1686, à exiger la signature du Consensus, on repoussa les candidats qui s'y refusèrent, ou qui ne signaient qu'avec la réserve du *quatenus*.

Nous avions à reconnaître brièvement l'atmosphère intellectuelle et philosophique dont furent parfois enserrés nos fugitifs. Nonobstant ces entraves à l'expression de leur pensée, ils parlèrent et écrivirent à leur aise ; ils consacrèrent leurs talents aux écoles et aux églises, dans la Suisse romande principalement.

Les classes primaires ne furent point délaissées. Nous aurons l'occasion de signaler quelqu'un de leurs instituteurs exemplaires.

Dans les collèges pareillement, les émigrés de la révocation occupent une place très honorable. Celui de Neuchâtel avait pour recteur, en 1686, Tanneguy le Febvre, un parent sans doute du philologue de même nom décédé à Saumur en 1672. La même ville eut le privilège de posséder Louis Bourguet.

Bourguet n'avait que sept ans lorsque l'édit révocatoire contraignit sa famille à s'expatrier. Son père, Jean Bourguet, riche négociant de Nîmes établi à Zurich, ne put vaincre le penchant irrésistible qui entraînait l'enfant vers les études. Tout en surveillant la fabrique, le jeune étudiant s'appliqua avec passion à la numismatique et à l'archéologie. En 1697, il fit avec son père une tournée d'affaires en Italie, dont il profita pour visiter les bibliothèques de Milan, Vérone et Venise. Dans un second voyage, en 1699, il prit, d'un juif italien, des leçons d'hébreu, sentant que cette langue ne lui était pas moins nécessaire que le latin et le grec, s'il voulait approfondir sa science de prédilection. Sept autres voyages successifs le mirent en relation avec les savants les plus illustres de cette péninsule ; de plus, il en rapporta de précieux manuscrits des rabbins, de curieux spécimens des antiquités de l'Egypte, de la Chaldée et de la Chine, des monnaies et des médailles rares de la Grèce et de Rome, des livres slaves ou orientaux.

L'histoire naturelle l'attirait aussi. Il parcourut en naturaliste le Jura et les Apennins.

Par-dessus tout il avait, dit-on, l'intention de se consacrer au ministère évangélique; Osterwald l'en dissuada en lui représentant que la faiblesse de sa poitrine ne lui permettrait pas de se livrer impunément à la prédication. La même raison l'empêcha d'accepter la chaire de professeur que lui offrit Lausanne, ainsi que Neuchâtel. Il avait composé à ce sujet deux discours, l'un en français : *Idée de l'histoire du droit naturel*, l'autre en latin : *De vero atque genuino juris naturalis studii usu*. Cependant il ne tarda pas à revenir sur sa première résolution, et, à part un court intervalle, il renonça définitivement aux exercices

publics pour se renfermer, à Neuchâtel, dans son cabinet avec ses livres, ses fossiles et ses médailles.

Solitude féconde, s'il en fut. D'après la *France protestante*, seconde édition, on a de Bourguet :

« *Dissertation sur les pierres figurées.* — Il y combat l'opinion du docteur Lang de Lucerne.

» *Lettres philosophiques sur la formation des sels et des crysteaux et sur la génération et le méchanisme organique des plantes et des animaux, à l'occasion de la pierre bélemnite et de la pierre lenticulaire, avec un mémoire sur la théorie de la terre.* — L'auteur prévient que ce petit livre est la préface et le résumé d'un travail plus considérable qu'il se proposait de publier. Il y discute en dialecticien habile et en métaphysicien profond les systèmes philosophiques de Burnet, de Whiston, de Woodwart, sur la matière, la formation et la génération des êtres, et il fait voir que la pression infinie de l'éther de Malebranche, les mouvements conspirants de Leibnitz, l'attraction de Newton sont la même chose sous des noms différents. On trouve énoncées dans ce petit livre une foule de vérités essentielles dont la découverte a été attribuée à d'autres savants, quoiqu'ils n'eussent eu d'autre mérite que de les avoir réduites en système ; mais à côté des principes les plus sains se rencontrent aussi bien des hypothèses hasardées. Le mémoire sur la théorie de la terre est surtout remarquable ; il assigne à Bourguet une place parmi les créateurs de la géologie scientifique.

» *Traité des pétrifications*, avec 60 planches contenant 441 figures. — Recueil de différents mémoires adressés à plusieurs savants. Le premier, dédié à Réaumur, est un discours sur la nature des pierres, qui, selon l'auteur, proviennent pour la plupart soit de la formation primitive

du globe, soit du changement qui s'y opéra à la suite du déluge. Le deuxième est une lettre écrite à Jalabert de Genève. Bourguet y confirme l'hypothèse que les pétrifications sont des corps réellement produits dans la mer et répandus par le déluge sur la surface comme dans le sein de la terre. Le troisième est adressé à quatre pasteurs du comté de Neuchâtel. L'auteur combat l'hypothèse de Newton que l'eau se convertit en terre et augmente ainsi le volume du globe. Le cinquième, dédié à Garcin, docteur en médecine, traite de la pétrification des petits crabes de mer et des poissons. Le sixième sert, pour ainsi dire, d'introduction au septième, qui ne consiste qu'en un extrait d'une lettre de Tentzelius à Magliabechi au sujet d'un squelette d'éléphant découvert à Tonnen près d'Erfurt. Le huitième enfin est une lettre écrite à M. de Mairan sur l'origine des silex, dont l'auteur donne une description et une classification. La seconde partie contient une classification nouvelle des fossiles proprement dits. Viennent ensuite trois index : l'un donne l'explication des planches ; l'autre indique les lieux où se trouvent des pétrifications ; le troisième signale les auteurs qui ont écrit sur cette matière.

» *Opuscules mathématiques, contenant de nouvelles théories pour la résolution des équations de deux, trois et quatre degrés.* — Aucun biographe de Bourguet ne fait mention de cet ouvrage, indiqué par Quérard.

» Les autres écrits de Bourguet sont disséminés dans la *Tempe helvetica*, le *Journal helvétique*, le *Mercure suisse* et dans la *Bibliothèque italique* dont il fut le principal rédacteur. On remarque une dissertation, *De fatis philosophiæ*, discours prononcé lorsqu'il prit possession de sa chaire à Neuchâtel; une *Lettre au P. Bouvet, missionnaire à Pecking*,

sur le système de Fohi ; une *Relation des progrès du christianisme dans les Indes ;* une *Relation de la colonie de Herrenhout ;* des *Lettres sur la pétrification des petits crabes de mer sur la côte de Coromandel ;* des *Lettres sur la conversion des Juifs* et *sur les missions protestantes de Tranquebar et de Madras ;* une *Lettre sur la conversion des Eglises du comté de Northampton dans la Nouvelle-Angleterre.* Ces opuscules donnent l'idée la plus avantageuse de la sagacité, de l'érudition, de l'esprit philosophique de Bourguet ; ils prouvent encore combien il s'intéressait à la prospérité de l'Eglise dont il était membre. Il était très religieux, en effet ; il avait surtout un respect extrême pour la Bible, respect qui l'entraîna non seulement à contester la chronologie des Chinois dans une *Lettre à M. Hottinger sur l'histoire de la Chine*, mais à soutenir, dans une *Lettre sur la jonction de l'Amérique avec l'Asie*, que l'ancien et le nouveau monde sont réunis par un isthme. Le sentiment religieux, qui lui a valu le surnom de philosophe chrétien, respire dans toutes ses productions, dans ses *Quatre Lettres sur la philosophie de Leibnitz*, comme dans sa *Lettre à Roques* servant de réponse aux quatre lettres précédentes, dans sa *Lettre sur les idées innées et leur développement*, comme dans son *Discours sur les phénomènes que les Anciens regardaient comme miraculeux.*

» C'est principalement dans la *Bibliothèque italique* qu'il a publié les résultats de ses recherches archéologiques. Nous signalerons la *Lettre sur deux prétendues inscriptions étrusques*, les *Litanies pélasges des anciens habitants de l'Italie* et la *Lettre sur l'alphabet étrusque.*

» Bourguet a laissé aussi une volumineuse correspondance avec les hommes les plus célèbres de l'Europe litté-

raire, voire même avec les archéologues et les missionnaires de Batavia et du Malabar (mss. de Lausanne). Une partie des lettres qu'il adressa à Gilbert Cuper pendant son séjour à Venise ont été publiées par Menekenius d'après le ms. original de la bibliothèque wallonne de Leyde. — Enfin, on sait qu'il avait conçu le plan d'une *Histoire critique de l'origine des lettres ;* mais il renonça à cet ouvrage lorsque parut la Paléographie grecque de Montfaucon. Le plan seul en a été publié dans l'histoire de la république des lettres. »

La réputation de Bourguet était européenne. Sa mémoire est restée plus particulièrement en honneur dans la cité neuchâteloise où il termina ses jours, le 31 décembre 1742 ; son épitaphe rapproche ces deux expressions, qui se passent de commentaire : Gloire de Neuchâtel, *Neocomi decus ;* Espérance des pauvres.

Vevey eut, au nombre de ses instituteurs du collège, plusieurs réfugiés et parmi eux un prosélyte qui a marqué son passage par son enseignement plutôt que par ses livres. Philippe Aiguisier ou Eguisier, natif de Marseille, était fils de noble Nicolas Aiguisier, avocat au parlement. Entré dans les ordres sacrés et devenu docteur en théologie, il exerça la prêtrise jusqu'au moment où chargé, comme missionnaire à La Salle, d'accompagner, en 1686, l'un des premiers martyrs des Cévennes, le sieur François Teissier, le prêtre fut tellement saisi de la constance et de la piété de la victime qu'il éprouva lui-même dans sa conscience le besoin de rompre avec l'Eglise persécutrice.

Comment Aiguisier aurait-il négligé ce trait dans la relation qu'il a écrite de ce martyre ? « Tant pour l'horreur du supplice auquel je le voyais condamné, qu'à cause de la croyance que j'avais qu'il allait être damné, je l'embrassai en présence du marquis de Stafort, frère du comte

de Fimarcon et de quelques soldats, et fis tout mon possible pour le faire changer à l'Eglise romaine (je croyais bien faire). Mais plus je le sollicitais, plus il élevait ses yeux et son cœur vers le ciel, en disant : Père éternel, ô mon Dieu ! ne me laisse pas succomber à la tentation. J'insistais toujours, et pour vous dire la vérité, je versais des larmes si amères que, durant plusieurs jours après, les joues m'en cuisaient. Ce fut en ce moment que notre illustre martyr me dit en prophétisant : Monsieur, Dieu voit votre zèle et votre sincérité, vous ne serez pas sans récompense : vous mourrez de notre religion. — Oui, répondit le sieur marquis de Stafort, vous serez comme saint Etienne, vous convertirez saint Paul. — Et moi, je lui dis alors, sans penser au doux miracle qui s'en est suivi : Eh bien, monsieur, priez Dieu qu'il me convertisse. L'effet a vérifié cette parole ; car enfin, après avoir longtemps résisté à la pensée de la conversion qu'elle entretenait dans mon esprit, j'ai été obligé, comme un autre Loth, de suivre l'ange qui me tirait hors de la Sodome du monde, et j'ai été assez heureux d'être admis dans l'Eglise réformée, dans l'illustre ville de Berne, et dans la maison du savant et pieux docteur et professeur de théologie M. Wiss, par les soins de M. Bermond, charitable ministre français. » Ensuite de cette abjuration, il se rendit à Lausanne où les pasteurs réformés l'accueillirent et s'intéressèrent à lui.

Admis à l'essai à Vevey, au mois d'avril 1689, comme régent de la première classe et principal du collège, il fui nommé à cette place d'une manière définitive le 16 mat suivant ; il y succédait à un compatriote réfugié, à Lantelme. Tel était le dénùment du nouveau directeur que ses protecteurs de Lausanne lui donnèrent un habit, afin qu'il

pût se présenter d'une façon convenable dans l'exercice de ses hautes fonctions.

Il remplit cette charge avec approbation jusqu'à la fin de sa vie. On lit au registre communal que, lors de son décès, en novembre 1694, le conseil accorda à la veuve Aiguisier le quartier total de la pension du défunt, « vu ses bons services. » Les autorités ont consigné plusieurs preuves de l'intérêt que le zélé pédagogue portait au collège et au développement de ses écoliers. « En novembre 1692, il fit représenter par eux, comme exercice de déclamation, une pièce ayant pour sujet l'*Histoire de Joseph*. On sait combien l'usage des représentations théâtrales était répandu au seizième et au dix-septième siècle dans les institutions scolaires. A Lausanne, les étudiants avaient souvent donné, sur la place publique, le spectacle de drames allégoriques ou sacrés. Les régents de Vevey tenaient à honneur de ne pas trop rester en arrière de ce qui se faisait sous l'inspiration des professeurs de Lausanne, et ainsi se conservait cette tradition se rattachant aux anciens mystères du moyen âge. En 1694, Aiguisier tenta une entreprise qui pourra paraître d'une bien grande témérité. La pièce qu'il se proposa de donner au public de Vevey n'était rien moins que la tragédie d'*Esther* que jouaient à Saint-Cyr, cinq ans auparavant, sous la direction de Mme de Maintenon, les demoiselles de la maison royale. L'ambition littéraire du principal avait été non seulement de faire représenter par ses élèves l'œuvre du grand poète, mais de la compléter par deux actes nouveaux qui offraient l'avantage de permettre la suppression du prologue à la louange de Louis XIV, mais aussi le danger de mettre la versification d'Aiguisier à côté des vers de Racine. La représentation n'eut pas lieu parce que, le bailli de Vevey

étant absent, il fallut la différer jusqu'à son retour et que la mort surprit l'auteur avant que ce retour eût lieu. Mais elle avait été imprimée dès l'année précédente sous ce titre :

« *Addition à la tragédie d'Esther*, contenant deux actes dont le premier représente la rejection de Vasthi et le second le couronnement d'Esther. Par le prosélyte de la Providence, principal et premier régent du collège de Vevey. A Genève, chez Vincent Miège, 1693. Dédié à très noble, magnifique et honoré seigneur M. Jean Louis Steiger, baron de Mons, bailli de Vevey, capitaine de Chillon. »

De vrais professeurs ne manquaient pas non plus à Lausanne : Merlat, Barbeyrac et d'autres.

Elie Merlat avait dû quitter la France avant 1685. Après vingt années de ministère à Saintes, sa ville natale, il y fût arrêté au mois de juillet 1679. « Son procès, raconte Benoît, lui fut fait avec autant de diligence que s'il avait été question des crimes les plus noirs et les plus pernicieux à la société humaine. Les juges y travaillèrent fêtes et dimanches ; et dans l'espace de huit jours lui firent subir cinq fois l'interrogatoire. On le tourna de tous les côtés par où on peut prendre un ministre, et on lui fit des affaires de toutes les paroles et de toutes les actions qui avaient pu lui échapper en cette qualité. On lui imputa de n'avoir point notifié sa mission aux magistrats, après sa réception au ministère ; d'avoir prêché hors de son église ; de s'être servi des termes odieux d'oppression et de persécution ; d'avoir prêché que les rois devaient savoir que leurs sujets n'étaient pas des bêtes, mais des hommes raisonnables ; d'avoir accusé quelques rois de violer leurs paroles et leurs traités, » et autres griefs plus ou moins ridicules. Nous doutons encore de l'exactitude de ces accusations, parce qu'elles sont en contradiction avec un ouvrage

que Merlat publia en 1685, et qu'il avait voulu imprimer déjà quatre ans plus tôt : *Traité du pouvoir absolu des souverains, pour servir d'instruction, de consolation et d'apologie aux Eglises réformées de France qui sont affligées.* La plus grave inculpation dont on l'accabla fut sa *Réponse générale au livre de M. Arnauld intitulé Renversement de la morale de Jésus-Christ.* Après une suite interminable d'évolutions de procédure, le pasteur de Saintes avait, pour condamnation, à confesser ses hérésies, à livrer son écrit au bourreau et à payer une amende de trois mille francs. Par son appel au parlement de Bordeaux il gagna, au bout de dix mois, le 5 juillet 1680, de se voir condamné à être amené à l'audience de la cour, les fers aux pieds, par deux huissiers, pour y faire à genoux amende honorable et y demander pardon à Dieu, au roi et à la justice. En même temps il était banni du royaume à perpétuité.

Merlat se réfugia à Lausanne, où il fut élu pasteur. En novembre 1681 paraissait *La gloire de la croix* avec une épître aux très honorés seigneurs de cette cité. « Depuis l'heureux jour auquel votre ville de Lausanne devint mon asile, et votre faveur, autorisée par Leurs Excellences, changea mon dur exil dans un doux repos, j'ai toujours désiré de pouvoir reconnaître les grâces extraordinaires que vous m'avez faites par quelque marque de mon juste ressentiment, qui fût extraordinaire aussi, et de joindre aux services que je vous rends en particulier, dans le saint ministère, des témoignages publics de ces obligations très particulières que vous avez acquises sur moi. La divine Providence me donne aujourd'hui le moyen de m'acquitter de ce devoir en quelque manière, par le petit présent que je vous offre. C'est un sermon qui explique

la gloire de la croix, et qui fait voir ce que chaque chrétien doit être par ce que fut autrefois saint Paul. La matière ne peut vous en être que très agréable, puisqu'elle est tirée des Saintes Ecritures, et qu'elle convient à la piété. La forme ne vous en déplaira pas non plus, puisqu'elle répond à la sainte charge que j'exerce parmi vous et à l'œuvre pour laquelle vous m'armez. Je vous supplie donc, très honorés seigneurs, d'accepter cette production de mon esprit, avec cette même bonté qui vous fit recevoir ma personne et accepter mon service, il y a un peu plus d'un an... » « Notre apôtre, s'écrie-t-il dans un endroit, ne dit pas d'une manière ordinaire, et selon la forme de la simple énonciation, qu'il ne se glorifie qu'en la croix de Christ, mais prenant un ton zélé, et traitant d'indigne et de blasphématoire le sentiment contraire au sien : « A Dieu ne » plaise, dit-il [Gal. VI, 14], ou jamais ne m'advienne de » me glorifier sinon en la croix de Jésus-Christ. » Vous qui connaissez son style, n'avez pas besoin qu'on s'étende maintenant à vous expliquer ces mots ; vous savez que jamais le saint docteur ne s'en sert que lorsqu'il parle avec la dernière véhémence, et qu'il veut éloigner avec une sainte indignation quelque maxime impie et énorme... C'est-à-dire j'ai en exécration et en horreur la pensée de ceux qui voudraient que je me glorifiasse en autre chose qu'en la croix. Bien loin de la fuir comme eux, j'en fais mon enseigne, et mon honneur, et j'en tire toute ma gloire. Sa méditation fait mon plus grand plaisir, et sa souffrance ma parfaite joie. J'exclus même tout autre honneur et toute autre gloire, dans la vue particulière que j'ai dans cette rencontre. Cette croix m'occupe si fort, et me remplit tellement, que je ne veux, pour cette heure, rien envisager qu'elle, ni rien lui associer. »

A la même adresse fut imprimé par David Gentil *Le moyen de discerner les esprits*, ou sermon sur la 1re épître de saint Jean, chap. IV, vers. 1, prononcé à Lausanne le vendredi 11 janvier et le dimanche 13 l'an 1689, par E. M. S. (Elie Merlat, Saintongeois). Nous en détachons cette argumentation : « L'inspiration divine est une action immédiate de l'esprit de Dieu ; pour être donc reconnue telle, il faut qu'on y puisse voir des marques certaines de la perfection divine, et qu'on en puisse éloigner toutes les marques certaines de la faiblesse, et de l'imperfection de la créature simple. Car ce qui caractérise et fait discerner une chose, doit lui être propre, et doit être incommunicable à toute autre chose. Les caractères de la divine inspiration doivent donc marquer une action propre à Dieu et incommunicable à la créature. De là naissent deux sortes générales de caractères de l'inspiration : l'une qui contient les caractères positifs, dont la perfection divine établit la divinité de l'inspiration ; l'autre qui contient les caractères négatifs, dont l'imperfection prouve que ce qu'on prend pour inspiration divine ne l'est pas. — La perfection qui caractérise Dieu, et qui marque son action immédiate, c'est l'infinité ; l'imperfection qui caractérise la créature, c'est la vertu finie. D'où il résulte que, pour expliquer exactement les caractères de l'inspiration, il faut, d'un côté, que nous tâchions de découvrir quelles sont les marques des actions de Dieu, où Dieu agit infiniment, pour les opposer aux marques de l'action finie ; d'un autre côté, il faut que nous montrions quelles sont les apparences de divinité, ou d'infinité, que la créature trompeuse donne à ses actions propres, pour les faire estimer divines.

» Ce sont donc ici les lieux communs d'où nous pouvons tirer des arguments pour ou contre l'inspiration. 1° Rien

de tout ce qui est contraire à la Parole de Dieu n'est divinement inspiré. 2° Rien de ce qui est outre la Parole de Dieu ne nous force à le recevoir pour inspiré. 3° Ce qui découvre les pensées singulières du cœur est divin. 4° Ce qui prédit les choses à venir est de Dieu. 5° Ce qui répugne à l'ordre de la sagesse divine, et sent la vanité, la superfluité, la légèreté, n'est point de la divine inspiration. 6° Ce qui est contre la sainteté parfaite, et sent l'impureté, la malice, et généralement le vice moral, ne peut être inspiré. 7° Les véritables miracles sont de Dieu. 8° L'infusion des grâces, ou l'inspiration immédiate, est aussi de Dieu. Voilà les principaux chefs par lesquels nous croyons qu'on doit examiner les esprits... Voilà quelles sont les explications et les restrictions principales que nous donnons aux caractères de la vraie inspiration divine. Nous ne faisons que les marquer en passant, parce que cette matière ne peut être renfermée dans un sermon, et demanderait un juste volume. Il suffit qu'il y en ait ici assez pour discerner de quel ordre sont les esprits du Dauphiné, puisque c'est à ce discernement particulier que nous rapportons notre dessein présent. »

Au titre *Le vrai piétisme* (2 Cor. chap. I, sur les paroles qui finissent le verset 24), Merlat ajoute le contenu de cette prédication de 1699 : « où on compare diversement la foi et la charité chrétienne; et on montre les avantages qu'elles ont l'une sur l'autre, à divers égards ; de telle sorte pourtant que, tout compté, la charité est déclarée la plus excellente. » Et vers la fin : « Pour éviter la surprise, qui est ici si dangereuse et si facile, que pouvons-nous mieux faire que de suivre le conseil que nous donne ici saint Paul, en nous disant que c'est par la foi que nous sommes debout ? Car par cette foi il entend (comme nous

vous l'avons montré) une foi vive, et opérante par la charité. C'est à cette charité qu'il en réduit en dernier ressort toute la force. Sans cette charité, plus on croit fortement et immuablement être justifié, être sauvé, plus on se trompe; car la foi ne peut être foi qu'en croyant ce que Dieu a dit et qu'en recevant ses promesses sous les conditions qu'il y a apposées. Or Dieu a-t-il promis de justifier les impénitents, et de donner le salaire du ciel aux vicieux? La repentance n'entre-t-elle pas dans la promesse du pardon des péchés, comme une condition exécutable par l'homme, avant que ce pardon lui soit octroyé? Et l'obéissance aux commandements de Dieu, selon la charité, n'entre-t-elle pas aussi dans la promesse du bonheur céleste, comme une autre condition, exécutable par le même homme, avant que ce bonheur lui fût donné? Et quoique ni les œuvres ni la repentance ne méritent les biens qui les suivent, ces biens pourtant peuvent-ils être donnés sans elles, puisque Dieu ne les a promis qu'ensuite de ces vertus? L'homme qui croira être justifié, sans se repentir de ses péchés, sous prétexte que Jésus-Christ les a expiés par sa mort, ne se trompe-t-il pas par une foi vaine? Et pourquoi donc aussi celui qui croira obtenir le ciel, sans les bonnes œuvres, sous prétexte que Jésus-Christ le lui a acquis par son obéissance active, ne se trompe-t-il pas tout de même? »

A ces développements et aux *Analyses sur divers passages de l'Ecriture sainte*, on devine un esprit théologique. Théologien, Merlat l'était en effet. Il cessa même complètement ses fonctions pastorales en 1700, pour être réinstallé dans la chaire de théologie qu'il avait occupée précédemment. Sur les accusations dogmatiques d'un de ses collègues, il était resté professeur honoraire, avec l'autorisation

d'une leçon et d'un prêche par semaine. Néanmoins, le 9 janvier 1686, il signe la formule du Consensus, en qualité de recteur, pour donner l'exemple, *lubens et volens, ut fratribus exemplo prosim.*

Son discours inaugural du 11 juin 1700 respire une vive joie. Ressaisissant en vainqueur ses fonctions académiques, Merlat s'exprime ainsi : « Lorsque les soins d'une église unique m'occupent tout entier, lorsque je me dévoue aux travaux de la prédication, lorsque je visite les malades, que je console les affligés, que je donne des secours, autant qu'il est en moi, aux veuves, aux orphelins, aux voyageurs étrangers, j'accomplis des œuvres qui sont certainement dignes d'un pasteur chrétien ; cependant elles n'intéressent qu'un petit nombre de personnes ; elles sont renfermées dans les limites d'une seule église ; elles sont isolées et comme éparpillées. Suis-je au contraire occupé à instruire des étudiants en théologie, et à former au ministère les jeunes hommes qui aspirent à cette charge, oh ! alors, c'est de l'Eglise entière que je deviens pasteur. J'élève et je conduis autant de troupeaux que je forme de jeunes gens à la vie pastorale, et l'œuvre que j'accomplis étend son influence sur l'œuvre même des pasteurs à l'éducation desquels je me suis consacré. Et ce que Laban disait autrefois auprès de son gendre Jacob, je pourrai le dire des élèves que cette académie aura préparés au saint ministère : ils sont mes fils et mes filles selon l'esprit. Vos troupeaux sont les miens. Ceux que vous enfantez à Dieu par sa parole, je les ai enfantés en vous donnant à vous-mêmes la vie. » Puis, après les compliments de cérémonie aux principaux personnages de l'assistance, il réserve sa péroraison aux étudiants : « Je viens aussi m'adresser à vous, jeunes élèves, confiés à mes soins. Je vous adresse mes dernières

paroles, non que je vous place au dernier rang, ni pour l'affection que j'ose espérer de vous, ni pour celle que vous avez le droit d'attendre de ma part. Bien au contraire : c'est vous surtout qui pouvez m'aider, me soutenir et m'encourager ; c'est vous principalement qui serez notre éloge ; c'est vous qui exécuterez et accomplirez avec nous notre œuvre. En effet, que deviendraient nos soins, nos travaux, notre zèle, si vous n'y répondiez que par la langueur. Nous ne donnons point la science infuse : à Dieu seul appartient cette puissance. Quant à nous, nous offrons nos enseignements à vos oreilles, à vos yeux, à votre mémoire, à votre intelligence. Mais nous n'obtiendrons aucun succès si vos oreilles ne sont pas attentives, si vos regards sont distraits, si vous ne faites aucun effort de mémoire, si vous détournez vos pensées. Courage donc, chers frères, redoublez de diligence ; repoussez la paresse, la lâcheté, la mollesse. Livrez-vous avec ardeur à la composition, à la lecture, à la méditation ; ainsi vous vous rendrez agréables à Dieu, et vous mériterez bien des magistrats suprêmes. »

Merlat mourut le 18 novembre 1705, âgé de soixante-douze ans. La sphère théologique ne l'absorbait pas au point de le soustraire aux nécessités de son entourage. « Elie Merlat, nous dit le *Conservateur suisse*, ne donnait jamais un repas à ses amis sans faire un compte exact de cette dépense extraordinaire , et consacrer une somme pareille au soulagement des pauvres du quartier qu'il habitait. »

La plupart de ses cours, en manuscrits, sont déposés à la bibliothèque cantonale de Lausanne. Dans son appendice à l'*Histoire de l'instruction publique dans le pays de Vaud*, André Gindroz signale l'heureuse circonstance qui en a pré-

servé quelques-uns d'une perte certaine. « Ces manuscrits étaient tombés entre les mains d'un marchand de fer ; ils allaient être métamorphosés en cornets de petits clous et de pointes de Paris. Un de nos amis les a rachetés comme des captifs dans les fers, et nous les a confiés. Ils forment cinq gros cahiers, plus ou moins en bon état, écrits en latin. C'était la langue de la science et de l'enseignement à cette époque, mais il paraît que Merlat l'aimait d'un grand amour, puisqu'il s'en servait même pour préparer les analyses de ses prédications dans les temples. Cette affection se comprend : on aime à faire ce que l'on fait bien. Le style latin de Merlat est très remarquable : on y retrouve la période cicéronienne si recherchée des auteurs modernes. A une grande clarté, il unit la variété et l'abondance. Un peu ambitieux d'élégance, il ne mérite pas cependant le reproche de courir après les expressions rares ou les grands mots, *sesquipedalia verba*. On peut regretter que le professeur ait obéi trop souvent à un goût littéraire qui régnait de son temps, en surchargeant son bon style latin d'une foule de mots grecs. Mais on voit qu'il connaissait très bien la langue des Hellènes. L'hébreu paraît lui avoir été aussi familier : les citations bibliques, que l'on trouve en abondance dans ses manuscrits, sont toujours dans la langue des originaux. — Nous croyons que les personnes qui jugent le caractère par l'écriture seraient satisfaites des indices qu'elles trouveraient ici. Si nous osions hasarder quelques conjectures, nous dirions que Merlat fut un homme consciencieux dans l'accomplissement de ses devoirs, ferme, persévérant, exact et même un peu minutieux. L'écriture, fine, serrée, fort régulière, est belle, mais elle n'a pas cette beauté qui fait dire : est-ce là l'œuvre d'un homme d'esprit? Merlat écrit en général très lisible-

ment, mais librement, avec abandon et originalité ; c'est un homme d'ordre et d'esprit. » J'en sais plusieurs qui se contenteraient de cela.

Parmi les auditeurs d'Elias Merlatus Santo (telle est sa signature ordinaire) se distinguait un jeune homme destiné à devenir maître à son tour et à illustrer l'académie lausannoise. Séparé violemment de sa famille, l'enfant de douze ans avait fini, en 1686, par rejoindre son père, le pasteur Antoine Barbeyrac, réfugié à Lausanne depuis la révocation.

Jean Barbeyrac suivit les cours académiques de cette ville jusqu'en 1693. Ses séjours à Genève, à Francfort et à Berlin le détachèrent toujours plus de la théologie et le portèrent entièrement vers la jurisprudence. Il traduisit, et dans la suite augmenta de notes pleines d'érudition, *Les devoirs de l'homme et du citoyen, tels qu'ils sont prescrits par la loi naturelle*, de Puffendorf. Cette traduction et d'autres ouvrages non moins estimables lui avaient déjà mérité une réputation européenne lorsque, en 1710, on lui offrit la chaire de droit et d'histoire à l'académie de Lausanne. Heureux de pouvoir s'acquitter d'une dette de reconnaissance, il accepta et partit de Berlin avec sa femme, Hélène fille d'Etienne Chauvin.

Son installation eut lieu le 19 mars 1711. Le discours du récipiendaire a été traduit en français et inséré à la fin du second volume du *Droit de la nature et des gens*. La harangue latine, *Oratio de dignitate et utilitate studii juris et historiarum*, se termine par ces vœux émouvants : « Quid superest nisi ut vota nuncupemus pro solennis hujusce diei felicitate ? O velit igitur illum summus rerum Arbiter nobis et omnibus fortunare ! Faveat docentis, faveat discentium conatibus ; faveat aliorum quorumque cœptis honestis ! Floreat inclyta respublica bernensis, alma nostra domina !

Floreat hæc civitas! floreat ecclesia! floreat academia Lausannensis! Floreat universa Helvetia, armis, viris, opibus potens! Vigeat hic et illic religio, pura illa et ab omni superstitione, ab omni tyrannide libera! Vigeat libertas, pax, quies, ordo, disciplina! »

En 1714, Barbeyrac fut nommé recteur de l'académie de Lausanne pour trois ans. A chaque promotion annuelle, il prononça un discours dont il nous a conservé le texte.

Le premier, du 2 mai 1714, traite de *l'Utilité des lettres et des sciences, par rapport au bien de l'Etat*. Ainsi que les deux autres, il est écrit en français, et Barbeyrac explique dans un avertissement au lecteur que, « depuis quelques années, l'académie de Lausanne, pour bonnes raisons qu'il n'est pas nécessaire de rapporter, a jugé à propos de laisser au recteur la liberté de haranguer ou en latin ou en français aux promotions publiques du collège, qui se font tous les ans dans le chœur de la grande église. Et comme, depuis ce temps-là, ceux de mes collègues qui m'ont précédé ont parlé français dans cette occasion, je n'ai pas cru devoir préférer l'autre langue beaucoup moins connue, surtout ayant à traiter un sujet qui est et qui doit être à la portée de tout le monde. Au fond, puisque la solennité des promotions se fait devant un grand nombre de gens de tout ordre et de tout sexe, à quoi bon prendre la peine de parler sans être entendu des trois quarts pour le moins des assistants ? »

Dans le second discours, intitulé *Discours sur la permission des lois*, l'orateur « fait voir que ce qui est permis par les lois n'est pas toujours juste et honnête.

» ... En général, c'est selon les circonstances qu'un législateur doit défendre plus ou moins d'actions mauvaises, et les punir avec plus ou moins de sévérité.

» Mais quelles que soient les bornes qu'il met au vice, lorsqu'il défend des choses vicieuses, ce n'est pas précisément comme déshonnêtes qu'il les défend et qu'il les punit, mais comme nuisibles au public ou aux particuliers. Et au contraire quand il prescrit des choses qui peuvent se rapporter à quelque vertu, ce n'est pas précisément comme autant d'actes de vertu, mais comme des moyens nécessaires pour les fins du gouvernement civil ; ce n'est pas comme des choses louables, mais comme des choses utiles. Aussi ne se met-il point en peine par quel principe et par quel motif on obéit à ses lois : qu'on les croie ou qu'on ne les croie pas justes, qu'on les pratique de propos délibéré, ou sans dessein, qu'on les regarde ou comme un devoir, ou comme une gêne, pourvu qu'on fasse extérieurement ce que demande la loi, il a ce qu'il veut : l'effet que ses lois peuvent produire est produit ; et la société n'est pas moins tranquille, que si l'obéissance partait d'un sentiment de vertu. Ce n'est qu'indirectement, et en quelque façon sous un autre personnage, qu'un législateur peut et doit travailler aux véritables intérêts de la vertu, en procurant aux citoyens de solides instructions et autres moyens semblables, propres à opérer ce dont il ne saurait lui-même venir à bout, avec toute la force qu'il a en main. Du reste, l'office d'un législateur et celui d'un moraliste sont toujours très différents : le dernier supplée à l'autre, et le législateur laisse au moraliste un très vaste champ. Le législateur, comme tel, permet bien des choses, qu'il condamne en autrui, et qu'il se défend à soi-même sévèrement en tant qu'homme, et à plus forte raison en tant que chrétien. La permission des lois ne suppose pas toujours que le législateur trouve juste et honnête ce qu'il permet : c'est souvent une simple permission d'impunité,

et non une permission d'approbation ; ou plutôt elle doit toujours être regardée sur ce pied-là, quelles que soient les idées qu'a le législateur de la nature des choses non défendues.

» Ainsi les lois civiles et les lois de la vertu forment comme deux juridictions séparées, qui peuvent bien concourir jusques à un certain point, mais au delà la vertu demeure seule, et commande absolument. Ou plutôt elle est toujours la maîtresse souveraine ; aucune ordonnance humaine ne peut soustraire qui que ce soit à l'empire naturel qu'elle a sur les hommes : tout ce qu'elle exige est toujours indispensable, soit que les lois civiles y prêtent ou n'y prêtent pas leur autorité ; tout ce qu'elle défend est toujours illicite, quelque permis qu'il soit par les lois civiles, dont les plus sages et les plus parfaites laissent nécessairement à la liberté et à la conscience de chacun quantité de choses vicieuses et déshonnêtes.

» J'ai donc prouvé, ce me semble, que la simple permission ou l'impunité des lois n'autorise pas toujours ce qu'elles permettent, devant le tribunal de la conscience et de la raison. Et que serait-ce, si je pouvais maintenant entrer dans le détail d'un grand nombre de choses qui, quoique permises presque partout, sont évidemment contraires aux devoirs indispensables, ou de l'homme en général, ou d'un bon citoyen, ou des divers états de la vie ? Mais il faudrait pour cela faire la satire complète des mœurs du siècle ; et les limites de ce discours nous laissent à peine assez d'espace pour en donner quelque échantillon.

» Il y a longtemps que nous avons perdu les vrais noms des choses, pour m'exprimer avec un ancien. Un tel est honnête homme, telle ou telle chose est permise : mots

équivoques, s'il en fut jamais, et mal entendus ou mal appliqués la plupart du temps ! Exemple palpable de l'utilité de cet art si négligé, qui démêle les différentes idées attachées à un terme ! Triste preuve des inconvénients funestes qu'entraîne quelquefois une méprise grammaticale ! Oui, à force de dire et d'entendre dire : Cela est permis, qui est-ce qui m'en empêchera ? on s'accoutume insensiblement à confondre l'impunité avec l'innocence ; on ne distingue presque plus ces deux formes de permission, si souvent opposées l'une à l'autre.

» C'est à chacun à voir s'il veut encore profiter d'un si honteux privilége. Je laisse aux législateurs à examiner s'ils ne pourraient pas, sans inconvénient, resserrer davantage la permission de leurs lois, ou du moins ménager des moyens indirects et convenables, pour disposer plus de citoyens à renoncer volontairement au droit que la plupart s'imaginent que leur donne cette permission mal entendue. Je ne veux pas non plus emprunter ici le secours de la religion ; je ne vous mettrai pas devant les yeux cette exhortation d'un apôtre : Que tout ce qui est véritable, tout ce qui est honnête, tout ce qui est juste, tout ce qui est pur, tout ce qui est aimable, tout ce qui met en bonne réputation, s'il y a en un mot quelque chose de vertueux, s'il y a quelque chose de louable, attachez-vous-y sérieusement. Par où il donne assez à entendre qu'on ne doit pas se contenter de ne rien faire contre les lois. Mais non, je ne vous appelle point à l'école de Jésus-Christ, je vous appelle à l'école de votre propre raison ; je ne vous cite point devant le tribunal de Celui qui jugera les vivants et les morts en dernier ressort, je vous cite devant le tribunal naturel de vos consciences. Il faut être homme avant que d'être chrétien ; et qui n'écoute pas la voix de la

nature n'écoutera pas non plus celle de la loi ou de l'Evangile. »

Le troisième discours porte sur le *Bénéfice des lois*. Il montre qu' « un honnête homme ne peut pas toujours se prévaloir des droits et des privilèges que les lois donnent.

» ... Il y a des lois tout à fait injustes, qui par conséquent ne sauraient jamais produire que des injustices. Il y a des lois justes en elles-mêmes et établies pour de bonnes raisons, mais du bénéfice desquelles les intéressés ne peuvent pas quelquefois profiter sans injustice. Il y a des lois du bénéfice desquelles on peut toujours se prévaloir sans faire tort à personne; mais ce que la justice rigoureuse permet alors, quelque autre vertu le défend en certains cas. Voilà l'ordre et le partage de ce discours.

» On doit même quelquefois renoncer volontiers à un bénéfice accordé par une loi juste, et tel que l'usage en est toujours juste.

» Si les hommes sont hommes, s'ils agissent en créatures raisonnables, s'ils veulent se conformer à ce que demande leur nature, ou plutôt Celui de qui ils la tiennent, s'ils pensent à se montrer dignes membres de cette société universelle dont Dieu est l'auteur et le protecteur, il faut bien absolument qu'ils soient observateurs religieux de la justice, mais non pas de la justice toute seule. Il y a d'autres vertus, qui, pour être à l'abri de toute contrainte, n'en sont pas moins d'une obligation claire et indispensable; d'autant plus forte, au contraire, que l'exercice en est libre, puisque celui qui l'impose compte par là davantage sur la disposition où l'on est de s'en acquitter. Oui, l'humanité, la compassion, la charité, la bénéficence, la libéralité, la générosité, la patience, la douceur, l'amour de la paix, ne sont ni de vains noms ni des choses indiffé-

rentes ; ce ne sont pas même de nouveaux commandements que l'Evangile ait donnés : ce sont des sentiments que tous ceux qui ont fait usage de leur raison, ont, de tout temps, compté au rang des devoirs ; ce sont des dispositions qu'on ne peut s'empêcher d'admirer et de louer en autrui, dans un ennemi même, quoiqu'on ne les sente pas dans son propre cœur et qu'on ne veuille pas travailler à les y mettre. Les lois humaines, bien loin de nous dispenser de ces sortes de vertus, nous fournissent mille occasions de les pratiquer.

» Quand je pense à la facilité avec laquelle tant de gens vont plaider, souvent pour des bagatelles, je ne sais ce qui doit le plus m'étonner en eux, ou le peu d'attention à leur devoir, ou le peu de soin de leurs véritables intérêts. Qu'est-ce qu'un plaideur ? Envisageons-le par le plus beau côté ; laissons à quartier la mauvaise foi, l'esprit de chicane, les voies obliques, les artifices, les fourberies mises en usage pour prévenir ou pour corrompre les juges ; posons un homme, qui croit être bien fondé, et qui l'est effectivement, qui ne veut que maintenir ou poursuivre son droit par les voies légitimes. Qu'est-ce qu'un plaideur considéré de ce point de vue ? C'est un homme qui ne peut guère être dans une assiette tranquille : le mauvais procédé de sa partie l'irrite ; plus il a raison, et plus il conçoit d'aigreur contre elle, contre tous ceux qui s'intéressent pour elle, contre tous ceux qui ont avec elle quelque liaison, quelque relation. C'est un homme qui quitte ses affaires, ses occupations les plus utiles, les plus agréables, pour essuyer bien de la peine, bien des fatigues, bien des rebuts, bien des chicanes, bien des chagrins, bien des dépenses ; le tout sans savoir ni combien cela durera, ni s'il gagnera sa cause, quelque juste qu'elle

soit, et s'il obtiendra enfin un dédommagement, qui, tout bien compté, n'égale jamais ce qu'il en coûte. Que si on lui rend justice, voilà toujours une source funeste de haines, d'animosités, d'inimitiés, qui se perpétuent quelquefois entre les familles de génération en génération, et d'où il naît une infinité de maux. Un poète latin disait agréablement : Est-il possible qu'une personne, qui a pu d'abord perdre son procès, soit assez dépourvue de sens, assez ennemie d'elle-même, pour vouloir bien passer vingt ans à plaider ? Disons plutôt : Est-il possible qu'on veuille entrer en procès lorsqu'il y a le moindre jour à l'éviter en s'accommodant, ou en perdant quelque chose, lorsqu'on n'y est pas contraint par l'état de ses affaires ou par quelque autre raison pressante et indispensable ?

» Il me semble ici entendre quelqu'un qui se récriera sur le résultat de tout mon discours : Si cela va ainsi, il faut fermer les palais et abattre les tribunaux de justice ; plus de juges, plus d'assesseurs, plus d'avocats, plus de procureurs, plus de greffiers, plus d'huissiers, plus d'autres gens qui ne sont occupés, qui ne vivent que de la liberté qu'on croit avoir toujours de profiter du bénéfice des lois, que de l'empressement avec lequel on y a recours. L'objection paraît forte ; mais tout ce que je trouve ici de fâcheux, c'est qu'elle ne le soit pas assez au gré même de ceux qui la font tacitement, et qu'on ne puisse pas se flatter que le cas qu'elle suppose arrive jamais. Oui, plût à Dieu que les hommes devinssent assez sages pour rendre inutiles toutes les professions, tous les emplois, tous les établissements, qui ne sont fondés que sur leurs folies ! Plût à Dieu qu'on vît naître un siècle d'or, où chacun, soigneux de n'offenser personne, de ne faire du tort à personne, empressé au contraire à faire du bien à quiconque

en aurait besoin, fût disposé à pardonner les fautes d'autrui, à agir avec tout le monde de la même manière qu'il souhaiterait qu'on en usât envers lui, à embrasser, à chercher tous les moyens possibles d'éviter un différend, ou de le terminer au plus tôt à l'amiable ! Mais rassurez-vous, vous qui êtes alarmés de la seule pensée d'une si heureuse révolution, que vous regarderiez comme fatale à votre fortune. Il n'y aura toujours que trop de gens querelleurs et chicaneurs, qui réduiront les plus pacifiques à la nécessité d'employer malgré eux les voies de la justice : l'amour-propre, l'intérêt, les passions des hommes vous sont un bon garant de vos revenus. Souffrez seulement que le peu de personnes qui ont à cœur leur devoir et leur repos, évitent, autant qu'il leur est possible, d'avoir affaire de vous ; et qu'il leur soit permis de renoncer à leurs avantages.

» Le christianisme prescrit cette modération en termes si forts, qu'ils ont donné lieu à outrer les choses. Ne résistez point à ceux qui vous font du mal ; mais si quelqu'un vous donne un soufflet sur la joue droite, tendez-lui l'autre. Si quelqu'un vous intente un procès, pour vous enlever votre tunique, abandonnez-lui encore le manteau. Le moins qu'on puisse entendre par là, et tout ce aussi qu'y trouve une saine critique, c'est qu'on ne doit pas toujours se prévaloir de la loi, œil pour œil et dent pour dent ; et que, plutôt que de s'engager dans un procès, pour demander réparation de quelque petite insulte, ou pour ne pas perdre un bien peu considérable, il faut s'exposer à une nouvelle insulte ou à une nouvelle perte.

» Concluons, avec Aristote, que ce n'est pas tout à fait la même chose d'être bon citoyen et d'être honnête homme. La dernière qualité a beaucoup plus d'étendue que la première. On peut ne rien faire contre les lois, ne rien faire

que conformément aux lois, et manquer néanmoins à une infinité de choses que demande une vraie probité. »

Ces spécimens nous donnent une idée de l'enseignement juridique et de la pensée judicieuse de Barbeyrac. Pas plus pour lui que pour les autres réfugiés, nous ne saurions tout dire. Aussi renvoyons-nous à son *Traité du jeu*, à son *Traité de la morale des Pères de l'Eglise* et à tant d'autres sortis de sa plume érudite, avant et après son professorat à Lausanne.

Il ne put terminer dans cette ville sa carrière professorale. Un honorable scrupule de conscience l'empêchait de signer la *Formula consensus*, et il accepta la chaire de droit public et particulier à l'université de Groningue, en 1717. Nous ne le quitterons pourtant pas sans rappeler un des derniers actes de son rectorat.

On était au 26 janvier 1716. Le bailli de Lausanne fait assembler l'académie au château, sous sa présidence, et lui communique une lettre de la chambre économique, avisant que quelques membres de la classe de Morges avaient, sans y être autorisés, adressé une plainte au sujet des dernières signatures du Consensus admises par l'académie. On signalait aussi les progrès de l'arminianisme dans le pays. La chambre économique demandait des explications à M. le bailli, avant de porter l'affaire à Leurs Excellences.

Il fut décidé que le recteur, Barbeyrac, rédigerait la réponse ; en voici les passages saillants : « Pourquoi cette dénonciation à LL. EE., avant de donner un avis fraternel à l'académie ? Pourquoi parler au nom de la classe entière sans la consulter et sans son aveu formel ? La plainte elle-même n'a aucun fondement. Quelques impositionnaires, dit-on d'abord, n'ont pas signé le formulaire ; d'autres l'ont signé avec des réserves et des conditions. L'inspec-

tion du registre suffit pour démontrer la fausseté de la première inculpation. On a, il est vrai, accepté des signatures accompagnées de la réserve que la doctrine du Consensus est conforme à l'Ecriture sainte : le recteur ne s'est pas cru obligé de consulter l'académie sur une telle condition. Assez de raisons la justifient ; ce n'est point là une innovation : depuis l'année 1681, cette réserve est admise. La confession helvétique elle-même la sanctionne : les auteurs de cet acte déclarent qu'ils reçoivent avec reconnaissance tous les enseignements qui sont en accord avec la Parole de Dieu. L'esprit du protestantisme en fait une loi, car à moins d'admettre un pape ou une Eglise infaillible, il faut admettre la suprématie de l'Ecriture sainte sur tout écrit humain, et par conséquent la nécessité de la réserve exprimée ou sous-entendue. Le Consensus renferme d'ailleurs un système qui ne peut être un objet de croyance, c'est l'antiquité des points voyelles de la langue hébraïque ; question de science et non article de foi. On peut assurer que, dans toutes les classes du pays de Vaud, il n'y a peut-être pas dix personnes qui aient jamais lu, ou qui soient capables d'examiner les ouvrages des savants sur cette matière grammaticale.

» Pour ce qui concerne l'accusation d'arminianisme, l'académie déclare qu'elle ne connaît ni étudiant ni impositionnaire qui professe cette doctrine : c'est à ceux qui les connaissent de les nommer. L'académie n'a jamais négligé d'exhorter les étudiants à s'abstenir de la lecture des livres arminiens, avant d'avoir bien étudié les ouvrages des auteurs approuvés. Mais encore on ne doit pas interdire absolument aux jeunes ministres, ni même aux étudiants avancés, la lecture de ces sortes de livres : ce serait imiter les catholiques romains et témoigner qu'on se défie de la

bonté de sa cause. Un théologien, un prédicateur est obligé d'examiner toutes choses et de retenir ce qui est bon. Pour connaître les sentiments des adversaires, et, à plus forte raison, pour les réfuter solidement, il faut lire leurs livres. D'ailleurs, si, pour écarter les jeunes gens des lectures qu'on estime dangereuses, on usait d'autres moyens que de la persuasion, accompagnée d'un air de confiance qui témoigne qu'on ne craint pas les raisons et les objections d'un adversaire, il serait à craindre qu'on ne donnât à la jeunesse une plus grande envie de se jeter de bonne heure dans les lectures qu'elle doit différer jusqu'à un âge plus avancé. Le meilleur moyen de prévenir les mauvaises impressions des fausses doctrines, c'est de bien enseigner celles qui sont vraies, et c'est ce qu'ont soin de faire nos professeurs en théologie. »

L'éminent jurisconsulte ne se départit jamais de ces loyales et hautes maximes. Sa correspondance en est la preuve continuelle.

A l'extrémité du Léman, à Genève, vivait un savant d'une autre espèce, le silencieux Firmin Abauzit, silencieux en ce sens qu'il ne communiquait sa science et sa sagesse qu'à un petit nombre de personnes admises dans sa confidence intime. Il a très peu écrit, et sans ses amis il n'aurait rien publié.

En 1715, il consentit à coopérer à la traduction française du Nouveau Testament. En 1730, il fit insérer dans une nouvelle édition de l'histoire de Spon une dissertation latine, *Geneva Sextanorum colonia;* et il y joignit plusieurs inscriptions avec les explications. Un autre travail du même genre sur un bouclier votif trouvé dans l'Arve, près de Genève, en 1721, a paru dans le supplément de l'Antiquité expliquée de Montfaucon. Le Journal italique contient des

observations d'Abauzit tendant à prouver que les Chaldéens connaissaient la sphéricité de la terre et qu'ils avaient déjà terminé la mesure d'un degré du méridien. Il composa plusieurs dissertations sur des points de théologie controversés. Outre son *Discours historique sur l'Apocalypse*, imprimé avec son consentement, trois autres morceaux de sa composition ont vu le jour de son vivant, mais sans sa participation ; ce sont : le *Résultat de quelques conférences sur la théologie et la révélation judaïque*, une *Paraphrase de l'Epître de saint Paul aux Galates* et la *Lettre à une dame de Dijon sur les dogmes de l'Eglise romaine*, un petit chef-d'œuvre de polémique incisive et pourtant courtoise.

Après la mort d'Abauzit, une partie de ses manuscrits furent détruits, d'autres laissés à la bibliothèque publique, d'autres enfin furent recueillis dans deux éditions de ses *Oeuvres*, l'une à Genève en 1770, l'autre à Londres et Amsterdam en 1773, en deux volumes chacune. Le premier traite de matières théologiques ; le second est occupé par des dissertations scientifiques diverses.

On apprécierait mal ce penseur, observe son contemporain Senebier, « on ferait tort à Abauzit en le jugeant uniquement par les écrits qu'on a publiés dans ses œuvres posthumes. Il ne voulait pas qu'aucune vît le jour. Il en faisait même si peu de cas qu'il ne les redemandait jamais quand il les avait prêtées, et qu'il ne craignait pas de les brûler quand il les avait sous la main. Ceux-là seuls peuvent se faire une juste idée du grand mérite d'Abauzit qui l'ont personnellement connu. Eux seuls ont pu remarquer la précision et la justesse de ses idées, l'étendue de ses vues et la solidité de ses jugements. Abauzit savait parfaitement plusieurs langues ; il avait approfondi l'histoire

ancienne et moderne ; il était un des géographes les plus scrupuleux ; il avait corrigé toutes les cartes de son atlas, et le célèbre Pococke crut qu'Abauzit avait voyagé comme lui en Egypte par la description exacte qu'Abauzit lui fit de ce pays éloigné. Il avait poussé aussi loin l'étude de la géométrie et même des parties les plus profondes des mathématiques. Il y avait joint une connaissance très ample de la physique ; enfin il était extrêmement versé dans la connaissance des médailles et des manuscrits. Toutes ces différentes sciences étaient tellement disposées dans son esprit, que, dans un instant, il pouvait rassembler tout ce qu'on savait de plus intéressant sur chacune d'elles. En voici un exemple remarquable : Rousseau travaillait à son dictionnaire de musique ; il s'était occupé en particulier de la musique des anciens, et il venait de faire sur cet objet des recherches très laborieuses qu'il croyait complètes. Il en parla à Abauzit qui lui rendit un compte fidèle et lumineux de tout ce qu'il avait appris par un travail long et opiniâtre, et lui découvrit même beaucoup de choses qu'il ignorait encore. Rousseau crut qu'Abauzit s'occupait alors de la musique des anciens ; mais cet homme, qui savait tant de choses et qui n'avait jamais rien oublié, lui avoua naïvement qu'il y avait trente ans qu'il avait étudié cette matière. On ne pouvait connaître Abauzit sans être profondément pénétré de respect pour sa science universelle et modeste, et c'est sans doute la grande impression qu'il fit sur Rousseau qui engagea ce dernier à lui adresser le seul éloge qu'il ait jamais fait d'un homme vivant, mais en même temps le plus beau des éloges et le mieux mérité. » Dans une note de la *Nouvelle Héloïse*, Jean-Jacques l'appelle « un vrai philosophe, le seul qu'il ait connu, » et le compare à Socrate.

Simplicité antique, grande modestie, bienveillance exquise, empire sur lui-même, piété, Abauzit a, en effet, tous les traits d'un sage chrétien, unis aux qualités de l'esprit scientifique : une étonnante mémoire, une curiosité insatiable, une pensée pénétrante et précise.

Doué de ces heureuses dispositions, après de fortes études dans la cité de Calvin, qui l'avait recueilli dès 1689, il passa en Angleterre où il se lia d'amitié avec Newton. Une lettre de sa mère, qui pressait son retour, lui fournit un prétexte pour refuser les offres du roi Guillaume.

Jaloux à l'excès de son indépendance, il ne voulut jamais aucune place, pas même celle de professeur de philosophie à l'académie de Genève. Il accepta seulement un honneur que lui fit le conseil d'Etat de la république, dans les registres duquel, à la date du 6 août 1727, « pour marquer au sieur F. A. la reconnaissance qu'on a de toutes les peines qu'il s'est données jusqu'ici pour la bibliothèque publique, il est décidé de lui faire présent de la bourgeoisie en lui donnant le titre de troisième bibliothécaire, prenant rang après les membres de la vénérable compagnie, pour y vaquer autant que sa santé le lui permettra. » Et c'est au milieu de ses paisibles travaux, dans une petite maison près de Genève, qu'Abauzit termina, le 20 mars 1767, sa longue et studieuse carrière. Il était né le 11 novembre 1679 à Uzès en Languedoc.

Si elle n'a pas, à l'image de la Hollande, les critiques Pierre Bayle et Jean le Clerc, des controversistes de la taille de Pierre Jurieu et de Jean Claude, un moraliste et un historien de la force de Jacques Basnage, des orateurs enfin à la manière de Pierre Du Bosc, Daniel de Superville et Jacques Saurin ; si elle n'a pas eu en partage,

comme Berlin et l'Angleterre, un Abbadie, plus illustre encore par ses livres que par ses discours, la Suisse a pourtant ressenti les avantages du travail intellectuel et moral de ses réfugiés de 1685.

Leur action fut manifeste dans cette sphère élevée des connaissances générales et plus particulièrement de la science religieuse. M. le professeur Viguié écrivait à ce propos, dans son *Histoire de l'apologétique dans l'Eglise réformée :* « Le malheur ne ralentit pas l'activité scientifique des réfugiés. On peut même se demander jusqu'à quel point il ne la provoqua pas. Certainement l'exil et la persécution ne purent qu'exercer, dès l'origine, une influence désastreuse sur le mouvement littéraire. Le cours normal et régulier de la théologie de la réforme fut violemment interrompu et, sans contredit, il aurait été bien plus réjouissant et bien plus intéressant, pour l'historien, de suivre, au sein de la patrie, le progrès d'une science qui déjà avait produit de si beaux résultats. Il faut bien se dire qu'au milieu des calamités qui les accablèrent, les protestants ne pouvaient trouver assez de calme, ni dans l'esprit, ni dans le cœur, pour se livrer aux travaux de la pensée : comment s'élever dans les sphères sereines de la science et se préoccuper paisiblement de questions théologiques, quand l'angoisse, la misère, l'exil et la mort vous menacent et vous pressent, vous, vos frères, vos enfants ? Comment parler, plus tard, sans amertume des systèmes de ces adversaires qui vous ont fait tant souffrir, et disserter sans une émotion quelque peu vive sur l'histoire d'une Eglise qui a commis à votre égard de si grandes iniquités ? Non, cela ne peut faire doute, au point de vue théologique comme à tous les autres, la persécution fut un incontestable malheur.

» Cela dit, et acceptant les faits tels que l'histoire nous les offre, il faut avouer avec joie et reconnaissance que si, d'un côté, l'exil nous a fait le mal irréparable d'interrompre violemment notre tradition théologique, de l'autre, il a agi sur le développement scientifique de l'Eglise d'une manière heureuse sous bien des rapports. D'abord, au refuge, le mouvement de la pensée fut plus libre : en France il aurait été plus ou moins comprimé par le despotisme royal et par les craintes et les préoccupations anciennes de tous les jours. En Allemagne, en Angleterre, en Suisse, en Hollande surtout, les réfugiés, au contraire, purent parler et écrire comme ils l'entendaient, et ils usèrent de la permission, d'autres trouveront peut-être qu'ils en abusèrent. En second lieu, le mouvement de la pensée protestante eut un caractère plus large et plus universel. Les réfugiés se trouvèrent en contact avec toute l'Europe scientifique. Entraînés dans ce grand courant des idées, mêlés à cette élite de l'humanité pensante, ils acquirent une élévation et une ampleur que Saumur, Montauban et Sedan ne leur auraient, sans doute, pas données. Aussi les théologiens réformés jouirent-ils d'une réputation et d'une influence étendues. La philosophie, l'histoire, la critique sacrée, l'éloquence de la chaire comptent des représentants illustres parmi les réfugiés. L'apologétique aussi occupe sa place dans cette activité de la pensée théologique.

» Sous quelle influence se développa l'apologétique du refuge ? L'action de la philosophie spiritualiste se fait sentir au refuge avec la même puissance qu'en France ; c'est le règne de l'idée avec les conséquences, à la fois heureuses et funestes, de cette tendance : d'un côté, elle maintient à la théologie son essor vers les choses éter-

nelles, de l'autre, elle l'induit trop souvent à considérer le christianisme plutôt comme une doctrine que comme régénération, en accordant à l'idée pure et à l'intelligence une place exclusive, au détriment de l'élément moral et de la conscience. »

Ce dernier élément prenait-il sa revanche dans la prédication ? Pas toujours, si nous en jugeons d'après cette analyse de l'éloquence protestante que A. Sayous pouvait étendre à nos prédicateurs : « Un sermon se composait invariablement et essentiellement de l'explication d'un texte commenté minutieusement à grand renfort d'érudition et de subtilités théologiques ; chaque mot de ce texte était le sujet d'une petite discussion herméneutique que la connaissance des antiquités chrétiennes rendait quelquefois intéressante, mais qui aurait eu mieux sa place dans la leçon d'un professenr que dans l'exhortation d'un pasteur à ses brebis. Ce détail curieux, où son érudition se complaisait, faisait oublier trop ordinairement au prédicateur de tirer de son commentaire une doctrine édifiante sur quelque point important des dogmes chrétiens. Le discours se terminait par l'application, qui comprenait d'abord une conséquence à l'honneur de la foi réformée contre la croyance catholique ; puis, comme par acquit de conscience, une assez courte exhortation à l'auditoire. Jusqu'au moment où les Eglises sentirent les premiers coups précurseurs de la révocation de l'édit de Nantes, tel fut, en général, le plan des discours prononcés du haut des chaires réformées. Seulement à certaines époques, aux grandes communions, en ces jours fixés par l'antique usage et les consistoires, où l'Eglise s'humiliait avec une contrition particulière, en souvenir de ses malheurs et pour l'expiation de ses fautes, le pasteur entrait davan-

tage en communication avec l'âme de ses ouailles, alors aussi plus recueillies et courbées devant la chaire comme au pied du tribunal divin ; il confessait avec douleur au souverain Maître les péchés de son auditoire ; il faisait entendre d'une voix pressante et solennelle les avertissements de l'Ecriture, les menaces du Seigneur plutôt que les promesses de sa miséricorde : ces jours-là il retrouvait les traces de la vraie prédication, et rencontrait l'éloquence. Dans les temps ordinaires, les orateurs les mieux doués des Eglises réformées, obligés qu'ils étaient, par l'exemple et par des coutumes vénérées, de se renfermer dans l'interprétation et la controverse, déployaient ou le grand savoir dont s'honoraient les académies de la réformation, ou une habile dialectique ; quelquefois aussi glissaient avec applaudissement dans le bel esprit et la rhétorique fleurie ; mais aucun ne put s'élever aux saintes beautés de l'éloquence sacrée, du moins de celle qui remue les âmes et les remplit du sentiment de l'infinie douceur comme de la sublime sévérité du christianisme, qui fait désirer avec ardeur le salut, qui fait aimer la main qui le donne et adorer la main qui peut punir. Ils se bornaient trop à démontrer aux fidèles que la foi réformée était la bonne ; que leurs pères avaient eu mille fois raison de rompre avec l'Eglise romaine, et qu'eux-mêmes ne se tiendraient jamais trop loin de Rome pour leur salut éternel. Par là, sans doute, ils maintenaient les conquêtes de la réformation, en attachant le peuple réformé à ses croyances par la conviction de sa supériorité ; leurs auditeurs pouvaient sortir du temple fiers en leur cœur de se sentir protestants ; mais ce genre de sentiment en éloigne d'autres qui sont plus nécessaires à la sanctification chrétienne, et, osons le croire, plus agréables à l'Eternel. Ce

n'est point par la voie d'une argumentation perpétuelle, et s'adressant à la raison seule, que les aimables beautés de la loi chrétienne pénètrent jusqu'à notre cœur ; la plus belle enchaînure de raisonnement, comme disaient alors nos prédicateurs, ne sera toujours que du bronze et du fer ; et la confiance de l'esprit ne vaut pas l'humble espérance pour transporter l'âme chrétienne aux pieds de son Sauveur. Le son des cantiques qui arrive à mon oreille au moment où ma plume trace ces lignes, l'orgue de la cathédrale qui soutient la voix des fidèles, et l'harmonie religieuse de Goudimel, me remplissent d'un attendrissement pieux, et me font sentir ma foi comme nul raisonnement ne pourrait le faire. »

Pour ces services publics, les ministres français n'étaient pas peu nombreux. Dès la fin de l'année 1685, plus de deux cents s'étaient retirés en Suisse. Un jour on en compte environ quatre-vingts, dans la seule ville de Lausanne. A Genève, « la compagnie leur témoigne la joie qu'elle aura de pouvoir être édifiée par eux; elle manifeste au conseil le désir qu'elle a de les faire monter dans les chaires de la ville, et le vœu qu'elle forme est d'autant plus vif qu'elle sait que ces messieurs les ministres recevraient beaucoup de consolation de pouvoir prêcher. Prêcher, ajoute M. Montet, n'était-ce point exercer ce saint ministère dont la force brutale avait voulu les exclure ? Leur offrir une chaire, n'était-ce point en quelque mesure leur reconstituer un troupeau, leur permettre de faire entendre la parole de l'Evangile à ces fidèles naguère dispersés et qui semblaient se réunir de nouveau à leur voix ? » Il en est plusieurs qui fournirent la possibilité de maintenir leur ministère terrestre après eux. Isaac Sagniol de la Croix poursuivit sa carrière pastorale à Morges jusqu'au com-

mencement du dix-huitième siècle, « pour le plus grand bien de sa paroisse et d'un grand nombre de ses compatriotes; » il légua à la ville une somme de douze mille francs pour l'établissement d'un poste de troisième pasteur.

Tous, il est vrai, ne laissèrent pas un souvenir aussi béni. Il nous suffit de citer Joseph Saurin, qui, après avoir été pourvu de la belle et bonne cure de Bercher, dans les terres de LL. EE. de Berne, et s'être allié à une des meilleures familles du pays, quitta furtivement femme et paroisse pour aller, le 21 septembre 1690, abjurer entre les mains de Bossuet. Celui-ci présenta « sa conquête » à Louis XIV, conquête que Voltaire réduit à ses proportions naturelles : « L'évêque de Meaux crut avoir converti un ministre, et il ne fit que servir à la petite fortune d'un philosophe. » Le roi, en effet, s'empressa d'accorder à Saurin une pension de mille cinq cents livres et un fauteuil à l'académie des sciences en qualité de géomètre. Habile mathématicien, Joseph Saurin eut l'honneur d'être loué par Fontenelle, dans un de ces éloges que la postérité n'a pas ratifié.

Dans la vie ordinaire des émigrés, tout n'était pas non plus digne de louange. Quelques-uns maintenaient opiniâtrement leurs us et coutumes, leur manière de vivre, leur façon de se vêtir, leurs réjouissances, au risque de porter quelque trouble dans les mœurs simples de la bourgeoisie et même d'offusquer les amis qui les accueillaient.

A Bâle, le conseil dut s'adresser aux ecclésiastiques français, les priant d'exhorter leurs compatriotes à ne pas enlever le meilleur du marché et à s'abstenir en général des repas somptueux et de la magnificence dans leur mise.

L'émigration n'avait pas préservé toutes les Françaises

des concessions à la vanité et à la mode. Des magistrats témoignent leur désapprobation de ce que des femmes de refugiés « donnent un grand scandale par le luxe de leurs vêtements. » Une ordonnance des autorités de Zurich leur enjoint « d'avoir à s'abstenir totalement de ces rubans de couleur, de ces longues dentelles, de ces fontanges qui pendent sur le front et sur la tête, de ces hauts canons cousus aux bonnets, de ces engageantes ajoutées aux manches de chemises, et de toutes parures de perles, et leur conseille de porter des vêtements et coiffures modestes, conformes à leur état. » Les gens aisés qui contreviendraient à cette invitation seront passibles de peines; à ceux qui sont dans la gêne, on leur retirera les secours. Le gouvernement bernois procéda plus rigoureusement encore; il interdit « tout costume marquant » et fit enlever à quelques personnes leur coiffure en pleine promenade, sur la Plateforme.

Même dans la Suisse romande on n'était guère disposé à tolérer les extravagances en désaccord avec la simplicité régnante. La direction lausannoise eut à intervenir; car « par ordonnance du vénérable consistoire, a été dit, pour éviter et retrancher l'abus qui se fait en cette ville, par les superfluités qui se voient en les personnes tant du genre masculin que féminin, de les avertir à ne plus porter aucuns galons d'or et d'argent; en outre, le genre féminin mettre bas cette mode de porter ces grands peignoirs et dentelles extraordinaires à iceux, et aussi ces manchettes ès coudes, et dentelles ainsi longues et pendantes, mais se ranger à l'humilité. » Un peu plus tard, une injonction pareille, émanée du ministre Combe, ayant été faite au sujet des hautes coiffures « par lesquelles les demoiselles étrangères étaient en mauvais exemple à celles de la ville, »

les anciens du directoire visitent les familles de leurs quartiers respectifs et y répandent les conseils de la prudence.

Tout autres étaient les préoccupations des zélateurs, dont Claude Brousson fut le plus illustre représentant.

Lui, le docteur en droit, l'infatigable défenseur des protestants au parlement de Toulouse, lui qui, en mai 1683, avait amené dans sa maison les seize députés du Languedoc, des Cévennes, du Vivarais et du Dauphiné à prendre la résolution de rouvrir les temples et de célébrer le culte où il avait été arbitrairement interdit, obligé de fuir, il aurait ralenti son zèle pour sa patrie religieuse cruellement outragée ! L'éloignement forcé le ranime, au contraire.

Brousson était en Suisse, lorsqu'il apprit qu'il avait été jugé par contumace, le 26 juin 1684, et pendu en effigie sur la place du marché à Nîmes, le 3 juillet. Retiré à Lausanne, il n'y exerça guère sa profession d'avocat. Emporté par son amour pour la religion et par l'indignation contre les injustices qu'avaient à souffrir ses coreligionnaires restés en France, il donna peu à peu sa vie entière à ce double sentiment.

Il recourut à la publicité pour défendre sa foi et pour soutenir le courage de ses frères opprimés. A cet effet, il composa de nombreux et courts écrits. Ses biographes en fournissent la liste étendue. Nous ne reproduirons que deux lettres, inédites presque, puisqu'elles n'ont été mises au jour que récemment.

La première a été publiée par *Evangile et liberté*, dans son numéro 2 de 1883. Elle est adressée à un particulier de noble lignage à Zurich, et datée de Lausanne, le 8 novembre 1687.

« Très illustre, haut, puissant et souverain seigneur!

» Depuis le commencement du christianisme, Dieu n'a presque jamais permis de grande persécution, que ce n'ait été pour l'avancement de son règne. Il est vrai qu'il veut par là châtier son peuple, qui d'ordinaire se corrompt dans le repos et dans la prospérité, mais il se propose aussi de répandre dans le monde la lumière de son évangile. C'est alors que la constance des fidèles, qui aiment mieux souffrir la misère, l'exil, les tourments, et la mort même, que de renoncer à leur sainte religion, étonne leurs persécuteurs, leur fait juger qu'il faut qu'il y ait en cela quelque chose de divin, et leur donne la curiosité de savoir quelle est cette religion, pour laquelle tant de personnes, qui ne sont pas déraisonnables, ont un si grand attachement. C'est ainsi, souverain seigneur, que Dieu réveille leur attention, et qu'il prépare leur esprit. C'est aussi en ce temps-là que Dieu fait comprendre à ses fidèles, que le moyen le plus sûr pour vaincre la haine et la cruauté de leurs ennemis, c'est de leur faire connaître que la religion qu'ils s'efforcent d'abolir, est pure et sainte; et que c'est la seule par laquelle les hommes peuvent se sauver. De sorte que l'esprit des persécuteurs se trouvant alors tout disposé à examiner cette importante matière, on voit que la persécution qui semblait devoir détruire le règne de Jésus-Christ, sert au contraire à l'étendre davantage. Nous voyons aujourd'hui, souverain seigneur, qu'en divers endroits de l'Europe les ennemis de la vérité ont réduit l'Eglise dans une extrême désolation. La persécution présente est une des plus terribles qu'on ait vues depuis la création du monde. Nous sommes contraints de reconnaître que c'est fort justement que Dieu nous châtie, et nous le bénissons de ce qu'il a bien voulu prendre le soin

de nous ramener de nos égarements. Mais il n'y a pas lieu de douter, souverain seigneur, que Dieu ne se propose aussi de se servir de cette persécution extraordinaire, pour manifester aussi sa vérité d'une manière extraordinaire. Il semble qu'il est déjà temps que ce grand Dieu achève le grand ouvrage qu'il a commencé par la réformation. Déjà nous voyons que la constance de nos confesseurs et de nos martyrs étonne nos ennemis. Quand ils considèrent qu'un nombre infini de personnes, pour conserver leur religion, abandonnent volontairement leurs emplois, leurs dignités, leurs maisons, leur patrie, et les personnes qui leur sont les plus chères; qu'ils préfèrent l'exil et la misère au bonheur dont ils jouissaient et aux grandes offres qu'on leur fait; que non seulement ils quittent tous ces avantages mondains, mais qu'ils s'exposent encore à de grands dangers et à des fatigues mortelles, pour aller servir Dieu ailleurs selon les mouvements de leur conscience ; et qu'enfin un très grand nombre de personnes font paraître une merveilleuse fermeté, et dans les couvents, et dans les cachots, et dans les galères, et dans l'extrême misère où on les réduit, et lorsqu'on les transporte au bout du monde, ou qu'on les tourmente en chambre close, ou qu'on les fait expirer dans les supplices; toutes ces choses frappent leur esprit, les remplissent d'admiration, leur font juger qu'il y a là quelque chose de surnaturel, et leur donnent l'envie de savoir quelle est donc cette religion qui produit des effets si surprenants, et si opposés à l'inclination des autres hommes. C'est pour cela, souverain seigneur, que je travaille maintenant selon mon pouvoir à leur faire connaître la vérité qu'ils persécutent, parce qu'ils ne la connaissent point. J'ai cette consolation de voir déjà, qu'un très grand nombre de ceux qui n'en avaient

pas connaissance, témoignent qu'ils ne sont pas fâchés qu'on leur donne ces éclaircissements : ce qui me fait juger que Dieu lui-même commence à opérer par son esprit, et qu'il nous prépare quelque grande moisson.

» Cependant comme j'ai toujours eu une profonde vénération pour la piété de Vos Excellences, et que je ne doute point qu'elles n'aient à cœur la gloire de Dieu et l'avancement de son règne, je les supplie très humblement, souverain seigneur, d'agréer que je prenne la liberté de leur présenter quelques exemplaires des prémices de ce petit travail. Ce sont les six premières *Lettres*, que j'adresse aux catholiques romains, et qui contiennent de très humbles remontrances sur les maux qu'on fait subir aux protestants, dans les Etats où la religion catholique romaine est dominante, avec une naïve exposition des dogmes, du culte, du régime ecclésiastique, et de la morale de la religion réformée, en forme de confession de foi. Ces six lettres sont adressées au roi de France par une épître particulière, très respectueuse, et toute pleine de considérations touchantes et capables de l'émouvoir à pitié. Je supplie très humblement Vos Excellences, souverain seigneur, d'avoir la bonté de recevoir favorablement ce petit présent, comme un témoignage du zèle et du profond respect avec lequel j'ai fait vœu d'être toute ma vie,

» Très illustre, haut, puissant et souverain seigneur,

» de Vos Excellences,

» le très humble, très obéissant et très soumis serviteur

» CLAUDE BROUSSON. »

L'autre a été communiquée au tome XXX du *Bulletin*. Partie de Lausanne et destinée primitivement à la province où Brousson était le plus connu, cette circulaire est pour

toutes les assemblées cévenoles comme une épée lumineuse éclairant la voie triomphante *per crucem ad lucem*.

« Messieurs et frères,

» Prenez courage, fortifiez-vous en la foi, voici le temps de l'épreuve et de la tribulation. Dieu veut savoir si vous serez capables de souffrir quelque chose pour l'amour de lui. Souvenez-vous bien que Dieu et ses anges ont les yeux sur vous, qu'ils regardent et qu'ils observent si vous ne renierez point son nom. Vous avez protesté si souvent que vous vouliez être fidèles à votre Dieu jusques à la mort ; faites-le maintenant connaître par les effets. Perdre vos denrées, votre argent, vos meubles et vos biens, c'est peu de chose, et même très peu de chose en comparaison des biens et des richesses du paradis. Souffrir d'être battu, meurtri, emprisonné, mis dans les cachots et dans la boue durant quelques jours, sont des mortifications qui ne sont pas à contrepeser à la gloire à venir. Ne vous mettez point en peine de votre famille ; l'Eternel y pourvoira : l'on n'a vu encore personne mourir de faim ou de soif. Vos enfants pâtiront un peu, à la bonne heure. Leur maître Jésus-Christ, les saints apôtres et les martyrs ont-ils eu toutes choses à souhait ? Vous voulez qu'ils aient la couronne de vie comme eux ; il faut donc qu'ils souffrent comme eux toutes choses, lorsque Dieu les y appellera. Vous ne seriez pas un sage père, si vous ne leur appreniez qu'il n'y a point d'autre chemin pour monter au ciel que celui des souffrances. Encouragez-les au milieu de leurs plus grandes épreuves et imitez en cela la mère des Machabées. Lisez-leur souvent cette histoire ou la leur récitez, s'ils sont capables de raison. Elle est contenue dans le chapitre sept du second livre.

» Que si vous vous rendez lâchement pour éviter ou la perte de vos biens, ou quelque mauvais traitement en votre personne, ou en votre famille, qui tout au plus ne peut durer que quelques jours ou quelques mois, Dieu s'en vengera sur vous et sur vos biens, et sur vos enfants, et les cruels bourrèlements que vous sentirez dans votre conscience qui ne vous donneront repos ni jour ni nuit, vous feront bien repentir de votre lâcheté, de sorte que, voulant éviter un tourment, vous tomberez dans d'autres infiniment plus cruels, et Dieu vous garde de les expérimenter. Contentez-vous de savoir que plusieurs ont été si horriblement travaillés qu'ils se sont précipités. Evitez, mon frère, ce désespoir par une constance inébranlable.

» Je ne doute point qu'on ne vous offre des biens et des honneurs du monde pour vous tenter ; mais dites-vous sérieusement à vous-même : Que profitera-t-il à l'homme s'il gagne tout le monde et qu'il fasse perte de son âme ! On ne vous donnera pas tout le monde, il s'en faudra bien. Mais quand on vous le donnerait avec toute sa gloire, que vous le pourriez partager avec vos enfants, de quoi vous servira-t-il ? Pourrait-il vous garantir de la mort, ni d'aller rendre compte à Dieu, ni de souffrir les tourments de l'éternité ? Sans doute vous ne le croyez pas ; mais ce n'est pas assez que vous témoigniez de la fermeté, vous êtes appelé à fortifier vos frères, tous ceux mêmes de votre connaissance, et vous ferez par ce moyen des sacrifices très agréables à Dieu.

» On ne manquera point de vous faire de grandes menaces ; mais je vous avertis que vous ne vous y laissiez pas surprendre, comme ont fait ceux de Béarn, et de plusieurs autres lieux, à qui on a fait peur de mille choses qu'on n'aurait point faites assurément et qu'on n'aurait point

envie de leur faire. C'est pourtant en partie par cette ruse que ces malheureux sont trébuchés.

» Quand tous ceux de votre lieu auraient changé, il faut que vous ayez la gloire d'être le seul qui a été ferme. Votre constance sera un parfum de bonne odeur, qui montera jusqu'au trône de Dieu, qui réjouira toutes nos églises et qui vous rendra éternellement bienheureux.

» On promettra de vous accorder plusieurs articles dont nous sommes en différend avec eux. Mais comme l'on n'a rien tenu aux autres, aussi on ne vous tiendra rien. Gardez-vous de ce piège, mon frère, qui a causé tant de larmes à ceux qui s'y sont laissé décevoir.

» Je veux cependant mettre les choses au pis ; que vous fera-t-on ? On ne vous condamnera pas à être brûlé : mais quand on le ferait, nos pères qui étaient de chair et de sang, comme vous, ont bien souffert le feu. Souvenez-vous pourtant que le même Dieu qui leur a donné la patience et la force de souffrir ces tourments, vous fortifierait aussi. Prenez donc courage, mon frère, encore une fois, et fortifiez aussi tout autant de frères que vous pourrez, car celui qui garantira une âme de la mort couvrira une multitude de péchés. Parlez aux principaux par avance, afin que, si Dieu les destine à souffrir, ils s'y résolvent de bonne heure. Dites-leur souvent qu'ils sont appelés à cela, et qu'ils doivent plutôt, eux et leur famille, endurer les plus cruels tourments que de renier la sainte religion qui leur a été enseignée, et qui a coûté tant de sang à vos pères, qui ont même tout quitté et tout abandonné pour en faire profession.

» Au reste qu'il n'y ait aucune querelle entre vous ; s'il y en a, étouffez-les ; aidez-vous, consolez-vous les uns les autres ; ne soyez plus qu'un cœur et qu'une âme, et sou-

venez-vous de ce terrible arrêt : Aux lâches et aux timides leur part sera dans l'étang de feu et de soufre. Mais souvenez-vous de ces illustres promesses : A celui qui vaincra, je le ferai asseoir avec moi sur mon trône. Sois-moi fidèle jusques à la mort, et je te donnerai la couronne de vie.

» Bien que vous ne sachiez pas qui est celui qui vous écrit, il est pourtant

» Votre très humble et très obéissant serviteur,
et frère au Seigneur. »

L'imprimé porte, en marge, le *ne varietur* des juges, avec une date voisine du martyre.

Brousson, on le sait, ne se contenta pas d'écrire, ou de pousser les autres à l'action. De la Suisse et de la Hollande, où sa consécration dans les Cévennes avait été régularisée, il rentra lui-même à trois reprises en France, pour monter enfin au gibet, à Montpellier, le 4 novembre 1698.

Son plus bel éloge est cette ligne du farouche Bâville : « Jamais fanatique n'a été plus dangereux. » Il est aisé de reprocher au laïque devenu ministre l'ardeur de son mysticisme ; il est difficile de ne pas admirer la puissance de ses convictions au loin et au près.

Entre ce zèle que plusieurs trouvaient excessif et le laisser aller ou le retour à d'anciennes habitudes dispendieuses, et en dépit des divisions doctrinales qui déteignaient sur le rigorisme primitif de Calvin et en affaiblissaient chez quelques-uns la sévère ferveur, la masse des fugitifs agissait heureusement par sa piété huguenote, entretenue après 1685, comme avant.

Leur assistance au culte était remarquée ; elle nécessita des augmentations de places dans les églises. Le 13 août 1687, les annales d'Yverdon inscrivent « l'arrivée de nou-

veaux Français réfugiés. L'affluence des émigrés fut telle, qu'il fallut construire une nouvelle galerie au temple. » Une cause analogue exigea de semblables constructions à Sainte-Claire de Vevey et ailleurs.

Dans l'attitude journalière de la plupart ne disparaissait pas davantage cet esprit de régularité qui a frappé même des écrivains peu suspects de calvinisme : « Un protestant, un catholique, dans la rue, se ressemblaient fort. Mais, au premier coup d'œil, on distinguait la femme protestante. Celle de la bourgeoisie marchait dans le petit bonnet, la fraise, la jupe étroite du temps de Louis XIII. Même la dame protestante se reconnaissait tout de suite à je ne sais quoi de serré, de modestement fier, si on peut dire. Telle elle était d'enfance. Dans une famille sérieuse et très fermée, comme sont les familles calvinistes ou israélites, la demoiselle n'est point formée aux grâces mondaines par la société. Elle ne connaît d'homme que son père. Et ce père qui lui lit le livre saint, en réalité est son prêtre. Son seul confesseur est sa mère. Ici tout est droit, point de courbe. Une telle fille reste vierge, même après qu'elle est mariée, vierge de cœur et de pudeur, non sans raideur, peut-être. Elle est austère d'aspect, et plutôt triste. Qui s'en étonnera, après tant de persécutions ? Son père, en lui lisant la Bible, sombre histoire des fléaux de Dieu, souvent a dû confondre les sept servitudes antiques avec celles de nos temps. Les massacres d'Achab ou ceux de Charles IX, pour la famille émue, c'est la même chose. Et quelle mère, sous Louis XIV, entendit sans frémir l'histoire d'Hérode, la guerre aux innocents ? » Non seulement la femme, la fille, la mère, le père tiennent de l'éducation cette gravité ; les difficultés de la situation avaient maintenu et affermi, entre tous les membres du foyer reconquis, une commune austérité,

chaque soir plus fidèlement ravivée autour de la même vieille Bible.

Avec cela, beaucoup d'ordre et d'économie dans les affaires. « Nous avons entendu un vieillard vénérable qui tint longtemps dans notre patrie les rênes de l'Etat, et dont la jeunesse remonte à un temps peu éloigné de cette grande époque, dépeindre l'influence qu'exerça sur les mœurs et sur l'esprit neuchâtelois l'arrivée de cet élément si nouveau. Comme l'onde d'un fleuve se modifie à l'arrivée d'un de ses affluents, ainsi notre caractère national se transforma par le flot de population française que nous amena le refuge. Les nouveaux arrivants, actifs, entreprenants, pleins de savoir-faire, persévérants, surent, tôt après leur établissement parmi nous, se créer chacun une occupation. Tout leur réussissait à merveille. La cause de ces succès ne se trouvait pas seulement dans cette habileté et cet entrain, qualités naturelles de l'esprit français ; elle était aussi dans leurs dispositions morales et dans la bénédiction de Dieu qui reposait sur leur travail. Parmi les vertus des réfugiés, celles qui frappaient surtout nos pères, étaient leur sobriété, que relevait sans doute le triste contraste de nos habitudes nationales, et leur stricte économie que nos pères se permirent quelquefois de taxer de lésinerie, sans penser que chez des gens dont l'établissement était dû en partie à la charité de leurs hôtes, cette vertu était doublement obligatoire. Mais nos réfugiés importaient chez nous des trésors plus précieux encore que l'aptitude aux affaires et même que les vertus domestiques. Une auréole de sainteté, un reflet de la vie supérieure, la marque des bourgeois des cieux était sur leur front. N'avaient-ils pas fait à leur conscience, à leur foi, à leur Dieu, le sacrifice de tous les biens terrestres ? Le fait seul de leur

arrivée pour de tels motifs n'était-il pas pour nos pères une prédication plus éloquente que toutes celles qu'ils pouvaient entendre du haut de la chaire ? Au milieu d'une vie commode et toute charnelle, se trouver tout à coup en face de ce spectacle d'abnégation et de fidélité jusqu'à la mort ! Qui peut dire tout ce que la vue de cet exemple héroïque dut exciter, chez plusieurs, de zèle, d'émulation, de retour sur eux-mêmes, de honte, de remords même ? » Cette impression de M. Godet, nous ne craignons pas de l'appliquer à tout Suisse en rapport avec les réfugiés de la révocation.

Leur foi était réellement agissante par la charité. Les pasteurs, les médecins et les chirurgiens, les personnages quasi-officiels, n'étaient pas les seuls à se mettre au service des autres. Le malheur, grâce à la religion, avait enfanté une compassion exempte d'étroitesse.

Une demoiselle de Silloë ou de Silliol institua une bourse destinée à un étudiant en théologie chargé de visiter chaque semaine les hôtes de l'hôpital de Lausanne et de leur prodiguer les exhortations et les consolations nécessaires. Plusieurs dons ou legs considérables furent faits par des gens aisés en faveur de leurs compatriotes du refuge. Antoine de Possen, de Nîmes, versa entre les mains des cantons protestants la somme de trente mille francs, avec la clause que les trois quarts des intérêts seraient affectés aux réfugiés et à leurs descendants. Les mourants de condition plus humble pensaient à léguer un souvenir à leurs compagnons d'exil, ne fût-ce que quelques écus, une bague, un bijou, une petite caisse de quincaillerie, sauvés à grand'-peine du naufrage : ils ne laissaient tout ou partie de ces objets à quelque parent que pour le cas où Dieu lui accorderait de sortir de France.

A défaut d'autres biens, ces âmes pieuses, à leur dernier soupir, léguaient l'expression de leurs invincibles espérances. Combien de morts glorieuses, digne couronnement d'une fidélité exemplaire! Il y en eut de retentissantes au sein des villes, parmi les congrégations d'élite. Plus d'une existence, simplement héroïque, qui s'est éteinte dans l'obscure retraite de quelque village, n'a pu cependant demeurer dans l'oubli. Telle est celle contenue dans la *Fin heureuse de Jeanne Faïsses, réfugiée et morte en Suisse, à Chavornay, le 14 juin 1688*. (Collection Court.)

La famille Faïsses était originaire de Sainte-Croix de Caderles, dans les Cévennes. A la suite de treize mois de captivité à Dijon, Jeanne Faïsses et son amie Olympe Filion furent dirigées sur Genève. Le 26 avril 1688, elles se rendirent à Lausanne. Jeanne y apprit la mort de son frère cadet, et partit de là auprès de son frère aîné, qu'elle rencontra le samedi 28, après deux ans de séparation. Jugez si leur entrevue fut tendre. A la lecture, combien elle est encore édifiante leur conversation finale!

Malgré son pressentiment, Pierre Faïsses survécut à sa sœur. Il devint instituteur dans le pays de Vaud, d'abord à Saint-Saphorin, près de Vevey, puis à Assens par lettres patentes de Leurs Excellences bernoises de 1700. On ignore la date de sa mort. On a de lui plusieurs méditations religieuses composées dans la maladie, et qui révèlent un esprit distingué. Voici sa prière à ce sujet :

« Grand Dieu, qui, m'ayant fait, connais ce que je suis! Tu vois que je suis le plus misérable de tous les pécheurs, et que sans ta miséricorde il faut que je périsse. Je l'ai bien mérité, grand Dieu, car toute ma vie n'est qu'une chaîne d'iniquités et un amas de crimes. Mais toi, qui es la vérité même, nous assures que tu ne prends pas plaisir

à voir périr les vivants, mais plutôt qu'ils se convertissent et qu'ils vivent. Tu es tout-puissant pour faire ce que tu veux; accomplis ma vertu dans mes grandes infirmités. Convertis-moi et je serai converti; et après que tu m'auras converti, je me repentirai. Fais-moi une nouvelle créature afin que désormais je vive comme un enfant de ta grâce, rapportant toute ma vie à ta gloire, à mon salut et à l'édification de mes prochains ; et pour l'amour de Jésus-Christ, accorde-moi, avec le pardon de mes péchés, les grâces et les faveurs que je te demande. Emeus tes compassions paternelles en faveur de ton Eglise universelle et pour tes Eglises particulières. Aie pitié de ma misérable patrie, et achève en elle par ta grâce l'heureuse réformation que tu y avais commencée et avancée en ton amour. Purge nos cœurs du péché qui est la cause de tes terribles châtiments. Que ton Saint-Esprit se meuve encore sur le chaos et sur la confusion des hommes pour en faire éclore de nouvelles créatures, pour te servir désormais en nouveauté de vie. Amène à ta connaissance les turcs, les juifs, les infidèles et les hérétiques. Aie pitié de mon pays, mais veuille en détacher mon cœur et mes affections, afin que je n'y pense que pour ta gloire. Aie compassion de ma mère, de mes sœurs, de mes parents et de mes amis, qui y restent comme en Babylone; préserve leurs âmes de la contagion de l'erreur et du vice. Conduis-les par ton Esprit de grâce jusques à la possession de ta gloire. Ne permets pas, Seigneur, que ma passion pour ces choses passagères me fasse oublier les choses éternelles. Veuille plutôt attirer mon cœur aux biens célestes, au bonheur infini et aux délices éternelles dont on jouit en la contemplation de ta face glorieuse. O Dieu ! arrête en toi mes désirs, et fais-moi la grâce qu'à quelque heure que la mort vienne à moi,

elle ne me surprenne point mal préparé, ni dans le crime, mais que je m'y dispose incessamment pour la recevoir avec acquiescement, lorsque tu me l'enverras comme ton heureuse messagère. Sanctifie-moi; régénère-moi, et donne-moi l'assurance, le sentiment et les marques de mon élection, de ma vocation, de ma justification et de ma sanctification, de ton amour et de ta grâce, afin que j'aie le bonheur de parvenir un jour à ta gloire, pour t'y connaître parfaitement, t'aimer sincèrement et te glorifier éternellement. Amen. Ainsi soit-il. »

Outre l'édification qu'inspirait la présence des émigrés, la génération contemporaine, après leur disparition, note leur influence très appréciable dans les relations purement sociales.

Les familles nobles de l'émigration introduisirent partout cette élégance de mœurs et cette urbanité qui distinguaient la société française au temps de Louis XIV, et qu'on se plut à reconnaître, dans le dix-huitième siècle, à Genève et à Lausanne. Même dans les villes et les cantons allemands, les Français expatriés implantèrent leur politesse exquise, et, dans les cercles les plus élevés, ressuscitèrent jusqu'aux anciens usages de la galanterie. Berne retint plusieurs des hommes appartenant à la nation qui donnait le ton à l'Europe entière, hommes aimables et polis qui savaient causer et controverser avec agrément. On peut juger de ce caractère des réfugiés de cette époque par le *Voyage en Suisse* publié, en 1686, par deux d'entre eux, Reboulet et Labrune. Il contient une série de lettres dans lesquelles les sites et les anecdotes occupent infiniment plus de place que les considérations politiques ou la polémique religieuse. Les touristes partent de Genève. « Nos amis nous procurèrent une frégate où nous fûmes le mieux du monde.

Le jour fut beau et notre compagnie était si bien choisie qu'il n'y eut rien de plus agréable que la conversation que nous eûmes sur une infinité de sujets. » A chaque pas, ils retrouvent une amabilité pleine de distinction. La Suisse romande particulièrement s'imprégna de ce goût plus délicat, qu'elle a perpétué dans sa tenue et dans son langage.

Sous le rapport linguistique, les exilés du dix-septième siècle ont incontestablement agi d'une manière heureuse sur la population du pays de Vaud et des cantons voisins. Il est critiquable pourtant ce français du refuge. Des juges compétents en ont signalé les défaillances.

« Voltaire attribue l'infériorité relative du langage des émigrés à leur tendance à étudier et à reproduire les phrases incorrectes des réformateurs genevois, qui, selon lui, avaient adopté eux-mêmes le dialecte de la Suisse romande. Mais il est pour nous hors de doute que les auteurs protestants écrivaient dans une langue aussi cultivée et aussi pure que les auteurs catholiques, et que la prose française a reçue de Calvin, de Théodore de Bèze et de leurs successeurs une vigueur et une netteté d'expression qui hâtèrent l'avènement de Balzac et de Pascal. Voltaire se trompe moins quand il impute ce défaut à cette circonstance que la plupart des prédicateurs, exilés en 1685, étaient originaires du Languedoc et du Dauphiné, et qu'ils avaient fait leurs études dans la ville de Saumur. Ils devaient conserver naturellement à l'étranger les locutions particulières et même l'accent des contrées dans lesquelles ils avaient été élevés ou celui des petites villes et des provinces dans lesquelles ils avaient vécu. Peut-être aussi les psaumes de Clément Marot et la Bible en usage dans les églises réformées du royaume et lue de père en fils dans les familles exilées, invétérèrent-ils dans leur langage l'es-

prit du vieux français. Mais ce ne sont là que les causes accessoires de la pureté moindre du français réfugié. Les véritables causes de cette altération sont les relations de chaque jour qui s'établirent entre les familles expatriées et le peuple si différent au milieu duquel elles vivaient, et l'impossibilité de perfectionner davantage une langue dépaysée, qui était devenue stationnaire et comme pétrifiée, depuis qu'elle ne participait plus aux modifications introduites par les grands prosateurs du dix-huitième siècle. Le français réfugié ressemble au rameau détaché de l'arbre et arrêté dans sa croissance, qui conserve quelque temps encore une vie factice, mais qui se dessèche peu à peu et se flétrit sur sa tige privée de sucs vivifiants. »

Ces explications de Charles Weiss sont confirmées par Sayous en plusieurs points. « Pour les prédicateurs catholiques, le texte biblique consacré et inaltérable, c'était la Vulgate ; la traduction leur en appartenait : pour les prédicateurs protestants, c'était la version de Genève, écrite au seizième siècle, et pleine d'expressions disparues ou, ce qui est pis, surannées. Le prédicateur catholique avait la faculté de fondre la citation dans son propre texte ; le prédicateur protestant était contraint de placer côte à côte deux français très différents.

» Parmi les écrivains de tout genre que la grande émigration de 1685 dispersa, les uns avaient jusqu'alors vécu à portée du centre des lettres et de la sociabilité françaises, et, à divers degrés, en avaient ressenti l'influence. D'autres, et sans doute les plus nombreux, étaient des ministres, des marchands et artisans ou des gentilshommes campagnards qui avaient vécu dans les petites villes ou dans les cantons retirés de la province. La Bible en usage avait, on n'en peut douter, invétéré, pour ainsi dire, l'esprit du

vieux français dans le langage de ces protestants ; les fragments de sermons que j'ai cités, nous en ont offert la preuve. Tel est aussi le vrai fond de ce qu'on appelle le style, et qu'on ferait mieux d'appeler le langage réfugié, lequel n'est autre chose qu'un certain ensemble de locutions vieillies ou improprement appliquées, de constructions embarrassées et de tours elliptiques obscurs, en tout l'usage d'une syntaxe devenue incorrecte et d'un vocabulaire suranné. Ce français un peu appauvri se parlait dès longtemps aux abords de la France, à Genève surtout, dont la réformation avait fait une vraie colonie de réfugiés français. Seulement cet air étranger et cette raideur un peu gauche ne commencèrent à devenir sensibles que lorsque la société élégante, qui ne faisait que de naître, se mit elle-même à épurer et à polir son langage, et à faire la loi aux auteurs.

» Mais cette langue attardée et relativement corrompue ne prit pied qu'à la longue dans les diverses colonies françaises de l'émigration, et c'est moins de là que les écrivains réfugiés reçurent le caractère particulier qui distingue leurs écrits que de leurs goûts de style et de la manière générale d'exprimer leurs idées.

» Populariser les procédés du raisonnement et l'examen des opinions, en étendant l'emploi de la langue usuelle aux discussions religieuses, tel avait été essentiellement, au seizième siècle, le rôle littéraire de la réformation ; au dix-septième, la persécution raviva et développa dans un sens nouveau cette influence ancienne du protestantisme, car elle donna naissance à cette école d'outre-frontière qui introduisit un moment dans la littérature une familiarité un peu commune, ou tout au moins fort opposée à la politesse et à l'élégance qui brillaient dans les lettres françaises. A la fin du règne de Louis XIV, il y a deux littératures en

présence et presque en rivalité : l'une royale, en quelque sorte, qui réunit toutes les grâces élégantes, recherche la majesté, la politesse et l'aisance ; l'autre, bourgeoise et familière, a la vigueur, l'assurance de la liberté et quelquefois la chaleur du sentiment ; mais elle est généralement lourde, souvent vulgaire, et plus vive par les idées que par la façon de les exprimer. L'une fleurit à la cour et dans Paris ; l'autre campe, pour ainsi dire, à la frontière, et n'a pas encore de foyer. »

Quoi qu'on ait dit et quoiqu'on ait médit de la langue de nos fugitifs, elle était supérieure à celle des localités où ils s'arrêtèrent. Le dialecte de la Suisse romande avait grand besoin d'être assoupli et déniaisé. Les Français chassés il y a deux cents ans lui rendirent cet immense service. Dès l'année 1703, les officiers publics de Genève reçurent ordre de rédiger en bon français les avis qu'ils avaient publiés jusqu'alors dans un style rempli d'expressions empruntées au patois.

Fait plus important : à dater de cette époque, les savants de l'Helvétie ne furent plus tributaires des journaux étrangers ; ils eurent leurs recueils nationaux, la *Bibliothèque italique* et le *Mercure suisse*. Au printemps 1690, le jurisconsulte Antoine Teissier, de Nîmes, écrivait au conseil de Zurich : « Depuis mon arrivée jusqu'en avril 1689, j'ai été entretenu avec femme et enfants par la gracieuse générosité de M. le bourgmestre Escher. Pendant ce temps, je me suis appliqué à écrire des livres utiles au bien public et à l'Eglise de Dieu. Je n'ai pas négligé non plus d'instruire dans les sciences politiques beaucoup de jeunes messieurs d'entre votre bourgeoisie, et à la satisfaction de ceux qui ont bien voulu m'entendre. Puis j'ai été à Berne pour y écrire la *Gazette* française deux fois par semaine... » La publicité,

ce libre-échange de la pensée moderne, risquait de s'alanguir, en Suisse, sans le renouvellement et le perfectionnement de son idiome français par les protestants accourus de France.

Ouvrez les vieux volumes imprimés par les Estienne, vous verrez presque toujours sur le titre une vignette qui représente un arbre dont les branches sont coupées pour être plantées ailleurs. C'était, pour ces ouvriers huguenots, un symbole de l'action de la grâce souveraine de Dieu ; ils rappelaient ainsi qu'il faut craindre ses jugements. Sans le savoir, ils furent prophètes, ils prédirent qu'une partie de leur œuvre passerait à l'étranger. A leur image, leurs coreligionnaires subséquents ont emporté et mis en circulation des idées qui leur étaient chères, et parmi elles une de ces semences spirituelles et sociables dont le germe n'est apparu que longtemps après.

Dans sa préface des *Précurseurs français de la tolérance au XVIIe siècle*, l'auteur disait : « Si la révocation de l'édit de Nantes compromit la politique de Louis XIV, elle donna naissance à une importante controverse, dont la tolérance civile fut le sujet. Victimes de la persécution, les réformés laissèrent échapper leurs plaintes contre des violences qui les réduisaient au désespoir. Mais ce ne fut pas assez que de se plaindre, il fallut protester. Un cri de réprobation s'éleva dans toute l'Europe contre des cruautés telles, que le sage Abbadie avait vu d'illustres hommes d'Etat ne pouvoir retenir leurs larmes en entendant le récit des souffrances des persécutés. En présence des dénégations des écrivains de cour, devant les adulations d'un clergé qui ne pouvait plus s'abaisser, la protestation éclata, soutenue avec puissance par les Claude, les Jurieu, les Benoît, les Bayle, les Basnage, qui jetèrent une honteuse flétrissure

sur l'œuvre d'iniquité qui se poursuivait, applaudie par les poètes et les guerriers et bénie par les prêtres. Après avoir protesté contre la violence, les réfugiés voulurent réfuter et confondre ces courtisans qui se réclamaient de saint Augustin pour bénir Louis XIV d'avoir renoué la glorieuse tradition de la contrainte, préconisée par l'évêque africain, pour ramener les donatistes à l'unité de la foi. Ainsi fut reprise, au milieu des feux de la persécution, cette question de la tolérance, discutée avec tant d'âpreté aux jours de Calvin, et qui allait passionner tout le dix-huitième siècle. Aux réfugiés l'honneur des premières études et des difficiles travaux ; ils ruineront l'argumentation des persécuteurs, sauront en révéler les faussetés, comme en flétrir les cruautés. » Et tout le travail de M. Frank Puaux en est l'éclatante démonstration.

Nous ne lui ferons pas d'autres emprunts. Pour étayer, de notre côté, la même pensée, nous transcrirons, de différentes sources, quelques fragments, moins systématiques et non moins probants, dont la diversité originelle n'en répercute que mieux la résultante fondamentale.

Il y a quelques années, le *Bulletin* accueillait une pièce inédite, tirée d'un manuscrit de la bibliothèque de l'école de médecine de Montpellier. Elle a été écrite à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes et porte le cachet du temps. Le ton en est remarquable, les vers sont d'une belle facture. On a relevé, comme terme de comparaison, le poétique alexandrin de Casimir Delavigne qui fait dire à un Vénitien parlant de nos climats du nord :

Leurs beaux jours sont moins beaux que nos plus sombres nuits!

Il aurait été aussi juste de remonter à celui de la Fontaine, à propos de Fouquet :

Pour lui les plus beaux jours sont de secondes nuits.

Si attachante que soit la forme de notre morceau, le cri de détresse, déchirant dans sa modération même, excite encore plus notre admiration.

. . . .

Bien que ta volonté soit une loi suprême,
Monarque glorieux, j'en appelle à toi-même;
Et comme le plus grand, le plus sage des rois,
Je réclame aujourd'hui ta justice et nos droits.
Quand les siècles futurs verront dans ton histoire
Un peuple si zélé, si soumis à ta gloire,
Abandonné sans cause à l'injuste courroux
D'un conseil violent qui s'arme contre nous;
Quand ils verront Louis refuser nos requêtes
Et lancer coup sur coup sa foudre sur nos têtes;
Quand ils verront, hélas ! nos temples démolis,
De nos hymnes sacrés les concerts abolis;
Nos enfants, doux espoir, cher appui de leurs pères,
Enlevés, arrachés du tendre sein des mères;
Nos troupeaux sans pasteurs, nos malades mourants,
Sous des inquisiteurs tristement expirants;
Nos illustres guerriers, appuis de ta couronne,
Privés des justes droits que la valeur leur donne;
Et nos frères exclus, par d'injustes égards,
Des exploits de Thémis, de Minerve et de Mars;
Enfin quand ils verront notre âme désolée
Succomber sous le faix dont elle est accablée,
Que pourras-tu répondre à la postérité ?..
Pardonne, grand monarque, à ma témérité,
Souffre qu'avec respect, au fort de mes alarmes,
Je donne un libre cours au torrent de mes larmes,
Et qu'au pied de ton trône humblement abattu
Je demande à Louis compte de sa vertu.
De tes augustes dons le parfait assemblage
Ne s'offre plus à nous qu'au travers d'un nuage,
Et l'astre qu'on voit luire à tant de nations
Ne répand plus sur nous que de sombres rayons.

A nos justes douleurs son cœur trop insensible
Rend à tous nos soupirs son trône inaccessible,
Et, dans la profondeur de nos cruels ennuis,
Les jours les plus sereins nous sont de sombres nuits.
Dissipe donc, grand prince, un si cruel orage,
De tant d'arrêts surpris arrête le ravage
Et d'un conseil fatal évitant le poison
Ecoute seulement le ciel et la raison.
Dieu qui s'est réservé la conquête des âmes
Peut seul les échauffer de ses divines flammes,
Et d'un aveu forcé qui ne vient pas du cœur
Le monarque du ciel déteste la vapeur.
Lui qui doit seul régler ses lois et ses maximes
Ne veut point qu'à l'autel on traîne les victimes,
Et, de la douceur seule employant les appas,
Il demande le cœur et ne l'arrache pas.

. . . .

. . . .

Modère donc, grand roi, le zèle qui t'enflamme;
Ouvre à nos justes vœux ton oreille et ton âme,
Et, tournant ton courroux contre les libertins,
Laisse-nous adorer le Maître des destins.
Sous Louis le vainqueur, que tout ne retentisse
Que des édits sacrés du Soleil de justice !
Rappelle les troupeaux, rappelle les bergers
Que la tempête chasse en des bords étrangers ;
Et, pour être touché du récit qui me tue,
Contemple le tableau que j'expose à ta vue :
Par de fausses couleurs, par des traits affectés,
Je n'enfle point le cours de nos adversités;
Des maux que nous souffrons dans un humble silence
Je ne peins qu'à demi l'extrême violence,
Et si Louis pouvait pénétrer dans nos cœurs,
Il donnerait peut-être un soupir à nos pleurs !

Quelle fut la destinée de ce poète? où placer son refuge? est-ce en Suisse? Rien ne s'y oppose. Sa plainte,

en tout cas, n'y aurait pas été étouffée, elle s'y serait jointe à d'autres exprimées en d'autres termes.

Jacques Saurin (né à Nîmes le 6 janvier 1677), le grand Saurin, dans sa prose majestueuse, ne parlait pas différemment. Nous invoquons son témoignage sans arrière-pensée, car il est un peu des nôtres par ses études et par ses débuts à Genève, et parce que son éloquence avait autant d'admirateurs en deçà du Rhin qu'à la Haye.

Peu d'hommes ont montré plus de loyauté dans la discussion. Il aimait à dire que la tolérance était « son dogme favori. » Et cependant l'abbé Maury n'a pas reculé à écrire, dans une allusion à la péroraison du sermon de Saurin sur les *Dévotions passagères :* « Saurin se transforme, il s'élève dans quelques moments à la véhémence de Démosthène, quand il parle de l'émigration des protestants, surtout quand il tonne contre Louis XIV; il n'est jamais plus éloquent et plus sublime qu'en exhalant sa rage contre ce monarque, dont le nom revient sans cesse dans ses discours et principalement dans les sermons que je viens de citer. On peut y distinguer cette virulente apostrophe : Et toi, prince redoutable, que j'honorai jadis comme mon roi, et que je respecte encore comme le fléau du Seigneur, etc. Saurin termine une diatribe si forcenée en disant qu'il fait grâce à Louis XIV; mais il s'en faut de beaucoup qu'il cherche à inspirer cette insultante modération aux calvinistes hollandais. »

Citons en entier ce passage que Maury s'est bien gardé d'achever. Il suffirait seul à montrer quelle bienveillance le plus célèbre des prédicateurs du refuge opposait aux intolérantes mesures du souverain fanatisé :

« Et toi, prince redoutable, que j'honorai jadis comme mon roi, et que je respecte encore comme le fléau du

Seigneur, tu auras aussi part à mes vœux. Ces provinces que tu menaces, mais que le bras de l'Eternel soutient ; ces climats que tu peuples de fugitifs, mais de fugitifs que la charité anime ; ces murs qui renferment mille martyrs que tu as faits, mais que la foi rend triomphants, retentiront encore de bénédictions en ta faveur. Dieu veuille faire tomber le bandeau fatal qui cache la vérité à ta vue ! Dieu veuille oublier ces fleuves de sang dont tu as couvert la terre et que ton règne a vu répandre ! Dieu veuille effacer de son livre les maux que tu nous as faits, et en récompensant ceux qui les ont soufferts, pardonner à ceux qui les ont fait souffrir ! Dieu veuille qu'après avoir été pour nous, pour l'Eglise, le ministre de ses jugements, tu sois le dispensateur de ses grâces et le ministre de ses miséricordes ! »

Parmi les documents dus à la plume des persécutés, il en est peu, il n'en est pas qui dénotent l'aigreur et qui approuvent les représailles. Ils sont empreints, d'un bout à l'autre, d'une mansuétude évangélique qui tranche singulièrement avec l'arrogance et la dureté des persécutions.

« Le 23e du même mois (de novembre 1687), un prêtre vint me voir. Il s'assit vers mon chevet ; il demanda de quelle religion j'étais. Je lui répondis : De la religion réformée. Ce fut assez ; il entra en même temps en dispute avec moi. Nous disputâmes l'espace d'une heure ou deux. Il m'attaqua sur ce que Jésus-Christ dit à saint Pierre : Tu es Pierre, et sur cette pierre j'édifierai mon église ; ensuite sur la présence réelle. Je lui répondis fort bien, loué soit Dieu, en sorte qu'il me donna des louanges qui ne me sont pas dues. Nous passâmes notre dispute fort doucement, sinon à la fin qu'il me demanda si je croyais

que le roi fût damné. Je lui répondis que c'est à Dieu de juger des cœurs et de ces choses-là, et non pas à moi, mais que si je me faisais de sa religion, je serais damnée, car d'avoir connu la vérité et ne la suivre pas, je serais plus coupable que les autres. Il me dit que je parlais bien hardiment pour une prisonnière. Je vous ferai mettre dans un cachot, me dit-il, car vos ministres ont avoué au dernier synode qui se tint à Charenton qu'eux pouvaient se sauver dans notre religion, et vous croyez tout le contraire. Alors il se prit à m'injurier et à me dire tout ce qui lui vint à la bouche ; car je n'avais pas manqué de lui dire qu'il ne disait pas la vérité, puisque nos pasteurs avaient abandonné tout ce qu'ils avaient de plus cher pour professer la vérité que leur bouche avait prêchée, sinon à la réserve de quelques apostats, qui se sont trouvés eux-mêmes non recevables. Et en cela, monsieur, vous ne dites pas la vérité, car vous vous contredisez vous-même ; mais vous faites cela pour me séduire. Monsieur, ne le croyez ; car je connais toutes vos ruses. En s'en allant tout en colère, il me dit qu'il viendrait me voir souvent ; dont je fus bien aise de me voir dans ma solitude dans cet heureux moment. »

Blanche Gamond, dans cette page, nous révèle plus qu'une phase de son existence. Arrêtée avant d'avoir atteint la porte du royaume, elle se vit, à vingt et un ans, condamnée à une reclusion perpétuelle. Une première détention à Grenoble, une seconde à l'hôpital de Valence sous le régime du féroce d'Hérapine, vingt mois de mauvais traitements ont brisé, non vaincu, cette héroïne de la foi. Elle reçoit enfin la permission de partir pour l'exil. Remplie de gratitude pour le Seigneur, elle se hâte d'aller chercher un refuge en Suisse. Quelques notes trouvées

dernièrement dans les archives de Zurich par M. le pasteur E. Jaccard nous fournissent l'année de son décès :

« 1718. Blanche Gamond, morte d'hydropisie, a été ensevelie à Zurich. Frais d'ensevelissement : 2 florins 25 schellings. »

C'est à la prière de M. Murat, son parrain et son fidèle correspondant, que Blanche entreprit de recueillir ses souvenirs, dans lesquels il vous sera plus facile de reprendre un élan d'exaltation qu'une pensée d'intolérance.

Ame candide ! s'exclame-t-on. Mais interrogez des esprits plus froids, plus corrects, moins entraînés par la poésie, par la chaleur du discours ou par l'enthousiasme enflammé du martyre. Exhumez des correspondances ou quelque dissertation doctorale, et surprenez, si vous le pouvez, votre tolérance en présomption.

Vous le voulez ? Eh bien, lisez et relisez cette lettre d'un professeur de droit, qui a quitté Lausanne, à un ancien bailli de cette ville, à M. Sinner :

« Leurs Excellences devraient remarquer que partout, en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, les puissances et les particuliers prennent de plus en plus l'esprit de tolérance, ou plutôt l'esprit du christianisme, que des ecclésiastiques voudraient étouffer pour régner eux-mêmes sur les consciences... Les esprits ont commencé à s'éclairer et à s'adoucir, en Suisse comme ailleurs ; et vouloir ramener la contrainte serait s'exposer à quelque grande révolution, ou, du moins, faire bien des hypocrites et des parjures. Je frémis quand je pense aux fâcheuses suites qu'aurait un arrêt souverain qui donnerait gain de cause à des ecclésiastiques brouillons... En voulant établir une parfaite uniformité de sentiments, on va multiplier les dissidents...

Le meilleur moyen de rapprocher autant que possible les esprits, c'est de laisser à chacun une honnête liberté de suivre les lumières de sa conscience : c'est un droit, aussi bien qu'une obligation générale de tous les hommes... Je vous conjure, Monsieur, par tout ce qu'il y a de plus sacré, par l'intérêt de votre patrie, par votre gloire, et plus encore par votre piété solide et éclairée, de vouloir bien employer tout votre crédit pour maintenir les droits de la tolérance et de la liberté chrétienne... »

Après cela, observez les hommes de science de l'académie de Genève, par exemple. Consultez les travaux même d'un savant genevois, formé au contact des Français expulsés, et d'une orthodoxie irréprochable ; écoutez Bénédict Pictet, théologien érudit, intelligence claire et pratique. Son petit traité contre l'*Indifférence des religions* (1692) s'adresse aux indifférents raisonneurs et de parti pris qui, à cette date, commençaient à augmenter. On voit au langage de Pictet quelle distance le protestantisme a parcourue dans la cité de Calvin depuis les débuts du dix-septième siècle. Alors il n'admettait pas de concessions, il n'y avait pas de seconde ligne dans les dogmes. Pour Pictet, oracle des Eglises réformées, il y a deux sortes de vérités comme deux sortes d'erreurs ; et l'unité, que l'ancienne école avait prétendu maintenir à la mesure du strict calvinisme, la nouvelle théologie pensait au contraire la mieux conserver en allongeant la chaîne.

« Il faut distinguer les erreurs, dit Pictet. Il y en a qui sont capitales et mortelles, qui influent dans le culte et dans les mœurs, qui choquent et renversent les fondements du christianisme, mais il y en a d'autres qui sont très légères et qui ne sont pas incompatibles avec la piété ; comme il y a deux sortes de vérités, les unes qui sont de

la dernière importance, qu'on ne peut ignorer, et être sauvé ; d'autres qui ne sont pas si nécessaires, de sorte que sans les connaître on peut servir Dieu et obtenir un jour le salut. Il est certain qu'il faut abandonner une communion qui détruit essentiellement le service de Dieu, et qui s'affermit dans des erreurs directement opposées au salut des hommes. Mais on peut demeurer dans une religion qui n'aurait que des erreurs de petite importance, en se contentant de n'approuver pas ces erreurs, comme dans la société civile nous rompons avec des personnes en qui nous remarquons des vices énormes, parce que le commerce de ces gens-là souille ceux qui font profession d'avoir de l'honneur et de la vertu, mais nous supportons avec douceur les défauts de ceux qui, n'étant pas méchants dans le fond, se ressentent encore de l'infirmité humaine. »

N'est-ce pas suffisant pour la discussion et pour les exigences du support réciproque?

Inflexibilité des croyances personnelles unie à la tolérance des convictions d'autrui, voilà un des principes féconds du second refuge, une de ces valeurs régénératrices qui, pour ne pas se peser à la balance du comptoir et ne point se traduire en formules dogmatiques, n'en est pas moins la garantie de la coexistence des Eglises d'hier et de celles de demain.

Devant l'assemblée générale de la Société de l'histoire du protestantisme français réunie, le 16 avril dernier, dans le temple de l'Oratoire Saint-Honoré à Paris, M. le professeur Charles Waddington, présidant cette séance annuelle, prononçait, sur l'édit révocatoire, une allocution remarquable, qui contient entre autres cette réflexion : « Nous sommes toujours unis de cœur à ceux qui au delà

de nos frontières ont conservé le culte des souvenirs : nous leur sommes liés par une communauté de deuil et par une chrétienne sympathie. Mais si parmi ces protestants d'origine française il en était, comme je l'entends dire, qui, non contents de préférer à la patrie des ancêtres une patrie nouvelle, fussent disposés à célébrer l'expatriation elle-même comme une fête, à verser l'injure et l'anathème sur notre France contemporaine et à se réjouir de ses malheurs, ceux-là évidemment n'auraient plus rien de commun avec les protestants français. J'ose même dire qu'ils auraient perdu le droit de se dire les fils de ces chrétiens généreux qui, forcés, pour garder leur foi, de fuir à l'étranger, se souvenaient toujours de la terre natale et répétaient avec douleur mais avec un amour indéfectible le psaume de la captivité (super flumina Babylonis) : Jérusalem, si jamais je t'oublie, que ma droite s'oublie elle-même ! »

Nous nous reprocherions de paraître même répondre à cette douloureuse supposition. Mœrikofer déjà écrivait, dans sa conclusion : « Un siècle s'est écoulé depuis que les derniers des réfugiés français ont mis à contribution la sympathie et l'appui que leur offraient leurs coreligionnaires de la Suisse. La puissance souveraine et le joug clérical qui les avaient contraints à fuir leur belle patrie n'existent plus ; les idées et les sentiments ont subi partout de profondes modifications, tout a changé de face, mais les liens d'affection créés entre les Eglises réformées de France et celles de la Suisse se sont transmis de génération en génération. » En sorte que notre livre n'est point une réponse à ce qui n'en demandait pas.

Autre est l'intention qui nous a guidé, durant nos lectures et dans les retranchements que nous nous sommes

imposés, intention que nous suggéraient à la fois M. le président Fernand de Schickler, dans son rapport de 1884: « Bientôt nous serons au seuil de l'année qui nous rappellera la date cruelle du 18 octobre 1685. Vous ne pouvez point la laisser passer inaperçue. Il y aura ce jour-là des tristesses, des douleurs poignantes à commémorer : n'oubliez pas vos morts; mais n'y aura-t-il pas des actions de grâces à renouveler de ce que, selon les paroles du psaume des batailles,

Comme la cire fond au feu,
Ainsi des méchants devant Dieu
La force est consumée ?

A notre peuple protestant qui nous a prouvé que son cœur, quoi qu'on en dise, sait encore battre et vibrer quand on lui parle de ses confesseurs et de ses martyrs, racontez d'église en église ce que furent les épreuves de Sion. Il est des contemplations qui élèvent au-dessus des misères du présent et poussent vers les conquêtes pacifiques de l'avenir ; » — et M. le secrétaire Jules Bonnet, à la première page du *Bulletin* de 1885 : « La révocation ! Que d'iniquités et de douleurs exprimées par ce simple mot ! A Dieu ne plaise que nous en fassions le thème de récriminations amères et d'irritants débats ! C'est dans un esprit religieux, dans une pensée d'humiliation et de deuil, que de tels souvenirs doivent être évoqués par les fils de ceux qui ont tout souffert pour rester fidèles à leur conscience. »

Aussi nous sommes-nous sévèrement interdit, dans le cours de notre travail, ce qui pourrait ressembler à une provocation, déplacée autant qu'inutile. Nous nous sommes efforcé de laisser parler les faits, les actes, les existences vivantes quoique disparues. Et si nous l'osions, en termi-

nant, nous serions tenté de déposer notre ouvrage, comme une borne imperceptible, à la ligne de démarcation du Jura français ou suisse, ainsi qu'il vous plaira de le nommer. Dans quel sens ? A cette seule fin que, chez l'une et l'autre portion réformée de ces deux peuples, revive de plus en plus, sous l'influence du pur Evangile, cet esprit de sacrifice, de charité, d'espérance et d'énergie morale qu'à deux siècles de distance nous présentent encore les glorieux témoins de 1685.



TABLE DES MATIÈRES



